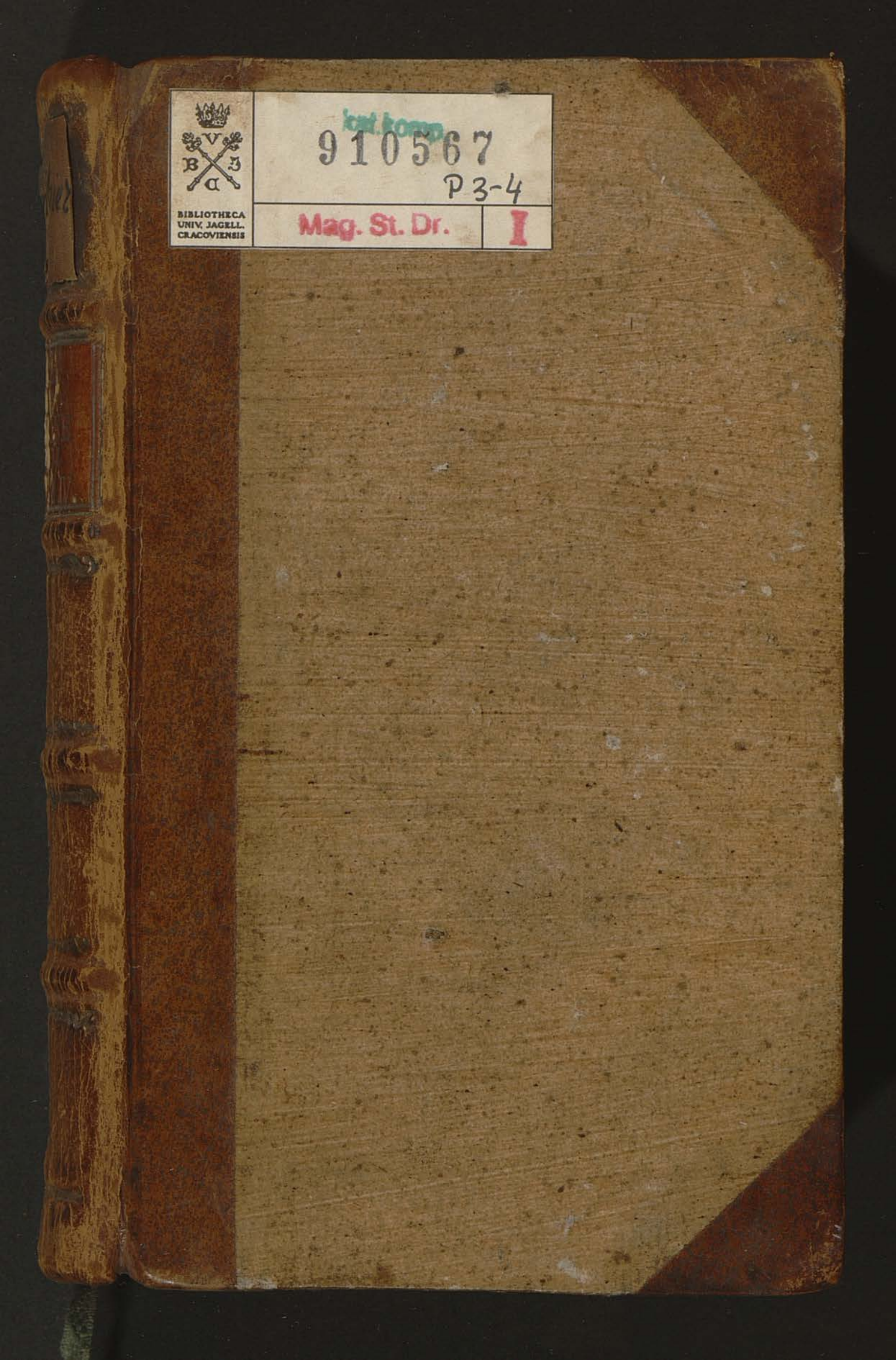


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS
kat. komp.
910567
P 3-4
Mag. St. Dr.
I

Medic.





Czerw… 74.

CODE
DE
MÉDECINE
MILITAIRE.

DEUXIEME PARTIE.

CODE DE MÉDECINE MILITAIRE,

POUR LE SERVICE DE TERRE.

Ouvrage utile aux Officiers, néceſſaire aux Médecins des Armées & des Hôpitaux Militaires.

EN TROIS PARTIES.

La premiere traite de la ſanté des Gens de Guerre; la ſeconde, des Hôpitaux Militaires; & la troiſième, des Maladies des gens de Guerre.

Par M. COLOMBIER, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine on l'Univerſité de Paris, Membre de celles de Douay & de Rheims, ancien Chirurgien-Major du Régiment du Commiſſaire Général de la Cavalerie.*



A VARSOVIE,
Chez JEAN-AUGUSTE POSER, Libraire du Roi;
Et à PARIS,
Chez J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, & Privilège du Roi.



910567
I/2



AVANT-PROPOS.

IL n'y a aucun état en Europe où le nombre des Hôpitaux militaires soit aussi considérable qu'en France; il n'en est point où ceux même des Armées soient aussi multipliés. Les Nations étrangeres ont pris les uns & les autres pour modeles.

Il seroit naturel de fixer l'époque de ces établissemens aux régnes de *Charles VII* & de *Louis XI*, parce que c'est celle où le Soldat devint un homme appartenant immédiatement

au Roi; mais on ne trouve ni Ordonnances, ni Réglemens qui constatent qu'ils aient été dès-lors même projettés.

Nous avous quelques renseignemens certains sur les Hôpitaux des Armées, mais ils sont bien postérieurs au temps dont je viens de parler *. On trouve dans le *Recueil de la Prévôté de Paris*, une Ordonnance originale de *Henri IV*, datée du 16 Décembre 1591, dans laquelle il régle des impositions pour le traitement des malades & des blessés pendant un siége; & enfin M. de *Sulli*, dans ses mémoires, tom. 3, p. 146, dit qu'il établit en 1597,

* Détails militaires de M. de *Chennevieres*.

au siége d'*Amiens*, un Hôpital où les malades étoient si bien soignés, que plusieurs gens de distinction s'y firent porter.

Il y a quelqu'apparence que ces établissemens n'étoient alors que momentanés, & qu'il n'y avoit rien de stable sur leur tenue, puisqu'il ne nous en reste aucun détail circonstancié. Ainsi, c'est proprement au régne de *Louis XIII* qu'on doit rapporter leurs premiers fondemens solides. On voit par le testament politique du Cardinal de *Richelieu*, part. 2, ch. 1, sect. 4, qu'il se regarde comme le Fondateur des Hôpitaux des Armées : on trouve aussi un brevet pour la Surintendance de l'Hôpital de l'Armée

destinée au secours de *Cazal*, & ce brevet expédié au Cardinal de *Sourdis*, Archevêque de *Bordeaux*, est daté du 16 Février 1629. Enfin plusieurs autres piéces qui nous sont restées de ce temps, nous font connoître que sous le régne de Louis XIII, il se forma des Hôpitaux, non-seulement pour être à la suite des Armées d'Italie, mais aussi pour être à poste fixe sur les derrieres. L'Hôpital de *Pignerol* est une exemple de cettte derniere institution.

Il y avoit donc dès-lors un Hôpital ambulant & des Hôpitaux sédentaites, comme nous en avons aujourd'hui. Quant à ceux Royaume, en temps de paix, on ne trouve aucun monument de ce

temps qui les conſtate. C'eſt ſous Louis XIV qu'on commença à les multiplier. Il eſt cependant à préſumer qu'il y en avoit quelques-uns ſur les frontieres, ſoit fondés, ſoit momentanés, du temps de Louis XIII *.

Pendant & depuis le régne de Louis XIV, le Gouvernement s'eſt toujours occupé de cet établiſſement, comme d'un objet

* Comme les Hôpitaux bourgeois ſont très-anciens, on pourroit croire, avec raiſon, qu'on y envoyoit les Soldats malades, dans le temps où il n'y avoit pas encore d'Hôpitaux pour les Gens de Guerre ; & qu'enfin pluſieurs de ceux-là furent érigés en militaires, ainſi que quelques-uns de ceux qui n'avoient été formés, pendant la guerre, que pour le moment.

très-eſſentiel, & qui doit réunir deux avantages conſidérables; celui de pourvoir au ſoulagement & à la guériſon de ceux qui ſe vouent au ſervice de la Patrie, & celui de faire naître en eux cette confiance, que dans leurs calamités ils pourront être ſecourus.

L'importance des Hôpitaux eſt d'autant mieux reconnue, que dans tous les cas, la maladie fait beaucoup de ravages dans les Troupes. Mais pour que ces aſiles ſoient auſſi utiles qu'on le déſire, il eſt néceſſaire qu'il s'y rencontre un concours de choſes ſouvent très-difficiles à raſſembler; car l'alternative du bien & du mal eſt certaine à cet égard. Un Hôpital bien adminiſtré & bien pour-

vu, eſt la reſſource la plus grande. Si au contraire toutes les conditions requiſes pour une bonne tenue, ou quelques-unes des plus importantes, viennent à manquer, il eſt une ſource féconde de maux, & le ſéjour de la mort.

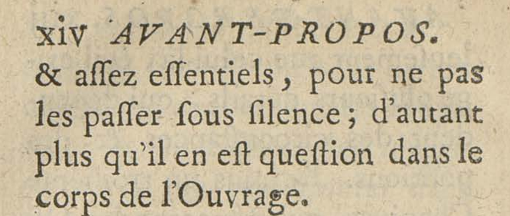
Ce ſont ces conditions auxquelles je m'arrêterai principalement. La ſageſſe des Ordonnances & des Réglemens paroît avoir prevenu les plus grands abus; mais outre que l'exécution peut ſouvent devenir infidelle, il en eſt quelques-uns qui tirent leur origine d'une ſource qui peut paſſer la prévoyance du Gouvernement le plus attentif.

Je n'entrerai point dans les dé-

tails qui sont épuisés sur divers objets qui concernent les Hôpitaux; & pour éviter les répétitions, je me renfermerai dans l'exposé succinct de la forme actuelle, & sur-tout dans les observations que j'ai faites; ayant dessein de traiter cette matiere, d'une maniere qui me soit propre, & de ne publier que le fruit de mon expérience.

Cette Partie indique d'abord deux Chapitres particuliers, dont l'un traite des Hôpitaux militaires du Royaume, & l'autre de ceux des Armées. Le premier renferme beaucoup d'objets relatifs au dernier; mais celui-ci mérite d'être examiné au moins aussi scrupu-

leuſement que celui-là, & il exige pluſieurs détails, qui dépendent des circonſtances & des poſitions. J'y joins un troiſiéme Chapitre, qui concerne les Officiers de Santé, qui ſont à la ſuite des Régimens; & un quatriéme où j'expoſe quelques projets ſur les ſecours plus prompts, plus faciles & moins coûteux qu'on pourroit apporter aux Gens de Guerre, dans les cas de maladies & de bleſſures; enfin dans un cinquiéme Chapitre, je fais la récapitulation ſommaire de ce qui a été dit dans les deux premieres Parties; & j'entre dans pluſieurs détails ſur différens ſujets, que j'ai cru aſſez curieux



& aſſez eſſentiels, pour ne pas les paſſer ſous ſilence; d'autant plus qu'il en eſt queſtion dans le corps de l'Ouvrage.

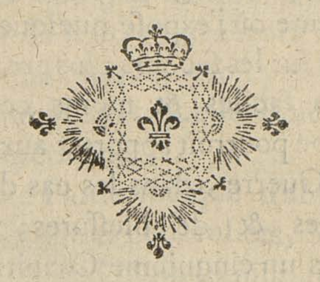




TABLE DES CHAPITRES

Contenus en ce Volume.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

Fin de la Table de la IIe Partie.

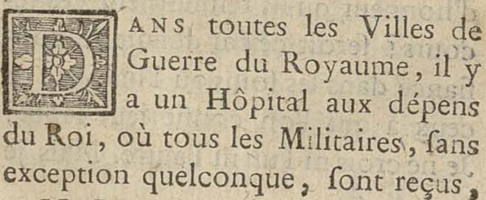
CODE



CODE
DE
MÉDECINE MILITAIRE.

SECONDE PARTIE.
Des Hôpitaux Militaires.

CHAPITRE PREMIER.
Des Hôpitaux Militaires du Royaume.



DANS toutes les Villes de Guerre du Royaume, il y a un Hôpital aux dépens du Roi, où tous les Militaires, sans exception quelconque, sont reçus,

pour être ſoignés dans les différentes maladies dont ils peuvent être attaqués. Ces aſiles, dignes monumens de la ſageſſe & de l'humanité de nos Monarques, augmentés ſous Louis XIV, & multipliés preſqu'au-delà du néceſſaire, ſous le Prince régnant, ſont pourvus avec autant de ſoin que d'intelligence. Pourquoi donc la plupart des Officiers ſont-ils tant éloignés de s'y faire tranſporter, lorſqu'ils ſont malades? On ſait pourtant qu'il y en a beaucoup qui, en reſtant dans leur appartement, ont à peine les moyens, ou d'être bien traités, ou d'être paſſablement ſoignés. Seroit-ce par un faux point d'honneur qu'ils refuſeroient ces ſecours? ſeroit-ce par défaut de confiance dans les ſoins ou l'habileté de ceux à qui l'on confie leur ſanté? Je ne crois ni l'un ni l'autre. Mais je

trouve une raiſon plus poſitive de cette averſion pour l'Hôpital, dans l'air contagieux qu'ils veulent éviter. Ne pourroit-on pas faire en ſorte qu'il n'y régnât pas, ou que du moins il fût infiniment moins pernicieux? C'eſt ce que je me propoſe de traiter dans le ſecond Article de ce Chapitre. Pourquoi les Soldats ont-ils en général tant de répugnance pour l'Hôpital? C'eſt que le grand nombre de ceux qui y périſſent, les effraie. Ne peut-on pas éviter ce malheur? C'eſt ce que j'eſpere démontrer dans ce même Chapitre, qui ſera diviſé en quatre Articles. Le premier traitera du Gouvernement intérieur des Hôpitaux; le ſecond, des moyens de ſalubrité; le troiſiéme, des Officiers de Santé; & le quatriéme, de l'adminiſtration générale des Hôpitaux.

ARTICLE PREMIER.

Du gouvernement intérieur des Hôpitaux militaires.

CHAQUE Hôpital eſt dirigé par un Commis principal, qu'on nomme Directeur, lequel eſt ſoudoyé par une Compagnie de Gens d'affaires, appellés Adminiſtrateurs ou Entrepreneurs, prenant à ferme ou à bail un ou pluſieurs Hôpitaux, (ceux de toute une Province ordinairement) moyennant une ſomme que le Roi paye, ſelon l'eſpéce de malades ; de ſorte que le bleſſé, le vénérien, le fiévreux, ſont à des prix différens. Souvent cette Compagnie ſous-loue ſon privilége à une autre, en ſe réſervant un certain profit; celle-ci en fait de même, & de ſuite; de maniere qu'il peut y avoir

quelquefois cinq ou ſix ſous-baux, &c.

Le Commandant & l'Intendant ont, dans chaque Province qui eſt à leurs ordres, la grande autorité ſur l'adminiſtration; chaque Commandant de Place veille à ſon Hôpital. Il y a tous les jours un, & quelquefois pluſieurs Officiers de la Garniſon, ainſi que des bas Officiers, qui ſont nommés pour faire la viſite des ſalles, & écouter les plaintes; pour voir ce qui ſe paſſe dans la cuiſine; faire peſer la viande, &c. Outre cela, un ou pluſieurs Commiſſaires des Guerres ſont attachés à cet Hôpital, dont ils ſont plus ſpécialement chargés, ayant la diſcipline intérieure, ainſi que le diſtrict des entrées & ſorties des malades, &c. Un ou pluſieurs Contrôleurs commis par le Roi, & logés dans

l'Hôpital, en ſont les ſurveillans journaliers, & ſont faits pour empêcher les abus, & pour maintenir l'ordre.

Les Officiers de Santé ſont un, deux ou trois Médecins, un Chirurgien en chef, dit Chirurgien-Major, un ou pluſieurs Aides, & plus ou moins de Garçons Chirurgiens, un Apothicaire en chef, & des Aides.

Les malades ſont ſervis par des Infirmiers diſtribués dans les ſalles, à raiſon du nombre d'hommes qu'elles contiennent, & du genre de maladie qu'ils ont.

Un Code d'Ordonnances & de Réglemens fixe invariablement la maniere dont l'adminiſtration doit ſe faire. Il y a de plus des régles pour les viſites des Officiers de Santé. Le ſervice des ſubalternes varie au gré des Chefs; mais leur état eſt réglé. La Pharmacie eſt garnie ſelon l'Or-

donnance, qui fixe le nombre & la qualité des médicamens. Les formules qu'on doit ſuivre, ſont preſcrites & uniformes dans tous les Hôpitaux.

L'ordre des ſalles eſt établi de maniere qu'il y a celle des maladies internes, celle des bleſſés, celle des galeux, des convaleſcens, des vénériens, &c. Chaque ſalle eſt munie de latrines, le mieux diſpoſées que les circonſtances le permettent. Il y a ordinairement une cour pour la promenade des convaleſcens, des chambres particulieres pour les Officiers malades, une garde pour veiller à l'entrée & la ſortie de tout le monde, & voir ſi l'on n'apporte rien aux malades qui puiſſe leur être nuiſible, ou ſi l'on n'emporte rien hors de l'Hôpital : voilà à peu près l'ordre général.

L'arrangement des ſalles conſiſte en des lits placés de diſtance à autre, compoſés d'un chalit aſſez large pour contenir deux malades, d'une paillaſſe, un matelas, un traverſin, une couverture, &c. Le doſſier de chaque lit eſt garni d'une tablette ſur laquelle on peut mettre des pots, des verres, &c. Il y a dans chaque ſalle, pendant l'hiver, ou du feu dans des cheminées, ou des poêles allumés. Le ſervice des malades conſiſte dans la viſite du Médecin, qui doit ſe faire deux fois le jour, à des heures réglées; dans celle du Chirurgien-Major, qui devroit être réglée de même. L'un & l'autre ſont ſuivis des Aides ou Garçons Chirurgiens & Apothicaires, qui, à chaque lit numéroté, ont pris les noms des malades, & écrit ce qui leur avoit été

ordonné la veille. Le Médecin, muni d'un cahier double de celui-là, voit à l'inſtant ce qu'il a preſcrit dans la viſite précédente, & ordonne de nouveau; de ſorte que ce cahier ſur lequel on écrit chaque jour ce qui eſt preſcrit aux malades, eſt ſigné du Médecin & du Chirurgien, qui ont chacun le leur. La répartition des ordonnances devient par-là très-facile. Chacun, dans ſon diſtrict, fait ſa diſtribution. L'Apothicaire porte à chaque numéro les médicamens ordonnés; un Garçon Chirurgien fait les ſaignées & panſemens, & il s'en trouve un à l'heure de la diſtribution des alimens, pour y préſider. C'eſt dans ce moment ſur-tout que l'Officier de la Garniſon & le Contrôleur font leurs viſites.

Les bleſſures légeres ſon. panſées

par les Garçons Chirurgiens, ſous les yeux du Maître; & celui-ci, ainſi que ſes Aides, font les panſemens les plus difficiles, & les opérations.

Chaque jour, il y a un ou pluſieurs Chirurgiens de garde, qui font placer les malades qui arrivent; rendent compte aux Chefs, lors de la viſite, de l'état où ils ont trouvé ces malades, de ce qu'ils ont été obligés de preſcrire ou de faire; qui veillent la nuit, en cas d'accidens; qui ſuivent enfin le Médecin & le Chirurgien dans la viſite de l'après-midi & du matin, pour écrire leurs ordonnances; Ils ſont chargés ſpécialement des ſaignées & autres panſemens des ſalles qui ſont du reſſort de la Médecine.

Il eſt aſſez d'uſage qu'on attribue à chaque Garçon Chirurgien, des

ſalles particulieres, ſans les exempter pour cela des fonctions communes.

Il y a un Infirmier-Major qui commande aux autres qui ſont diſtribués dans chaque ſalle. Les fonctions pénibles de cette ſorte de gardes, ſont de veiller tour-à-tour, nuit & jour, dans les ſalles, pour aider les malades, & leur donner tout ce dont ils ont beſoin.

Il eſt auſſi d'uſage qu'on mette dans la marmite autant de livres de viande, qu'il y a de malades. On diviſe la part d'alimens en portion, demi-portion, quart & demi-quart de portion; ce qui régle dans l'inſtant ce qu'on doit donner à chacun. C'eſt particulierement le Chirurgien de garde qui fait cette diſtribution deux fois par jour.

Voilà en gros le ſervice des malades.

L'inſtruction des Eleves eſt une partie du gouvernement intérieur. Le Chirurgien-Major eſt obligé de faire chaque année des cours d'anatomie, d'opérations, de bandages, &c.

C'eſt le Roi qui nomme les Chefs. Ceux-ci ont chacun leurs nominations à faire. Le Garçon Chirurgien doit être agréé du Médecin & du Chirurgien; les Apothicaires, du Médecin; mais le choix eſt ſouvent forcé par des Supérieurs.

La ſubordination parmi les Officiers de Santé eſt telle, que le Médecin & le Chirurgien en chef ſont les maîtres de punir ou de faire renvoyer les ſubalternes, en avertiſſant le Commiſſaire des Guerres, &c.

Ce que je viens de dire, ſuffit pour montrer quel eſt en général le gouvernement intérieur d'un Hô-

pital militaire. Je paſſe ſur une infinité de menus détails, qui deviendroient inutiles. Ceux qui voudront les connoître, pourront conſulter les Ordonnances & les Réglemens ſur les Hôpitaux militaires du Royaume. Tant que les Loix mentionnées ci-deſſus ſont en vigueur, les abus ſont plus rares, pour ce qui regarde le ſervice des malades; mais je ne puis diſſimuler que cette forme ne ſuffit pas, & qu'elle eſt ſuſceptible d'un grand nombre d'inconvéniens, comme on va le voir par les réflexions que je me permettrai, & par les additions ou changemens que j'indiquerai.

Je trouve, en premier lieu, que le but principal (la guériſon des malades) eſt généralement en défaut dans les Hôpitaux, par l'impoſſibilité & la difficulté des ſoins néceſſaires.

Ces ſoins regardent les Officiers de Santé, qui ne peuvent pas donner autant d'attention à un grand nombre de malades, qu'ils en donneroient à une plus petite quantité. Enſuite ils dépendent d'une infinité de circonſtances & de précautions, preſque toujours négligées; comme, par exemple, 1°. de l'inſpection des évacuations, dont la quantité & la qualité ſouvent décident à employer tel ou tel moyen, ou du moins font juger les maladies; 2°. des effets de la plupart des remedes; 3°. de la quantité & qualité du ſang qu'on a tiré; 4°. de l'état où chaque malade s'eſt trouvé dans l'intervalle des viſites; 5°. enfin de la répétition des remedes ordonnés à pluſieurs doſes, pour la journée, qui ſuppoſent que l'état du malade le permettra, &c.

Peut-on parer à tous ces inconvéniens ? Je le crois. En effet, pour ce qui concerne les Officiers de Santé, je trouve qu'on doit toujours en proportionner le nombre à celui des malades ; de ſorte qu'une ſalle où il y en a cent, ſuffit pour un Médecin. J'attacherois à cette même ſalle deux Garçons Chirurgiens & un Garçon Apothicaire, quatre Infirmiers, jour & nuit ; ce qui feroit huit pour la ſalle. Quant aux Chirurgiens, lorſqu'il y a deux ſalles de bleſſés, il faudroit qu'il y eût deux Aides-Majors. On voit, à-peu-près, quelle eſt la quantité de bleſſés qu'un Garçon Chirurgien peut panſer pendant une viſite de deux heures, lorſque tous ſes appareils ſont prêts ; cela roule ſur vingt à trente.

Ainſi on peut régler le nombre

de ces Eleves, pour les ſalles de bleſſés, en raiſon de ce calcul; ce qui fait que, contre la coutume générale, on garderoit en tout temps à-peu-près la même quantité de Chirurgiens, au lieu de faire une réforme à meſure que les bleſſés & les malades diminuent. On verra cet article plus détaillé vers la fin de ce Chapitre.

Le ſecond point en défaut pour juger les maladies, eſt bien plus important encore que celui dont je viens de parler. Combien de malheureux deviennent la victime d'un traitement haſardé, lorſque même il ne ſe rencontre pas tant de difficultés que dans les Hôpitaux! Je n'ai pas beſoin d'inſiſter ſur un objet ſi évidemment démontré. Perſonne n'ignore que c'eſt l'inſpection du ſang & des évacuations de toute

eſpéce, qui fait juger de l'état d'un malade; qu'il ne peut être indifférent d'ignorer ſi elles ont été copieuſes, médiocres ou nulles; par exemple, la ſueur plus ou moins longue, hâtée, ou provoquée mal-à-propos, arrêtée, change ſouvent la nature d'une maladie. Il eſt telle circonſtance où l'on doit arrêter l'effet d'un remede, ne le pas répéter, &c. Cependant la plupart de ces ſoins manquent dans les Hôpitaux, ſoit parce que l'on n'a pas de prévoyance, ſoit que les ſous-Officiers de Santé n'y veillent pas, ou ſont hors d'état de le faire, &c. Qu'arrive-t-il alors? La plupart des maladies ſont dénaturées; on ne peut plus compter ſur des criſes; & ſi la ſalubrité ſe trouve en même temps en défaut, l'épidémie devient générale. Tel qui n'avoit qu'une lé-

gere incommodité, devient très-malade, &c. On perd la plus grande partie de ceux qui auroient pu être ſauvés.

Lors donc que par un bon choix, & tel que je l'indiquerai ci-après, on s'eſt aſſuré de Chefs intelligens, je voudrois qu'on employât les moyens ſuivans.

Pour les Salles des Maladies internes.

1°. Que les deux Garçons Chirurgiens qui y ſont attachés, ſoient aſſez éclairés pour juger de l'état où ſont les malades. Je ferai voir en ſon lieu, comment on doit les former.

2°. Que celui qui eſt de garde, viſite, au moins toutes les deux heures, ceux qui ſont le plus gravement malades, leur tâte le pouls, s'enquiere des évacuations, & les

Cadastre qu'on doit mettre à la tête du lit de chaque malade.

Nombre de Selles.

. 1	13 .
. 2	14 .
. 3	15 .
. 4	16 .
. 5	17 .
. 6	18 .
. 7	19 .
. 8	20 .
. 9	21 .
. 10	22 .
. 11	23 .
. 12	24 .

Qualités des Selles.

. Bilieuses.
. Crûes.
. Sanguinolentes.
. Fétides.
. Séreuses.
. Glaireuses.
. Roussâtres.
. Noires.
.
.
.
.

Accès ou heures des redoublemens pour le matin.

. 1
. 2
. 3
. 4
. 5
. 6
. 7
. 8
. 9
. 10
. 11
. 12

Pour le soir.

.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.

Durée de la fiévre ou du redoublement.

. 4 heures.
. 5
. 6
. 7
. 8
. 9
. 10
. 11
. 12

Heures du declin.

. 1
. 2
. 3
. 4
. 5
. 6
. 7
. 8
. 9
. 10
. 11
. 12

Durée de la remission ou de l'intermission.

. 1 heure.	. 7
. 2	. 8
. 3	. 9
. 4	. 10
. 5	. 11
. 6	. 12

Accidens graves.

. Transport.
. Délire.
. Hémorrhagie.
. Syncope.
. Douleur à la tête,
. A la poitrine,
. Au ventre,
. Aux extrémités.
. Convulsions,
&c.

A quelle heure.

. 1	. 7
. 2	. 8
. 3	. 9
. 4	. 10
. 5	. 11
. 6	. 12

Combien de temps.

. ½ heure.	. 3 h.
. ¼ d'heure	. 4 h.
	. 5 h.
. 1 heure.	
. 2 heures,	&c.
. 3	

Quand plusieurs de ces accidens se seront rencontrés, la premiere cheville annoncera le premier, ainsi de suite.

Évacuations & crises.

. Sueur.
. Urines.
. Crachats.
.
.

Combien elles ont duré.

. 1 h.	. 6	. 8
. 2	. 7	. 9
. 3	. 6	. 10
. 4	. 7	. 11

Quand elles ont paru.

. 1 h.	. 6	. 10
. 2	. 7	. 11
. 3	. 8	. 12
. 5	. 9	

. Sueur abondante,
. Légere,
. Fétide,
. Arrêtée.

. Urines copieuses,
. Rouges,
. Pâles,
. Supprimées.

. Crachats copieux,
. Sanglans,
. Glaireux,
&c.

examine ; ce qui peut aiſément ſe faire, s'il ordonne à l'Infirmier de l'avertir, lorſque les malades auront évacué.

3°. Qu'il y ait des vaſes de verre où l'on mette l'urine de ces malades, pour la viſite du Médecin.

4°. Qu'il y ait des crachoirs pour pouvoir examiner la nature des crachats de ceux qui ont des affections chroniques ou aiguës de poitrine.

5°. Qu'il y ait des vaſes de différentes grandeurs, & numérotés, pour les ſaignées, afin que le Médecin puiſſe indiquer la quantité de ſang qu'il faut tirer.

6°. Qu'il y ait à la tête de chaque lit une planche, avec les inſcriptions qui ſont à celle qui eſt gravée ci-après, ſur laquelle le Chirurgien de garde & l'Infirmier

marqueront, avec une cheville, le nombre & la quantité des évacuations, les heures de redoublement, les crises, les accidens, ainsi que leur nature & leur durée, &c.

7°. Qu'on ne répéte jamais un remede dans la journée, que le Chirurgien de garde n'ait vu le malade.

8°. Que le cahier écrit par le Chirurgien de garde, soit pareil à celui de l'Apothicaire, afin qu'il connoisse la nature du remede que le malade a pris.

9°. Que lors de la distribution des alimens, les malades qui paroissent un peu suspects, soient de nouveau examinés, afin de leur retrancher la nourriture, s'il y a cause pour cela.

On me dira, sans doute, que

j'exige des choſes trop difficiles ou impoſſibles à exécuter ; que des Garçons Chirurgiens ne ſont pas en état de juger de la nature & qualité des évacuations, criſes, &c. que la plupart n'entendent pas le latin ; & qu'enfin les connoiſſances qu'il faut avoir pour ſuivre cette méthode, regardent plus un Etudiant en Médecine, ou un jeune Médecin, qu'un Chirurgien.

J'avoue que, dans la forme actuelle, mon objet ne peut être exactement rempli ; mais comme j'ai moi-même exécuté, en partie, ce que je conſeille, étant Garçon Chirurgien dans les Hôpitaux, je ne le puis trouver impraticable. Je ſuppoſe donc le Garçon Chirurgien aſſez inſtruit pour juger des redoublemens, & en marquer l'arrivée, la durée & la fin. Faut-il

être très-ſavant pour voir ſi un malade a ſué beaucoup, & ſi ſa ſueur a été fétide, &c. pour voir ſi des ſelles ſont jaunes, glaireuſes, rouſſes, ſanguinolentes, &c. s'il y a eu du tranſport, &c? Non, ſans doute. D'ailleurs, quelques leçons leur apprendroient bientôt ces petits détails.

Quant aux ordonnances, ceux qui ne ſavent pas le latin, peuvent aller à la Pharmacie, avec leur cahier de viſite, pour ſe faire donner & expliquer la note des médicamens ordonnés à ceux qui ſont le plus gravement malades, &c. Au reſte, il ſeroit bien utile que les jeunes gens, qui ſe deſtinent à la Médecine, paſſaſſent quelques années dans des Hôpitaux, pour y faire l'apprentiſſage de tous ces menus détails, qu'il eſt important qu'un Médecin connoiſſe.

Pour les Salles des Maladies externes.

La plupart des articles ci-deſſus doivent avoir lieu. Il eſt pourtant vrai qu'il eſt plus facile d'obſerver les bleſſés, & que l'examen de leurs évacuations en tout genre, eſt moins important. Lorſqu'une plaie exige pluſieurs panſemens, le Garçon Chirurgien doit rendre compte de l'état où il l'a trouvée. Lorſque, dans l'intervalle des viſites, il arrive une bleſſure grave, il doit appeller le Chirurgien-Major, ou un Aide-Major. Les vénériens ſont dans le cas d'être obſervés plus exactement que les autres bleſſés. En général, le manger & le cours de ventre nuiſent aux plaies : c'eſt au Garçon Chirurgien à dire ce qu'il a vu à ces deux égards.

En troiſiéme lieu, je trouve que

l'on donne trop de bouillon aux malades, & qu'on devroit marquer la quantité qu'ils en doivent prendre. La plupart des Médecins, loin d'autoriſer cette pratique abuſive de donner pluſieurs bouillons dans les maladies aiguës, déſireroient fort que ce préjugé n'eût plus lieu, & qu'on leur ſubſtituât la tiſane des anciens, qui eſt en même temps un remede & un aliment. Les ſucs de viande augmentent, dans l'état de maladie, la putreſcence des humeurs, & nourriſſent le malade à ſon détriment. Il faudroit donc qu'il y eût dans tous les Hôpitaux une grande quantité de cette tiſane, moins de bouillon; & qu'on ne donnât de celui-ci qu'avec précaution & ménagement.

En quatriéme lieu, je n'approuve point la nourriture des convaleſ-

cens, qui eſt principalement compoſée, pour ceux qui ont la portion, de viande de bœuf bouillie, du moins pour le dîner. Cet aliment, dépouillé de la plus grande partie de ſon ſuc, par l'ébullition longue qu'il a éprouvée, eſt difficile à digérer, & il répare peu. Je préférerois la viande rôtie, & ſur-tout celle de mouton, pour les deux repas : on mettroit facilement à profit ce conſeil, en faiſant peu de bouillon, parce qu'en employant infiniment moins de bœuf, qu'on n'en conſomme ordinairement, on y ſubſtitueroit d'autres alimens plus légers & plus ſains.

Le vin ſeroit la meilleure boiſſon des convaleſcens, s'il étoit toujours bon, vieux, & donné à propos. Les deux premieres conditions étant très-difficiles à remplir, on perd le bien qu'on s'eſt promis, en l'ordonnant,

ſouvent même cette boiſſon nuit beaucoup ; de maniere qu'en général, la biere & la petite-biere * ſont préférables. Elles ont cela d'avantageux, qu'elles ſont alimenteuſes & médicamenteuſes en même temps ; qu'elles ſont plus ordinairement bonnes, & qu'elles coûtent peu.

Il faudroit auſſi que l'on fît, dans les Hôpitaux, un pain de biſcuit très-léger pour ceux qui commencent à manger. On donne rarement au pain ordinaire le degré convenable de cuiſſon ou de bonté ; ſi par haſard il péche à quelques égards, il devient très-préjudiciable, ſur-tout à des gens qui n'ont encore rien mangé. C'eſt ce que j'ai vu pluſieurs fois.

---

* Il ne faut pas qu'il y ait du houblon.

ARTICLE II.

Des moyens de ſâlubrité pour les Hôpitaux militaires.

LA ſalubrité d'un Hôpital dépend de trois points capitaux ; ſavoir, 1°. de ſa poſition, 2°. de ſa conſtruction, 3°. de ſa direction générale & particuliere.

L'Hôpital le mieux ſitué, eſt celui qui, étant iſolé, ſe trouve près d'une riviere, ſur un terrein ſec & un peu élevé.

Il eſt très-avantageux qu'un Hôpital ſoit iſolé, tant pour les malades, que pour les habitans des maiſons voiſines. Celles-ci ſe reſſentent du mauvais air de celui-là ; & à ſon tour, l'air de l'Hôpital eſt plus reſſerré & moins ſain quand il eſt entouré d'édifices.

Le voiſinage de la riviere eſt commode pour y faire couler les immondices de toute eſpéce, qui à la longue infectent l'Hôpital ; il ſeroit encore plus commode qu'il fut hors de la Ville. Perſonne n'ignore les inconvéniens des Hôpitaux qui ſe trouvent au centre des Villes ; il y a même lieu de préſumer que, lorſqu'on en conſtruira de nouveaux, on les en éloignera.

J'ai démontré dans la premiere Partie de cet Ouvrage, l'utilité & les déſavantages des différens ſols. On peut appliquer ici tout ce que j'ai dit à l'égard des terreins ſecs, élevés, humides, &c. Si jamais on eut beſoin d'en choiſir un, c'eſt dans la conjoncture préſente. Les corps ſont d'autant plus ſuſceptibles des diverſes impreſſions nuiſibles, qu'ils ſont dans une plus mauvaiſe diſpoſition.

Pour qu'un Hôpital ſoit ſain, il doit être conſtruit de maniere que les ſalles en ſoient vaſtes, hautes, bien éclairées, nombreuſes, pourvues de latrines & de cheminées; qu'elles ſoient bien cloſes, bien pavées, & bien expoſées; qu'il y ait pluſieurs étages, & une ou pluſieurs cours.

La grandeur & la hauteur ſont deux reſſources contre l'air étouffé, reſſerré & nuiſible; les miaſmes étant plus diſperſés, ils ont moins d'action ſur les malades.

Lorſqu'elles ſont bien éclairées, les croiſées en ſont plus larges, l'air peut ſe renouveller plus facilement; on a plus de commodité pour les ſoins qu'on donne aux malades, & pour les différentes opérations qu'on eſt dans le cas de faire. Les ventilateurs ſont devenus preſque par-tout un moyen très-

utile pour remplir l'objet le plus essentiel, celui de faire sortir le mauvais air, & d'en faire entrer de nouveau dans les salles. Leur usage est sur-tout nécessaire quand la condition présente (celle d'avoir de grandes & larges croisées) ne se rencontre pas. Mais pour profiter avec sureté de l'air qu'on peut donner aux salles par l'ouverture des fenêtres, il faut avoir quelques égards à l'heure, au temps, à la saison, au vent, à la situation des lits des malades. Dans la nuit, & à la fin du jour, il est essentiel de ne pas laisser les croisées ouvertes, parce que l'air est plus froid, plus chargé, & conséquemment moins sain. C'est le matin, sur-tout, & quand le soleil commence à paroître, qu'on peut les ouvrir avec plus d'avantage. Quand le temps est hu-

mide, ou qu'il fait du brouillard, l'air est de même chargé, épais, nuisible aux malades : dans les temps secs, on parvient à rendre ce moyen plus utile. Pendant l'hiver, il faut être plus réservé sur la longueur du temps qu'on employe à renouveller l'air; c'est par un beau soleil qu'il faut le faire, & ordinairement depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Pendant l'été, c'est le matin, & vers le soir, lorsque le soleil n'est pas trop ardent. Au printemps & en automne, on garde un juste milieu entre ce qu'on observe à cet égard, pendant l'hiver & l'été. Il faut avoir égard aux vents du nord, qui soufflent trop fort, parce qu'ils deviennent nuisibles, & aux vents du midi, qui sont quelquefois mal-sains dans certains pays. La situation des croi-

ſées fort élevées empêche généralement l'action trop vive des vents ſur les lits des malades, & procure cet avantage, que, dans preſque toutes les ſaiſons, on peut tenir deux croiſées oppoſées, ouvertes en même temps.

Les ſalles doivent être nombreuſes, parce qu'il eſt des circonſtances où il y a beaucoup plus de malades, où l'on eſt obligé d'abandonner celles où il a régné des maladies très-contagieuſes; qu'il en eſt où tout-a-coup il paſſe une grande quantité de Troupes, qui laiſſent des malades; enfin, parce qu'il eſt néceſſaire de faire une ſéparation exacte de pluſieurs maladies qui ſe gagnent, ou dont la différence, en conſéquence du mauvais air, pourroit rendre grave celle qui eſt légere.

La conſtruction, la poſition & la propreté des latrines, ſont des objets très-importans dans les Hôpitaux, où toute eſpéce d'excrément eſt de ſa nature mal-ſain, & où la quantité des évacuations eſt très-conſidérable. Il faut qu'il y ait au moins, au bout de chaque ſalle, de ces ſortes de lieux, ou pluſieurs perſonnes puiſſent ſe préſenter en même temps. Il ſeroit même utile que de droite & de gauche il y en eût auſſi; mais la multiplicité eſt relative à la grandeur de la ſalle, ou au nombre des lits. La conſtruction des latrines doit être telle, qu'élevées & bien aérées, il y ait pluſieurs lunettes; qu'une double porte battante les ſépare de la ſalle; qu'il y ait toujours une pompe pour laver le pavé, & que celui-ci aille en pente juſqu'au ſiége, au pied

duquel il faut qu'il y ait des trous pratiqués, afin de donner une libre issue aux urines. Au reste, il feroit très-utile que ces latrines donnassent sur un courant d'eau; mais enfin, quand la chose n'est pas praticable, il faut au moins vuider souvent les lieux. Je reprendrai ci-dessous cet article, qui mérite trop d'attention pour ne pas le traiter à fond.

Je demande des cheminées dans les salles, parce que leur tuyau sert de ventilateur, & que la vapeur des poêles est nuisible. Je ne puis cependant dissimuler qu'un seul poêle échauffe mieux une salle, que deux grandes cheminées; mais quand on veut éviter l'inconvénient de celui-là, il faut sur-tout avoir soin que l'ouverture en soit au dedans de la salle, & non au dehors, comme cela se pratique ordinairement

dans plusieurs endroits. L'air peut être attiré par le tuyau du poêle, qui sert alors, en quelque sorte, de ventilateur.

Les salles doivent être bien pavées, pour plusieurs raisons. Les malades, en état de se lever, vacillent facilement en marchant, & risqueroient de tomber, & de se faire beaucoup de mal, si le pavé étoit mauvais, s'il étoit inégal; malgré toute la propreté possible, les eaux répandues çà & là croupiroient, & augmenteroient le mauvais air. Il seroit même bon qu'il fût un peu en pente vers un des côtés de la salle. Afin d'éviter ces inconvéniens, on a coutume d'y mettre des carreaux, & jamais des planches, relativement à la pourriture qui naîtroit en peu de temps dans le bois.

L'exposition des salles doit être

telle, que l'air puisse y entrer de deux côtés, & de sorte qu'il soit facile d'ouvrir l'un ou l'autre, selon l'effet qu'on en désire. *Voyez* la disposition que j'ai dit être la meilleure, au chap. 2, sect. 2.

L'étage le plus haut est le plus sain, parce que l'air y est plus pur, & y entre plus facilement. Le plus bas est le moins sain, par la raison contraire, & parce que l'humidité y est à craindre.

Il faut avoir soin qu'il n'entre pas de vents coulis dans les salles, ce qui peut arriver lorsque les croisées & les portes ne se joignent pas bien. Tout le monde connoît les effets pernicieux de ces vents sur la santé.

Je désire des cours un peu vastes pour la promenade des convalescens, qui, ne devant pas avoir la liberté de sortir de l'Hôpital, ne

peuvent reprendre des forces qu'en ſe promenant dans ces cours. Elles ſont faciles à pratiquer dans un grand Hôpital, & d'ailleurs très-utiles, en ce qu'elles ſéparent les corps de bâtimens où ſe trouvent les différentes ſalles.

La direction générale & particuliere des ſalles conſiſte, 1°. dans la propreté, 2°. dans la ſéparation néceſſaire des malades attaqués de maladies différentes entr'elles, 3°. dans l'arrangement des lits, 4°. dans les commodités qu'on procure aux malades, 5°. dans l'exactitude à enlever les morts, 6°. à changer les lits, 7°. à couvrir les malades, 8°. à corriger l'air, &c.

La propreté des ſalles ne contribue pas peu, avec les moyens ci-deſſus, à la guériſon des malades.

On ne ſauroit imaginer à quel point l'air eſt corrompu par les immondices de toute eſpéce qui séjournent dans des ſalles mal-tenues. Il eſt trés-eſſentiel de laver tous les jours ces ſalles. Dans plusieurs Hôpitaux, on jette du ſable ſur le pavé, pour retenir les immondices, & abſorber l'humidité; chaque jour on enleve ce ſable, puis on en met de nouveau. Il eſt de même néceſſaire de vuider promptement les baſſins, ainſi que les pots de chambre pleins d'urines; & comme le trajet des ſalles eſt long, & que l'odeur des déjections qu'on porte doit incommoder les malades, il ſeroit utile qu'il y eût de diſtance à autre des eſpéces de plombs avec des ſoupapes, qui répondiſſent à des tuyaux qui s'ou-

vriroient dans un ou plusieurs autres canaux plus gros, pour conduire le tout aux latrines.

Il faudroit qu'on eût la plus grande attention de ne placer dans la même salle, que les malades attaqués du même genre de maladie. Du moins seroit-il essentiel que, quant aux aigues, on séparât les contagieuses des autres. Pour ce qui regarde les galleux, les vénériens, les blessés, les convalescens, l'ordre est assez exactement suivi; mais il ne l'est pas aussi scrupuleusement pour la réunion de deux hommes attaqués, l'un, d'une maladie grave, & l'autre, d'une plus légere, dans un même lit. Il est déja assez dur de se trouver dans le cas d'y faire coucher deux hommes malades, qui s'incommodent mutuellement, sans y joindre encore l'in-

convénient que je viens d'énoncer.

Les lits qui ſont trop près les uns des autres, empêchent qu'on approche facilement des malades: il ſeroit eſſentiel qu'il y eût quatre bons pieds de diſtance entre chacun. Comme il eſt d'uſage de coucher deux hommes enſemble, il faut que les lits aient au moins quatre pieds & demi de largeur, ſur ſix de longueur. Les plus malades devroient être toujours ſeuls, les alaiſes ne jamais manquer, & il faudroit avoir ſoin de les changer promptement.

Quand un homme eſt mort, je ne voudrois pas qu'on l'enlevât, ſans l'avoir fait viſiter auparavant par le Chirurgien de garde; ce qui doit ſe faire très-vîte: car, comme il n'y a point de rideaux, ce ſpectacle eſt très-effrayant pour les

voiſins, & d'ailleurs il n'eſt pas douteux que la plupart des cadavres de gens morts, après de longues maladies, commencent à exhaler très-promptement une odeur dangereuſe dans un lieu, qui d'ailleurs eſt déja par lui-même infect.

On devroit auſſi enlever ſur le champ, aérer & nettoyerle lit où un malade vient de mourir. Il eſtcertains cas ſur-tout où cette précaution eſt très-importante, tels que ceux où un homme eſt mort d'une fiévre putride, maligne, exanthemateuſe, variolique, de pulmonie, ſcorbut, &c. On néglige en général ce moyen, qui doit être en vigueur.

Il eſt néceſſaire qu'il y ait toujours dans une ſalle de malades, plus ou moins de feu, pour faire chauffer le bouillon, la tiſane, &c. Mais comme pendant l'été

la chaleur eſt très-grande dans un lieu rempli de beaucoup de monde, je voudrois qu'on conſtruiſit de vaſtes lampes, à l'inſtar de celles qu'on appelle *veilleuſes*, où l'on réchaufferoit très-aiſément les boiſſons, les bouillons.

Au reſte, je crois que pendant les grandes chaleurs, on devroit avoir ſoin de mettre des rideaux aux croiſées, & d'arroſer les ſalles de temps à autre. (Si la ſalle étoit en pente, ce dernier moyen ſeroit plus facile). Pendant l'hiver, les malades ſont dans le cas d'être mieux couverts; mais il ne faut pas les ſurcharger.

Reſte un article plus connu: celui qui regarde les moyens de corriger l'air. Il eſt reçu qu'on faſſe des fumigations dans des réchaux avec des baies de geniévre, & qu'on les répéte pluſieurs fois dans le jour:

je préférerois celles du vinaigre brûlé. Au reste, il est certaines occasions où l'épidémie putride exige qu'on y insiste davantage : alors, je voudrois qu'on employât, même pour le feu de la cheminée, des bois aromatiques.

Les chandelles de suif, & les lampes, répandent dans les salles une vapeur nuisible aux malades. Il vaudroit mieux que la nuit, il y eût, de distance à autre, quelques réverberes, tels que ceux qui sont dans les rues de Paris. Tout le monde seroit très-bien éclairé, & sans inconvénient.

Je finirai cet article par trois observations, que j'ai cru très-utiles. La premiere, regarde les matelats ; la seconde, les couvertures des lits ; la troisiéme, les robes & le linge qu'on donne aux

malades. La difficulté de nettoyer les premiers, la dureté dont ils ſont, les miaſmes qui s'y attachent, ſeroient des raiſons ſuffiſantes pour les bannir, de ſorte que je préférerois que les Soldats malades fuſſent couchés ſur des paillaſſes bien remplies, où l'on auroit ſoin de renouveller ſouvent la paille. On éviteroit par-là plus d'un danger; les malades n'en ſeroient pas moins bien couchés, & la dépenſe ſeroit moindre.

Quant aux couvertures de laine, il eſt de fait, qu'outre la mal-propreté dont elles ſont ſuſceptibles, les miaſmes s'y attachent facilement, & que la difficulté d'en changer très-ſouvent, en fait le magaſin des atômes perfides qui propagent les maladies. Je voudrois qu'elles fuſſent de toile, & piquées avec un

peu de crin : celles-ci n'auroient pas le même inconvient, ſur-tout, ſi on les enveloppoit dans un ſecond étui de toile griſe.

Il faudroit auſſi bannir de l'Hôpital les robes de laine, par les raiſons ci-deſſus, & les faire de toile cirée, de maniere qu'il y eût une ouate enfermée entre le deſſus & le deſſous.

On ne doit jamais employer que du linge bien leſſivé.

ARTICLE III.

Des Officiers de Santé.

LA conſervation & la guériſon des Gens de Guerre dépendent principalement du ſavoir & des ſoins des Officiers de Santé. Il eſt donc très-eſſentiel de ne mettre ou conſerver en place que ceux qui ſont inſtruits & exacts.

Il me ſemble qu'il y a beaucoup

de choſes à déſirer à cet égard, & que s'il eſt généralement vrai que cette partie de l'adminiſtration des Hôpitaux eſt bien remplie, il ne l'eſt pas moins qu'elle devroit l'être beaucoup mieux, & d'une maniere plus utile à l'humanité.

Mon objet eſt de faire voir ici quelle eſt la meilleure maniere de former & de choiſir des Miniſtres de ſanté pour les Hôpitaux Militaires en général, & pour les Armées; de montrer quel eſt le véritable office de chacun; ce qui doit réſulter d'utile ou de nuiſible dans l'union ou la déſunion des membres qui forment l'enſemble: je traiterai chacun de ces points dans autant de Sections, après avoir parlé ſuccintement des différens Miniſtres qui exercent l'art de guérir.

SECTION PREMIERE.

De la diviſion des états dans l'art de guérir.

L'ART de guérir, le plus utile, & en même temps le plus vaſte, réunit trois parties, exercées par des Miniſtres différens: le Médecin, le Chirurgien & l'Apothicaire.

L'office particulier du Médecin eſt de traiter les maladies internes. Le Chirurgien a le diſtrict des maladies externes, & l'Apothicaire exécute les ordonnances de l'un & l'autre.

On emploie dans les Hôpitaux militaires ces trois eſpéces d'Officiers de Santé, comme on l'a vu dans le premier article de ce Chapitre, & c'eſt ſur le Médecin & le Chirurgien en

Chef que roule toute la besogne concernant le traitement des malades, & la police qui y est relative.

Il n'y a que les Hôpitaux des petites Villes de garnison, qui soient dirigés par un Chirurgien en Chef, qui traite les maladies internes & les externes; mais il y est ordonné d'appeller un Médecin du lieu, quand il y a des cas graves. C'est ce que j'ai vu pratiquer.

Je sais qu'autrefois il y avoit beaucoup moins de Médecins employés dans les Hôpitaux, & sur-tout à l'Armée; mais on a senti l'abus qui en résultoit, & on l'a réformé. Il est en effet presqu'impossible qu'un même homme puisse être également instruit dans l'une & dans l'autre partie de l'art de guérir. On peut même aujourd'hui dire tout haut

aux Chirurgiens, ſans les offenſer, qu'ils ſont peu inſtruits dans la Médecine clinique, parce qu'ils ſont ſi riches de leur propre fonds, qu'ils conviennent aiſément que leur partie leur ſuffit. On ne verra preſque jamais un grand Chirurgien ſe mêler de Médecine, parce qu'il eſt plus dans le cas de connoître les limites qui ſéparent l'exercice de l'une & l'autre profeſſion. Il ſait qu'il auroit pu, mais qu'il n'a pas voulu ſuivre l'une des deux. Quand il le dit, il n'en eſt que plus eſtimable.

J'en appelle donc aux Chirurgiens, pour prouver la néceſſité d'un Médecin dans un Hôpital, & c'eſt avec eux que je vais tâcher de répondre à deux objections qu'on fait à cet égard. La premiere, eſt fondée ſur l'exemple des Guerres antérieu-

res à la derniere, ou il y avoit très-peu de Médecins, & où l'on n'a pas perdu plus de malades que dans celle-ci; & la seconde, sur ce qu'on voit quelques Hôpitaux conduits par des Chirurgiens, où il meurt peu de monde: d'où l'on infere qu'il est à peu près égal que les malades soient traités par des Chirurgiens, ou par des Médecins.

J'avouerai volontiers, que, malgré le nombre plus considérable de Médecins qu'il y a eu à la suite des Armées, dans la derniere Guerre, les pertes ont été très-grandes; mais il faut aussi convenir que la situation des Troupes, & les fatigues qu'elles ont essuyées sans relâche, pendant toutes les saisons, n'ont pas peu contribué à aggraver la violence & les dangers des maladies. Quand nos Troupes, dans

l'avant-derniere Guerre, se trouverent en même position que celle ci-dessus, on fit des pertes effrayantes. Il n'y a qu'à se rappeller le Siége de Prague, ses accessoires & ses suites, pour être convaincu que c'est moins au traitement, qu'aux circonstances, qu'on doit attribuer les pertes.

Mais pour juger sainement la question, il faudroit des objets de comparaison, & que, toutes choses étant égales, on examinât la nature des maladies régnantes, la position, la saison, & les suites de ces maladies, dans ceux qui réchapperoient. Je suis bien persuadé qu'après de pareilles observations, le procès seroit bientôt jugé en faveur des Médecins. Cependant, puisque l'objet de comparaison nous manque, on peut répondre deux choses qui me paroissent sans réplique. La pre-

miere, c'eſt que toutes les préſomptions doivent ſe réunir en faveur de ceux, qui, par une étude & une obſervation journalieres, ont acquis la connoiſſance des maladies internes; & la ſeconde, c'eſt que dans le fait, on voit facilement dans la conduite d'une maladie de cette eſpéce, la ſupériorité du Médecin: ſon diagnoſtic eſt plus clair, il diſtingue plus aiſément une maladie de celles avec leſquelles elle pourroit être confondue; il en connoît mieux les ſignes pathognomoniques; ſon pronoſtic eſt plus ſûr, ſon ordonnance plus meſurée; les ſignes de criſes & de coction lui échappent moins, &c.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſe rencontre quelques Chirurgiens qui poſſédent toutes ces connoiſſances; & je ſuis loin de croire que

le bonnet ajoute à la ſcience, & que ſans lui on n'en puiſſe avoir. Il faut laiſſer cette préſomption à ceux, qui, n'ayant jamais mordu que la pouſſiere des Ecoles, regardent ſouvent comme fort inférieurs des gens qui valent mieux qu'eux. Mais j'en reviens toujours à ma propoſition générale : les deux parties de l'art de guérir ſont trop étendues, pour qu'un ſeul homme les exerce également bien.

Ce qui milite encore en faveur des Médecins, quant à leur utilité dans les Hôpitaux & dans les Armées, c'eſt la quantité d'obſervations qui ont été publiées depuis qu'on emploie un plus grand nombre de ces Officiers. Il eſt certain que la Médecine Militaire, quoique peu avancée encore, a fait dans la derniere Guerre des progrès qui doi-

vent faire beaucoup espérer pour la suite des temps.

Il ne faut pas pourtant taire ici que la nécessité du Chirurgien dans ces mêmes circonstances est au moins égale à celle du Médecin, parce que les Gens de Guerre sont très-sujets aux maladies externes, sur-tout à la Guerre. Mais lorsque l'un & l'autre se trouveront à la tête de leur besogne, il est certain que le service en ira mieux.

Ces deux points établis, entraînent nécessairement l'utilité du troisiéme Officier de Santé (l'Apothicaire) qui puisse composer les différens médicamens ordonnés par le Médecin & le Chirurgien.

Il ne s'agit donc plus que d'entrer dans les détails énoncés plus haut, sur ce qui regarde la maniere de former & de choisir ces Officiers.

SECTION II.

De la maniere de former & de choisir les Ministres de la santé, pour le Service militaire.

J'AI prouvé dans mon discours préliminaire, qu'il ne suffit pas, pour exercer la Médecine Militaire, d'avoir des connoissances ordinaires & communes à tous ceux qui professent l'art de guérir; mais qu'il faut être principalement instruit sur le régime, les travaux & les maladies, tant internes qu'externes, des Gens de Guerre. C'est sur ce point qu'est fondée la nécessité de former & de choisir les Ministres de la santé, pour le service Militaire. Je vais parler des moyens qui m'ont paru les plus propres pour remplir cet objet.

§. I[er].

Choix des Médecins.

IL feroit effentiel qu'il n'y eût jamais à la tête d'un Hôpital militaire un Médecin très-jeune, ou qui n'eût pas fervi, ou dont la capacité n'eût pas été reconnue. L'inexpérience d'un trop jeune Médecin lui fait commettre beaucoup de fautes graves. Celui qui n'a pas fervi, connoît peu la vie & les maladies des Gens de Guerre. L'incapacité eft l'obftacle le plus grand, & celui qui, felon la forme actuelle, eft le plus difficile à éviter, parce qu'on fuppofe qu'un Docteur fait la Médecine, & que d'ailleurs la protection acheve fouvent de lever le doute. Cependant le grade de Docteur eft trop fréquemment donné à des

gens inhabiles, qui n'ont pour eux que la forme, & quelque verbiage ſcholaſtique, qui certainement ne font pas le Médecin.

Pour obvier à ces inconvéniens, je crois qu'il ſeroit néceſſaire d'établir un Tribunal de Médecine, qui jugeât les ſujets, avant d'en placer aucun, & qui ne mît jamais les nouveaux qu'en ſecond dans un Hôpital, afin que l'uſage & le temps leur apprît la nature & l'eſpéce de maladies qui y regnent, & leur donnât l'expérience néceſſaire pour remplacer ceux qui ſont au premier rang; mais alors ils devroient être très-exacts à ſuivre la viſite du premier Médecin de l'Hôpital, qui auroit une eſpéce d'autorité ſur eux, & rendroit compte à ce Tribunal de leurs progrès & de leur conduite.

Je regarde cet établissement comme très-praticable, le seul propre à former des Médecins Militaires, & nullement dispendieux, parce qu'il n'y a aucun jeune Médecin, qui, pendant les premieres années qui suivent l'époque de son Doctorat, ne désire trouver un moyen si favorable pour apprendre son métier.

Le Tribunal en question seroit formé par les Inspecteurs des Hôpitaux, comme on le verra ci-après.



§. II.

Choix des Chirurgiens.

LE choix des Chirurgiens Militaires me paroît tout déſigné par la maniere dont les ordonnances les établiſſent dans les Hôpitaux. Il y a un Chirurgien-Major, un ou pluſieurs Aides-Majors, & plus ou moins d'Eleves.

Il ſeroit donc ſimple de choiſir parmi ces derniers ceux qui ſont les plus capables pour les places de Chirurgiens-Aides-Majors, & entre ceux-ci, les meilleurs pour être Chirurgiens-Majors. On néglige cependant très-ſouvent ces moyens, pour placer à la tête d'un Hôpital Militaire un Chirurgien qui n'a jamais ſervi, & qui conſéquemment a très-peu ou point d'uſage des bleſſures,

& autres accidens qui ſont propres aux Gens de Guerre.

Toutes ces places ne devroient ſe donner qu'au concours : on verroit bientôt réſulter de cette régle, qu'il ſe formeroit une pépiniere d'excellens Chirurgiens, qui, dans les momens preſſans, comme en temps de Guerre, deviendroient très-utiles à l'État : comme on le verra dans le Chapitre ſuivant.

---

§. III.

Choix des Apothicaires.

IL y a dans les Hôpitaux Militaires des Apothicaires en Chef, dits Majors, & des Eleves, dits Garçons Apothicaires. Je ne trouve rien de ſi aiſé que de bien choiſir les uns & les autres. En ne recevant les Eleves qu'au concours, on auroit

de bons ſujets, parmi leſquels on choiſiroit ceux qu'on mettroit en Chef, en ſuivant auſſi la voie du concours. Je laiſſerois ce concours à juger par les Médecins des Hôpitaux, où les places ſeroient vacantes.

La Pharmacie eſt parvenue de nos jours à ce degré de perfection, qui rend le meilleur choix facile, & le plus mauvais très-difficile.

---

§. IV.

De la meilleure méthode pour former des Médecins & Chirurgiens militaires.

LA véritable Ecole de Médecine & de Chirurgie Militaire devroit être dans un Hôpital, où il y eût un aſſez grand nombre de malades, & dont les Médecins & Chirurgiens en

Chef fuſſent obligés de faire deux leçons par jour, l'une, après la viſite, ſur les maladies actuelles, & l'autre, à une heure indiquée, pour faire desCours réguliers d'Anatomie, de Thérapeutique, & d'opérations.

On pourroit établir dans plu-ſieurs grandes Villes du Royaume ces eſpéces d'Ecoles; comme à Paris, Straſbourg, Metz, l'Iſle, Bordeaux. Les jeunes Docteurs qui ſe deſtinent au Service Militaire, ſuivroient ces Ecoles; lorſqu'une place en ſecond deviendroit vacante, ils la concourroient, comme on concourt pour une Chaire. Il en en ſeroit de même des Eleves en Chirurgie, pour les places dans les différens Hôpitaux. Ces établiſſe-mens n'étant point diſpendieux, ſe-roient très-faciles à former, four-niroient tous les ſujets propres à

bien remplir les diverſes fonctions départies aux Gens de l'Art, dans les Hôpitaux.

Quant à ce qui regarde l'inſtruction ordonnée pour les Eleves en Chirurgie déja placés, on ne peut rien ajouter aux réglemens ſages que le Gouvernement a faits ; mais on devroit tenir la main à ce qu'ils fuſſent ſuivis très-exactement.

Le Médecin d'un Hôpital, n'ayant que ſon ſecond, devroit avoir quelques conférences de temps à autre avec lui, ſur la nature des maladies qu'ils ſont dans le cas de traiter, & ſur les moyens les plus convenables pour les guérir.

Quoique j'aie indiqué des Ecoles en faveur des Médecins & Chirurgiens qui ſe deſtinent au ſervice des Hôpitaux Militaires, je ne prétends pas donner excluſion pour le

concours, à ceux qui ne les ſuivent pas; mais je voudrois au moins qu'on prit pour modele, la régle ſagement établie à l'Hôtel Royal des Invalides, où, lorſqu'il y a un concours pour la place de Chirurgien-Aide-Major, on donne la préférence, quand il y a mérite égal, à celui qui étoit déja Eleve dans l'Hôpital; mais en même temps je ne m'écarterois pas de cette autre régle, qu'il n'y ait que ceux qui ſont déja en place, qui puſſent monter en grades.

---

§. V.

Comment on forme des Apothicaires pour les Hôpitaux.

LES Eleves en Pharmacie ſont moins dans le cas des régles ci-deſſus preſcrites : il eſt même plus ai-

ſé de ſuivre les formules & ordonnances des Hôpitaux, que celles qui ſont journellement envoyées chez les Apothicaires. Je voudrois cependant que tous ceux qui aſpirent à une place d'Eleve, la gagnaſſent par le concours, & que de même les premieres places en ce genre fuſſent diſputées par les Eleves. Les Médecins ſeuls doivent être Juges en ce genre; cependant je donnerois voix délibérative aux Apothicaires-Majors, parce qu'ils ſont plus en état de connoître les ſujets qu'ils ſont cenſés avoir formés.

Il devroit être ordonné que l'Apothicaite en Chef de chaque Hôpital fît au moins une fois par an un Cours de Pharmacie pour ſes Eleves.

Dans le Chapitre ſuivant, je ferai voir dans un plus long détail la

régle qui doit être obſervée à ces divers égards, ſelon les circonſtances.

SECTION III.

De l'Office particulier des différens Officiers de Santé.

LE premier devoir à remplir, conſiſte dans la plus grande exactitude de la part de tous les Officiers de Santé : ils doivent conſéquemment être tous à même de donner leurs ſoins, quand le beſoin le requiert. Ainſi, comme c'eſt ſur les chefs que roule la beſogne eſſentielle, je ne puis approuver qu'ils ſoient logés hors de l'Hôpital. Je ſais qu'il y a des Aides qui les ſuppléent dans les cas preſſans; mais on n'ignore pas que lorſque les malades ſont vus

par les Maîtres, les choſes n'en vont que mieux. Je voudrois donc, que, ſans exception quelconque, tous les Miniſtres de Santé logeaſſent à l'Hôpital, & en cela on ſuivroit l'eſprit de l'ordonnance, qui l'enjoint expreſſément.

Chaque eſpéce d'Officier de Santé, ayant ſon diſtrict particulier, eſt auſſi chargé d'une beſogne différente. Je vais paſſer en revue les différens Offices, dans autant de Paragraphes.

---

§. Ier.

Office des Médecins.

LE Médecin eſt tenu de faire deux viſites par jour, à des heures réglées; c'eſt par abus qu'il ne fait que celle du matin, dans pluſieurs Hôpitaux.

Il doit veiller à ce que les Chi-

rurgiens, qui ſont attachés à ſes ſalles, rempliſſent leur devoir. La Pharmacie eſt entiérement ſoumiſe à ſon examen, & les Apothicaires, celui même qui eſt en Chef, doivent lui être ſubordonnés.

Il doit connoître de toutes les prévarications, pour porter des plaintes au Commandant, lorſqu'il n'eſt pas dans le cas de faire juſtice lui-même.

Il faut qu'il ait un plan général de la conduite de ſon Hôpital, afin qu'il puiſſe voir d'un coup d'œil tout ce qui ſe paſſe. Il eſt néceſſaire qu'il goûte le bouillon de temps à autre; que le vin qui entre dans l'Hôpital pour les malades, ſoit de même ſoumis à ſon examen, & qu'il voie ſi le pain eſt bon; qu'il écoute les plaintes, de maniere à ne pas trop y porter le Soldat, qui y

eſt toujours enclin, & que, d'après cela, il rende juſtice; qu'il ait un peu de ſévérité pour les Infirmiers, naturellement portés à s'écarter de leur devoir, & qu'il n'en reçoive aucun qu'après les plus exactes obſervations, & qui ne ſoit aſſez inſtruit de la beſogne qu'il va faire.

Il a le droit de donner à la Pharmacie pluſieurs formules qui lui ſont familieres, & dont l'expérience lui a confirmé le bon effet, pourvu que les médicamens, dont elles ſont composées ſoient de nature à ne pas être trop diſpendieux.

Il a de même celui de refuſer les expériences qui lui paroiſſent nuiſibles. En cela, il ne peut être taxé de déſobéiſſance, puiſque les Gens de Guerre, ſi utiles à l'État, ne ſont pas faits pour être les victimes de ces tentatives. Ainſi, à moins

qu'il n'ait un ordre du Roi pour l'Inſpecteur des Hôpitaux, il eſt dans la régle, en ne permettant aucune expérience.

Lorſqu'il en a fait avec cet ordre, ſi le ſuccès eſt mauvais, il eſt très-eſſentiel, pour le bien de la choſe, d'écouter ſes repréſentations. Un bon remede n'a pas beſoin qu'on employe la force pour qu'on en faſſe uſage : il s'établit de lui-même.

Un Médecin exact doit tenir un regiſtre fidele des épidémies régnantes; connoître l'air, le ſol, les eaux de l'endroit qu'il habite, afin d'écarter les cauſes de maladies qui pourroient en naître.

Pour les progrès de l'Art, auxquels le bien de l'humanité eſt attaché, il eſt eſſentiel qu'il rédige les obſervations ſingulieres qu'il eſt dans le cas de faire, & qu'il les

envoye aux Inſpecteurs, qui, en les rendant publiques, inſtruiſent les gens de l'Art.

Je voudrois que les grandes opérations de Chirurgie ne ſe fiſſent pas ſans qu'il y fut préſent. Il eſt certain que la conduite intérieure concourt beaucoup à la guériſon des opérés, & quelques conſeils à cet égard de la part du Médecin, pourroient devenir utiles.

Si quelque maladie chirurgicale ſurvient à ſes malades, ſans que la maladie interne ſoit guérie, il ne doit pas les faire tranſporter dans la ſalle des bleſſés, ſous prétexte qu'ils ne ſont pas de ſon reſſort; mais faire avertir qu'on vienne les panſer. Les abcès, puſtules, ulceres, gangrene, &c. qui ſurviennent aux maladies internes, ſont dans ce cas.

Les maladies vénériennes étant de ſon reſſort, il doit concourir avec le Chirurgien en Chef à leur traitement.

En un mot, le Médecin eſt l'ame de cette machine, dont preſque tous les reſſorts doivent ſe mouvoir par lui, ou ſous ſes yeux. Les moyens de ſalubrité, le gouvernement intérieur n'iront jamais bien s'il n'y veille pas; & ce qui a été indiqué dans les deux premieres Sections de ce Chapitre, me paroît devoir fixer entiérement ſon attention.

S'il y a pluſieurs Médecins, il faut qu'il y en ait un qui ſoit en Chef, ſans pourtant que les autres ſoient diſpenſés de veiller comme lui, au bon ordre.

§. II.

§. II.

De l'Office du Chirurgien-Major.

LE Chirurgien-Major eſt à la tête de tous les Chirurgiens, ſur leſquels il doit avoir un pouvoir très-étendu. Son office eſt de veiller, pour ſa partie, à toutes les choſes ci-deſſus mentionnées, Il eſt indépendant du Médecin, & c'eſt à lui de diriger toutes les opérations, les panſemens & traitemens, ſans toutefois empêcher, en aucune maniere, que le Médecin y aſſiſte, dans le cas indiqués ci-deſſus. Il doit même recevoir l'avis de celui-ci; & l'un & l'autre doivent ſe conduire de maniere que tout ſe paſſe honnêtement.

Il eſt eſſentiel qu'il ne renvoye pas ſes bleſſés à la ſalle du Méde-

cin, mais qu'il le faſſe avertir qu'ils ont beſoin de ſon ſecours.

Lorſqu'il y a des bleſſures graves, il eſt tenu de faire les panſemens, à moins qu'il ne puiſſe les confier à un Aide intelligent. Il faudroit qu'il fut aſtreint à deux viſites par jour, & quelles ſe fiſſent aux mêmes heures que celles du Médecin, afin que, lorſque le cas le requiert, ils puiſſent ſe communiquer les faits qui leur ſont communs.

Le Chirurgien-Major doit diſtribuer les Eleves dans les différentes ſalles, & donner dans les ſiennes à chacun leur beſogne particuliere, ſelon leurs forces & leurs lumieres; mais toujours de maniere que tous puiſſent remplir également le devoir des ſalles qui ſont du reſſort du Médecin. J'inſiſte ſur cette article, parce que j'ai vu ſouvent le

contraire, & qu'on mettoit dans les ſalles du Médecin les Eleves les moins adroits & les moins inſtruits; ce qui, ſelon ce que j'ai dit à la Section premiere de ce Chapitre, eſt très-nuiſible au bien du ſervice.

C'eſt au Chirurgien-Major de diſtribuer les différens bandages qu'on réſerve dans chaque Hôpital pour les Soldats qui ont des deſcentes.

C'eſt à lui de certifier qu'un Soldat eſt hors d'état de ſervir par ſes bleſſures ou autre cauſe externe; mais alors, comme dans tous les cas d'impotence venant de cauſe interne ou externe, il eſt bon que le certificat ſoit ſigné du Médecin. Il en eſt de même pour les Eaux Minérales auxquelles on envoie les Soldats, & dont la dépenſe eſt très-conſidéra-

ble. Je voudrois, à l'égard de ce dernier chef, comme à l'égard des Invalides, qu'on portât la plus ſcrupuleuſe attention : j'ai vu aux Eaux une grande quantité de Soldats, auxquels elles ne convenoient pas, & qui n'avoient beſoin d'aucun ſecours ; j'ai vu à l'Hôtel des Invalides pluſieurs hommes très-en état de ſervir, & d'un âge très-peu avancé *.

Les cours d'anatomie, d'opérations, de bandages, & de matiere médicale externe, regardent entiére-

---

* Je ſais qu'il y a un certain nombre d'années de ſervice, après lequel on accorde les Invalides, tant aux Soldats, qu'aux Officiers ; & qu'alors on ne conſulte ni Médecins ni Chirurgiens ; auſſi ma remarque ne tombe-t'elle que ſur ceux qui, ſous des prétextes d'infirmité, ſe font donner des certificats pour obtenir les Invalides.

ment le Chirurgien-Major, qui doit au moins en faire un de chaque eſpéce par année.

Enfin, c'eſt à lui de veiller à la conduite de ſes Eleves, & de les punir quand ils manquent à leur devoir, il doit avoir ſoin qu'ils ſoient traités convenablement; & rendre compte des choſes avantageuſes qui peuvent ſervir à leur avancement.



---

§. III.

Office des Chirurgiens-Aides-Majors.

LEUR office principal conſiſte à aider ou ſuppléer le Chirurgien-Major dans toutes ſes fonctions; d'être les premiers ſurveillans des Eleves, & d'aſſiſter régulierement aux viſites.

Je voudrois qu'ils fussent spécialement chargés d'examiner les appareils, qui doivent toujours être bien munis & proprement arrangés. Comme d'ailleurs ces Aides sont peu occupés, je leur donnerois quelques cours de leçons à faire, & quelque district particulier concernant ou l'ordre de l'Hôpital, ou les moyens de salubrité. Au reste, quand il y a des pansemens difficiles dans les salles des fébricitans, c'est à eux qu'on doit les confier.

Je crois qu'il feroit de même utile qu'on ne distribuât ni linge, ni eau vulnéraire, ou autres choses concernant les salles de Chirurgie, que sur le billet du Chirurgien-Aide-Major; & pour ne point trop charger ou déranger le Chef, il faudroit aussi que l'Aide rendît compte au

Commandant de la Place de l'état des bleſſés, &c.

---

§. IV.

De l'état & de l'office des Eleves en Chirurgie.

ON a déja dit dans les Sections & Paragraphes précédens, quelles ſont la plupart de leurs fonctions. Occupés tous à la ſalle des bleſſés, ſous le Chirurgien-Major, ils doivent être outre cela diviſés dans les autres, à chacune deſquelles je voudrois que l'un d'eux au moins fût ſpécialement attaché.

Egalement ſubordonnés au Médecin & au Chirurgien-Major, ils doivent ſuivre leurs ordres dans le diſtrict de chacun, de maniere qu'ils répondent des choſes qui leur ſont confiées. C'eſt au Chirurgien

en Chef de les changer alternativement de ſalles, pourvu toutefois qu'il les laiſſe dans chacune, pendant aſſez de temps, pour qu'ils ſe mettent bien au fait des parties qui peuvent y être de leur reſſort. Au reſte, ſi le Médecin n'eſt pas content de leurs ſervices; ſur ſes plaintes, ils doivent être punis, renvoyés ou changés, ſelon la griéveté de la faute.

Tous les Eleves en Chirurgie doivent être nourris à l'Hôpital; & comme il eſt eſſentiel de veiller ſur leur conduite, il convient qu'ils ſoient ſoumis, au-delà du ſervice, à une certaine régle, comme par exemple, de ne pas rentrer après neuf heures du ſoir, & de ne pas ſortir dans la matinée, avant la fin du ſervice.

Il faut qu'il y ait une ſalle d'ap-

pareils où chacun d'eux ait ſa petite armoire, pour renfermer le ſien. Là, à des heures réglées, chacun d'eux doit ſe rendre, afin de préparer tout ce dont il peut avoir beſoin pour les panſemens des jours ſuivans; & enſuite prêter la main pour les choſes difficiles. Le Chirurgien-Aide-Major préſidera à ce travail; & après que chacun aura fini ſa beſogne particuliere, tous ſe réuniront pour préparer pluſieurs bandages de toute eſpéce, qui peuvent devenir tout-à-coup néceſſaires. On mettra ceux-ci dans une grande armoire dont le Chirurgien-Aide-Major aura la clef.

On peut loger les Garçons Chirurgiens quatre à quatre; mais je ne voudrois pas que leurs chambres fuſſent ſi voiſines des ſalles de malades, qu'elles le ſont dans plu-

ſieurs Hôpitaux, à cauſe du mauvais air. Je voudrois auſſi qu'on les meublât un peu mieux qu'ils ne le ſont preſque par-tout, n'ayant qu'un mauvais lit ſans rideaux, ſemblable à celui des Soldats malades. Ces Eleves ſont précieux, tant par le ſervice qu'ils rendent, que par celui qu'on attend d'eux.

Je ne puis approuver cette méthode qui fixe leur nombre en raiſon des malades, de maniere que les derniers, c'eſt-à-dire les moins anciens, ſont aujourd'hui réformés, & demain remplacés, à meſure que les malades diminuent ou augmentent. J'aimerois bien mieux qu'évaluant à-peu-près la quantité de malades qu'il peut y avoir dans la garniſon, en cavant un peu fort, on réglât qu'il y auroit toujours tel

nombre de Garçons Chirurgiens. alors ils pourroient ſeulement avoir plus de beſogne dans un cas extraordinaire *. Avec l'arrangement des réformes, on court riſque de jetter ces Eleves dans la miſere, ou qu'ils ſe dégoûtent : l'un ou l'autre eſt très-préjudiciable.

Il faudroit que pour exciter de l'émulation parmi ces jeunes gens, on fît au moins une fois par mois quelques conférences, en préſence du Chef, & qu'on les fît opérer ; après quoi on donneroit quelques légeres récompenſes à ceux qui auroient ou le mieux répondu, ou le mieux opéré.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail à leur égard, parce que,

---

* A l'Hôpital de Straſbourg, j'ai vu leur nombre fixé.

dans les Articles précédens, on a vu ce qu'ils étoient obligés de faire sous les ordres des Médecin & Chirurgien en Chef.

---

§. V.

De l'Office des Apothicaires.

L'APOTHICAIRE-Major doit avoir un état exact de tous les médicamens qui sont dans la Pharmacie ; avoir soin que tous ceux qui sont ordonnés par les réglemens, s'y trouvent ; que ceux qui se gâtent de maniere ou d'autre, soient rejettés ; & ceux qui manquent, remplacés.

Il doit présider à toutes les préparations officinales, & même aux magistrales, lorsqu'elles sont importantes.

Il doit, après chaque visite, examiner le cahier d'ordonnances, & faire la distribution des remédes à chacun de ses Eleves.

C'est à lui de veiller à la conduite & à l'exactitude de ceux-ci; ce qui est d'autant plus essentiel, que la plus petite erreur peut causer la mort d'un malade. Chaque médicament à distribuer, doit être étiqueté, & donné aux heures marquées par l'ordonnance.

Enfin, tout ce qui est dans la Pharmacie, sera entre les mains du Chef, qui en répondra. Il doit s'y trouver aux heures indiquées, pour la préparation des remédes, & tenir son magasin fermé, lorsque la distribution est faite, mais ne jamais s'éloigner, afin qu'on le trouve, quand on a besoin de lui.

Au reste, il doit y avoir chaque jour un Apothicaire de garde qui,

à toutes les heures, donne ce qui peut être prescrit par les Chirurgiens de garde, ou autres, dans les cas urgens.

Il seroit inutile de donner ici la liste des drogues, tant simples que composées, qui doivent être dans la Pharmacie des Hôpitaux, puisque les ordonnances en fixent la quantité, la qualité & les formules, auxquelles il n'y a rien à ajouter. Je n'entrerai pas non plus dans un plus grand détail sur les conditions nécessaires pour la tenue ; parce que c'est au Médecin d'y veiller, & qu'il est de son intérêt qu'elle soit bonne. Il suffira de recommander qu'il seroit très-important que l'Apothicaire en Chef fut garant de tout.

SECTION IV.

Des moyens d'établir parmi les Officiers de Santé la régle néceſſaire pour le bien du Service.

LA concorde néceſſaire entre les différens membres qui exercent l'art de guérir, n'eſt malheureuſement que trop rare, & il réſulte de ſon défaut que chaque jour on voit le ſervice des malades négligé. Il ſemble que les bornes des prérogatives & des fonctions de chacun ne ſont pas aſſez invariables, pour ôter tout ſujet de diſcorde. Celui-ci croit devoir commander aux autres; celui-là ne veut être ſubordonné en rien, & enfin, l'Apothicaire croit pouvoir ſe ſouſtraire à certains devoirs qui lui paroiſſent durs. L'humanité ſouffre de ces diviſions; & cepen-

dant, en fixant irrévocablement les droits d'un chacun, on viendroit peut-être facilement à bout d'empêcher le désordre qui résulte des disputes élevées à tout moment à cet égard.

On auroit moins de peine à établir une régle dans le Service Militaire, parce que chacun a son district marqué & fixé par des ordonnances; que l'autorité peut mettre celles-ci en vigueur, & qu'en général, si le Médecin & le Chirurgien en Chef sont d'accord, tout le reste va bien. En suivant ce qui a été dit dans l'Article précedent, & en y tenant la main, on assure la concorde; mais, pour la mieux cimenter, il faudroit qu'il y eût de temps à autre des assemblées marquées où tous les Officiers supérieurs de Santé, tels que les

Médecins, le Chirurgien-Major, ſes Aides & l'Apothicaire-Major, feroient préſidés par le Commiſſaire des Guerres. Là, ſe feroit le rapport mutuel des différens objets qui ſont relatifs à l'état de l'Hôpital, comme par exemple, la ſalubrité, la tenue de la Pharmacie, la bonté des alimens, la conduite, l'exactitude, & le ſavoir-faire des Eleves, des Infirmiers, &c. Chacun diroit ſon avis avec honnêteté; & s'il étoit ſurvenu quelques différends entre les Officiers de Santé, on les débattroit, afin de faire juger le droit.

Le Chirurgien-Major ayant une iufluence ſinguliere ſur ſes Eleves, pourroit, lorſqu'il eſt mal avec le Médecin, les inviter, par ſon exemple, à manquer à leur devoir; ainſi je le rendrois en quelque ſorte reſ-

ponſable de leur ſervice. Mais il eſt certain que le point eſſentiel roule ſur la politeſſe & la modération de chacun, ainſi que ſur la connoiſſance des droits & des devoirs reſpectifs.

ARTICLE IV.

De l'adminiſtration générale des Hôpitaux.

CETTE adminiſtration peut être conſidérée ſous deux rapports eſſentiels; ſavoir, comme un objet de finance, & comme un objet de police. Sous le premier rapport, ſont compris 1°. la fourniture de l'Hôpital & ſon entretien. 2°. La nourriture & les médicamens fournis aux malades. 3°. La paye de tous les Officiers de Santé, ou

commis pour la diſcipline & la tenue.

Sous le ſecond rapport, ſont compris les Officiers ſupérieurs employés *ex profeſſo* par le Miniſtere, pour inſpecter les troupes qui ſont dans les Provinces, ceux qui y commandent, & les Inſpecteurs des Hôpitaux.

SECTION PREMIERE.

De l'adminiſtration des Hôpitaux, conſidérée comme objet de finance.

IL y a deux manieres d'adminiſtrer, connues ſous les noms d'entrepriſe & de Régie. Dans la premiere, une ou pluſieurs perſonnes ſe chargent de prendre l'adminiſtration ſous telles conditions, en ſe chargeant auſſi de toute la dépenſe. Dans la ſeconde, au contraire, le

Ministere commet à la tête des Hôpitaux des gens capables pour faire tous les frais avec économie, au compte du Roi. L'une & l'autre administration sont sujettes à beaucoup d'inconvéniens, & méritent d'être mises ici au plus grand jour, afin qu'on puisse juger quelle est la meilleure, & eviter les abus qui naissent des deux côtés, toujours au détriment des malades & du service du Roi.

---

§. Ier.

De l'Entreprise.

L'ENTREPRISE des Hôpitaux est la forme d'administration la plus commune, parce qu'elle paroît la plus commode. Moyennant une certaine somme que l'on donne par fourniture, & par malade de telle ou telle es-

péce, on n'a plus rien à payer : c'eſt un véritable bail qu'on paſſe avec les Adminiſtrateurs, qui ſont obligés, pendant le temps qu'il dure, d'entretenir les fournitures & la Pharmacie, de faire donner aux malades la ſubſiſtance convenable, & de payer & nourrir tous les employés qui ne ſont pas au compte du Roi.

Je n'entrerai point dans tous les détails qui regardent les différens offices des gens employés par les Entrepreneurs ; il ſuffira de dire qu'un Directeur, & pluſieurs autres Commis ſont ſans ceſſe occupés des intérêts des Fermiers, tandis qu'il en eſt d'autres payés par le Roi, pour veiller à ſes intérêts, & conſéquemment à ceux des malades.

Ce ſont les gens du Roi qui doivent avoir un œil attentif ſur les

divers objets de cette adminiſtration, tels que les fournitures, les alimens, le bon ordre, les poids, les meſures, &c. Sans leurs ſoins, il devient preſqu'impoſſible que la régle ſoit obſervée. En effet, quand on conſidere l'entrepriſe dans tous ſes rapports, on voit d'une part, que l'objet de lucre eſt le premier mobile des gens qui la font; de l'autre, que le Miniſtere qui donne cette entrepriſe à des gens connus, & à un prix très-honnête, eſt trompé par les ſous-baux indéfinis que font ceux-ci ; de ſorte que ceux qui réellement ont l'adminiſtration, peuvent ſe retirer à peine avec la plus grande économie. Enſuite on voit les Commis & Sous-Commis dans une poſition avantageuſe pour tromper, & leurs Chefs, & les gens du Roi. Ceux-ci

obligés en quelque ſorte de vivre avec ceux-là, deviennent d'autant plus faciles à tromper, qu'ils ont moins d'intérêt à la choſe, de maniere qu'avec la meilleure intention, il eſt poſſible qu'ils laiſſent ſubſiſter pluſieurs abus. On ferme d'abord les yeux, ſoit par complaiſance, ſoit parce qu'on croit qu'ils ne peuvent être de grande conſéquence; enſuite on n'eſt plus à même de détruire les malverſations, parce qu'elles ſont trop enracinées.

Je ſuis bien éloigné de vouloir inſinuer ici que les uns & les autres ne font pas leurs devoirs; mais comme l'objet eſſentiel eſt d'éviter les abus qui ne tendent pas moins qu'à faire périr beaucoup de monde, je ne puis m'empêcher de faire connoître le vice de cette adminiſtration.

Je ne voudrois donc pas qu'il fût permis de ſous-louer l'entrepriſe, parce qu'il paroît évident qu'il réſulte de cet uſage deux inconvéniens réels. L'un, c'eſt que les premiers Entrepreneurs font un gain ſûr qui doit être regardé comme un don gratuit que le Roi leur fait; l'autre, que la modicité du prix accordé aux derniers Fermiers, oblige à des épargnes contraires au bien des malades.

Je ne voudrois pas non plus qu'il y eût aucun Officier de Santé au compte des Entrepreneurs, parce qu'il eſt très-ſûr qu'un homme dont l'exiſtence & l'état dépendent de la volonté de ceux ſur leſquels il doit avoir l'œil, peut être tenté; ou ne pas révéler les abus qu'il aura vus, afin de ne pas perdre ſa place.

Au reste, les ordonnances ont prévu beaucoup d'inconvéniens, qui peuvent résulter de l'entreprise des Hôpitaux. Si l'on évitoit les deux premiers ci-dessus exposés, & qu'en même temps chacun des Officiers du Roi fût exact à remplir les fonctions auxquelles il s'est obligé, le service & le bien des malades ne seroient gueres en souffrance. J'ose même assurer que, pour la Guerre, cette espéce d'administration est préférable à la Régie, si toutefois on y tient la main, & qu'on ne souffre ni les sous-baux, ni des Officiers de Santé, au compte des Entrepreneurs. En effet, il est infiniment plus facile à des Entrepreneurs, guidés par un motif d'intérêt, qu'à toute autre espece d'Employés, de faire alors les fournitures; & quand ceux-là s'y sont en-

gagés, il eſt plus aiſé de les y contraindre.

---

§. III.

De la Régie des Hôpitaux.

DANS cette ſeconde maniere d'administrer, tout eſt au compte du Roi : on nomme un Régiſſeur, qui fait la dépenſe, & en tient regiſtre. Au reſte, ce ſont les mêmes eſpéces d'Officiers qui ſont employés.

Ici, tout conſiſte à mettre à la tête des Hôpitaux des gens également honnêtes & intelligens. Il eſt certain qu'alors les malades en ſont mieux, parce que tout ce qui eſt employé, conſpire en leur faveur ; ce qui n'eſt pas abſolument de même dans l'entrepriſe. Il eſt vrai que d'un autre côté, les intérêts du

Roi ne ſont pas toujours auſſi ménagés, & qu'en général la Régie coûte plus à l'État que l'entrepriſe; mais ſi l'on dépenſe plus d'argent, on conſerve plus d'hommes. Je vais montrer quelques abus qui peuvent ſe gliſſer dans les Hôpitaux, en ſuivant cette forme d'adminiſtration; enſuite, je ferai voir qu'il eſt un moyen très-ſûr pour que la dépenſe ſoit moindre, & le ſervice encore plus exact. Le premier abus qui peut exiſter dans la Régie, regarde les Commis ſubalternes, chargés des achats journaliers : lorſque l'on n'a pas eu ſoin de s'aſſurer de leur fidélité, ils ſont dans le cas de tromper, & pour la dépenſe, & pour la qualité des choſes. On corrige cet abus, en prenant les plus grandes meſures, pour avoir des

employés honnêtes & intelligens.

Le ſecond, conſiſte dans la crainte des Régiſſeurs ſur les réprimandes qu'ils peuvent recevoir pour la dépenſe; ce qui les engage à des épargnes, ſouvent nuiſibles.

Le troiſiéme, dérive de la qualité des Chefs, dont l'autorité n'en impoſe pas toujours aſſez, & n'inſpire pas toujours une confiance telle qu'il la faudroit.

Le quatriéme enfin, vient du conflit de Juriſdiction qui peut ſe rencontrer à l'égard des ordres, qui ne doivent partir que d'un ſeul.

Pour éviter les trois derniers inconvéniens, je voudrois qu'on attachât un point d'honneur à cette eſpéce d'adminiſtration, & qu'elle fût confiée à des Militaires; & comme je ne la crois utile que dans les

Hôpitaux du Royaume, je trouve que c'eſt à l'État-Major des Places qu'il faudroit la donner.

En vain, oppoſera-t'on qu'une affaire de finance n'eſt pas faite pour des Militaires. Il eſt cependant certain que celle-ci les regarde d'autant plus, qu'un État-Major de Place ne doit ignorer aucun détail ſur les Hôpitaux. On ſait d'ailleurs que les États-Majors des Régimens, comme ceux des Places, ont pluſieurs objets de finance à traiter. Au reſte, nous avons à Paris un modele en ce genre, qu'il eſt fort aiſé d'imiter.

L'Hôpital des Gardes Françoiſes eſt régi par l'État - Major du Régiment. Ce monument rendra la mémoire de M. le Maréchal de Biron auſſi glorieuſe que durable.

Je voudrois donc que la régie fût entiérement entre les mains des

États-Majors; par ces moyens d'administration militaire, le service seroit plus régulier, plus sûr; & comme il ne peut y avoir de soupçons sur la foi des gens de cette espéce, la dépense deviendroit moins considérable, parce qu'il faut supposer, avec juste raison, que leurs soins seroient intelligens.

SECTION II.

De l'administration des Hôpitaux, considérée comme un objet de Police.

IL faut que le Ministere soit instruit à propos de tout ce qui se passe dans les Hôpitaux, soit pour régler les objets d'économie & de police; soit pour connoître les différens sujets propres à remplir les diverses fonctions qu'exige une ad-

miniſtration auſſi étendue ; ſoit enfin pour l'objet d'utilité publique, en ſe faiſant rendre un compte exact des obſervations qui intéreſſent, ou la ſanté, ou l'économie. Il emploie à ces effets deux eſpéces d'Officiers Supérieurs. Les premiers, ſont les Intendans de Province, les Commandans, les Inſpecteurs des Troupes ; les autres, ſont les Médecins & Chirurgiens, Inſpecteurs des Hôpitaux. L'office de ceux-là eſt marqué dans les Articles précédens : ils ſe font rendre compte, en faiſant leurs inſpections, de tout ce qui a rapport aux Hôpitaux qu'ils viſitent ; & dans leur travail, ou leur correſpondance avec le Miniſtre chargé de cette partie, ils réglent les changemens néceſſaires, portent les plaintes qu'ils croyent

avoir à faire, & le Miniſtre en ordonne comme il lui plaît, après avoir conſulté tous les rapports de cette grande machine: car il eſt de fait que lui ſeul en connoît l'enſemble, & que ſouvent ce qui peut paroître une injuſtice aux yeux de ceux qui n'embraſſent pas la totalité des rapports, n'eſt qu'une juſtice, relativement à celui qui en eſt inſtruit. J'obſerverai cependant que le grand détail des opérations regarde plus poſitivement les gens de l'art, commis pour faire des inſpections : car le rétabliſſement des malades étant l'objet le plus eſſentiel, c'eſt aux Médecins & Chirurgiens à connoître plus parfaitement tout ce qui eſt relatif à ce but. Je vais, dans un Article ſéparé, traiter des fonctions de ceux-ci;

parce que j'ai cru voir que l'intention du Gouvernement n'eſt pas exactement remplie à cet égard.

SECTION III.

Des Médecins & Chirurgiens, Inſpecteurs des Hôpitaux.

ON peut regarder avec juſte raiſon, les gens de l'art chargés de l'inſpection des Hôpitaux militaires, comme leurs ſurveillans naturels, & les miniſtres les plus utiles en ce genre, pour le ſervice du Roi, & la conſervation d'une partie de ſes ſujets, la plus chere à la Patrie. Ainſi, après les places qui attachent à la perſonne du Maître & à ſa famille, il n'y en a pas dans l'art de guérir, qui ſoit plus honorable que celle d'Inſpecteur des Hôpitaux.

Chaque Province militaire a ſes Inſpecteurs particuliers, tant pour la Médecine, que pour la Chirurgie; & on a établi un Inſpecteur chargé de la correſpondance. Il ſemble qu'avec tant de monde pour veiller au bon ordre, tout devroit ſe paſſer avec la plus grande exactitude; mais le vice radical conſiſte dans le peu de rapport qui ſe trouve entre l'Inſpecteur chargé de la correſpondance, & les autres; dans l'incertitude des droits attachés à la place de chacun d'eux; dans l'inexécution des loix ſages qui les ont établis; de maniere, qu'à l'exception de l'Inſpecteur chargé de la correſpondance, aucun des autres n'a de fonctions réelles: qu'il s'en trouve qui n'ont jamais fait de viſites d'Hôpitaux; le dirai-je? qui n'en ont jamais connu la tenue & la régle.

Ainſi, ce titre d'Inſpecteur des Hôpitaux, devenu plus honorable que réel, eſt à charge à l'État qui le paye très-cher. Un ſeul chargé de tout, eſt peu en état de tout voir; ainſi un établiſſement eſſentiel, & que le Miniſtere a fondé pour l'objet de la plus grande utilité, devient abſolument inutile; d'où je réſume qu'il eſt trés-important de remettre un certain ordre dans les fonctions des Inſpecteurs des Hôpitaux; & en cela je ſuis fondé, non-ſeulement parce que j'en ſais par moi-même, mais encore par les plaintes de pluſieurs Officiers ſur l'état actuel des Hôpitaux. Je vais donc tracer ici les moyens de tirer le plus grand fruit de ces Inſpecteurs, en faiſant connoître 1°. la maniere dont on devroit les choiſir; 2°. les fonctions

qui devroient être attribuées à chacun ; 3°. comment il seroit à propos qu'ils se réunissent pour juger des objets les plus utiles, ainsi que les sujets à placer ou placés ; 4°. enfin quels devroient être leurs rapports avec le Ministere.

---

§. I[er].

La maniere dont les Inspecteurs des Hôpitaux doivent être choisis.

LA premiere condition, & la plus essentielle, pour faire un choix utile, consiste dans la connoissance de tous les rapports, soit de police, soit de Médecine, soit d'économie, qu'il est nécessaire qu'un Inspecteur possede à fond ; de maniere que tout Médecin ou Chirurgien qui n'aura pas servi dans les Hôpitaux,

pendant un certain temps, peut être, avec juste raison, supposé peu propre à remplir la place d'Inspecteur.

La seconde condition, est de ne mettre dans ce poste que des gens distingués par leur mérite, ou qui aient rendu quelque service à l'État dans ce genre; parce que, devant commander à un nombre considérable de gens de l'art, dont la plupart ont eux-mêmes, ou sont supposés avoir des talens, & qui ont aussi rendus ou rendent des services, il est essentiel de ne pas blesser l'amour propre des subordonnés.

Un ancien premier Médecin, ou un Chirurgien en Chef des Armées, remplit ordinairement l'une & l'autre condition. Je dis ordinairement, parce qu'il faut supposer que l'un

& l'autre ayant été portés à ces postes, ont eu par devers eux la considération publique, acquise par leurs talens & leur service, avant d'y parvenir. Il est rare, en effet, que ce soit un homme du commun qu'on éleve à la place de Chef, dans l'une ou l'autre partie, pour les Armées ; & si cela est arrivé quelquefois, c'est parce que le Ministere a été trompé ; ce qui n'est pas si difficile en matiere de talens, qu'en toute autre.

Je voudrois qu'on n'exclût pas de ces places les Médecins ou Chirurgiens en Chef des Hôpitaux militaires, lorsque par une grande expérience, & leurs talens, ils s'en sont rendus capables.

Au reste, chaque Province militaire devroit avoir son Inspecteur-Médecin & son Inspecteur-Chirur-

gien, qui feroient chargés d'une besogne relative à leur état.

J'ose assurer que cette maniere de les choisir rempliroit entiérement les vues du Gouvernement, qui ne sont autres que de mettre dans les Hôpitaux l'ordre dont je vais parler dans les Paragraphes suivans, & qui a été indiqué jusqu'ici.

---

§. II.

Des fonctions qui doivent être attachées à chaque Inspecteur.

LE Médecin-Inspecteur d'une Province doit faire au moins deux inspections par année. La grande autorité sur les gens de l'Art doit lui être confiée ; & ce qui concerne les autres objets, exige toute son attention, afin qu'il puisse en rendre

compte. C'eſt à lui que les Médecins des Hôpitaux doivent envoyer leurs mémoires & leurs obſervations ; c'eſt lui qui doit juger du mérite & des talens de tous les Officiers de Santé, de maniere que de concert avec le Chirurgien-Inſpecteur, il ait, en cas de beſoin, le pouvoir de ſuſpendre les fonctions de ceux qui ont prévariqué, juſqu'à ce qu'on ait plus amplement conſtaté le délit. Il doit connoître tous les ſujets, afin qu'à la premiere réquiſition, il puiſſe appuyer ou réprouver les demandes qu'ils font ou qu'on feroit pour eux. Ce ſont les Médecins & les Apothicaires qui dépendent principalement de lui.

Le Chirurgien-Inſpecteur eſt le Chef de la Chirurgie ; mais il eſt certains cas où ceux de ſon diſtrict

ſont auſſi ſubordonnés au Médecin-Inſpecteur. Quoiqu'il en ſoit, il eſt néceſſaire que l'un & l'autre ſe concertent pour les opérations de leurs départemens ; & ils doivent un compte exact, de tout ce qui ſe paſſe, au Miniſtre ou à celui des Inſpecteurs qui eſt chargé de la correſpondance. Je voudrois que le Médecin & le Chirurgien Inſpecteurs s'arrangeaſſent enſemble, de maniere que, faiſant leur inſpection chacun deux fois par année, il ne ſe trouvaſſent jamais dans le même temps en tournée, afin que tous les trois mois il pût y avoir une inſpection.



§. III.

Comment il seroit à propos que les Inspecteurs se réunissent pour juger des objets utiles, & des sujets en place & à placer.

J'AI parlé dans les Articles précédens d'un Tribunal fait pour juger tous les sujets en place & à placer dans les Hôpitaux; & j'y ai même proposé des Écoles propres à les former: j'ai cru avoir satisfait au dernier objet, en indiquant les moyens que j'ai vus les plus convenables pour les remplir; mais je me suis réservé ce Paragraphe pour détailler plus amplement le premier.

Ce Tribunal devroit être composé de tous les Inspecteurs, & tenir ses assemblées au moins une

ſois par mois dans la Capitale. C'eſt là que tous les objets relatifs aux Hôpitaux ſeroient traités ; c'eſt là que les places majeures ſeroient propoſées & accordées ; c'eſt enfin là qu'on décideroit des moyens de ſalubrité & d'utilité.

Pour expliquer plus au long la maniere la plus avantageuſe dont ce Tribunal devroit être compoſé, & dont il devroit opérer : je vais en détailler la forme & l'office.

1°. L'Inſpecteur chargé de la correſpondance en ſeroit le Préſident, ſans avoir cependant aucune autorité ſur les autres.

2°. Chaque Inſpecteur rendroit compte au Tribunal de tout ce qui ſe paſſe dans ſon diſtrict ; & comme tous les ſujets ſeroient également connus des Inſpecteurs, puiſque toutes les places ne ſe donneroient

qu'au concours, on y délibéreroit ſur la capacité & l'avancement de chacun.

3°. Lors des nouvelles élections, dans les différentes écoles où le concours ſeroit établi pour les places d'Eleves, il en ſeroit toujours nommés trois, dont on enverroit les noms au Tribunal, pour en choiſir un, comme cela ſe pratique pour les Chaires en Médecine, &c.

4°. Les différens mémoires envoyés par les Médecins ou Chirurgiens des Hôpitaux, ſeroient lus & remis par l'Inſpecteur de la Province de chacun. Selon la valeur & l'utilité de l'ouvrage, on récompenſeroit plus ou moins l'Auteur.

5°. On nommeroit un des Inſpecteurs, à tour de rôle, pour rédiger les mémoires envoyés, & les rendre publics: objet de la plus

grande importance, projetté depuis long-temps, mis en exécution il y a quelques années, mais enfin abandonné aujourd'hui, ou du moins négligé; non que je croye qu'il manque d'Obſervateurs, ni de Rédacteurs habiles ou zélés.

6°. Lors des concours pour les places de Médecins, de Chirurgiens & d'Apothicaires, les examens rouleroient principalement ſur les objets relatifs à la beſogne à laquelle ſeroient deſtinés les concurrens.

7°. Quand une fois on auroit concouru pour une place, & qu'on l'auroit obtenue, il ne ſeroit plus queſtion de nouveau concours pour obtenir des poſtes plus éminens: ils ſeroient alors donnés à la pluralité des voix.

8°. L'Inſpecteur chargé de la correſpondance, ſe chargeroit auſſi de

tous les mémoires, & ensuite présenteroit au Ministre le travail qu'il auroit fait en conséquence, après l'avoir lu en pleine assemblée, & l'avoir fait signer à tous les Inspecteurs.

9°. Il seroit avantageux que l'Inspecteur qui a la correspondance, eût un second, qui fût expectant de la premiere place vacante; afin que le département du premier pût être inspecté, sans que les affaires générales fussent en souffrance.

10°. Enfin, lorsqu'il régneroit une maladie bisarre & inconnue, dans quelques départemens, & que ses ravages paroîtroient mériter l'assemblée du Tribunal; sur les mémoires envoyés, il chercheroit à aviser aux moyens les plus propres pour diminuer ou détruire l'épidémie. C'est une raison de plus pour

mettre dans la place d'Inſpecteur un Médecin ancien, & connu par ſon mérite & ſes talens.

Je n'inſiſterai pas davantage ſur l'utilité de l'établiſſement de ce Tribunal; il eſt ſûr que tout le monde conviendra que c'eſt le ſeul moyen de remplir les vues du Gouvernement, qui certainement ne le ſont gueres dans la conſtitution actuelle de l'inſpection & des Inſpecteurs. La brigue ne pourroit plus mettre en place une infinité de gens incapables, & qui ne dépendent que d'un ſeul homme. La correſpondance ſeroit entre les mains d'un homme inſtruit, & capable d'éclairer les Médecins des Hôpitaux. En un mot, l'ordre & la diſcipline ſeroient toujours en vigueur.



§. I V.

Rapports de l'inſpection avec le Miniſtere.

IL eſt évident que par les arrangemens propoſés ci-deſſus, le travail du Miniſtre ſeroit infiniment abrégé, & n'en ſeroit pas moins ſûr, puiſqu'il trouveroit dans le rapport de l'Inſpecteur chargé de la correſpondance, l'attache de tous les autres; alors il n'auroit qu'à ſigner, parce qu'il eſt impoſſible de ſuppoſer, que pluſieurs gens réunis pour un objet utile, & que même ils n'ont aucun intérêt d'enviſager autrement, ſe trompent, ou veuillent tromper.

Mais comme il y auroit d'autres Inſpecteurs militaires, qui de leur côté rendroient des comptes au Miniſtre;

Miniſtre ; il me paroîtroit eſſentiel que leurs mémoires fuſſent communiqués au Tribunal, ou du moins que le Miniſtre lui fît part des choſes qui y ſont relatives au bon ordre, afin qu'on cherchât de concert à le maintenir ou le rétablir. C'eſt de ce concours que doit réſulter le plus grand avantage qu'on puiſſe déſirer pour le bien du ſervice & les intérêts du Roi.

J'eſpere que ces réformes, dictées par l'amour du bien, ne seront point regardées comme une cenſure de la conduite des gens en place. J'ai évité tout ce qui pourroit paroître perſonnel, & j'aime encore à me perſuader que ceux qui ſont attachés à cette partie, ſont très-diſpoſés à remplir avec le plus grand zele les devoirs d'un office auſſi honorable qu'utile, & que c'eſt

plutôt aux abus introduits depuis long-temps, qu'on doit attribuer ce grand vice de l'adminiſtration des Hôpitaux, qu'à la négligence de tant de gens de mérite qui ſont tous honnêtes par état, & qui ont trouvé la planche faite.

SECTION IV.

De l'avantage qu'on pourroit retirer de l'inſpection des Hôpitaux, pour connoître à fond le ſol, l'air & les eaux; les endémies, les mœurs dans chaque Province du Royaume.

RIEN ne ſeroit plus utile à l'État que l'Hiſtoire générale de ce qui concerne le ſol, l'air, les eaux, les endémies & les moeurs des différentes parties du Royaume. On ſeroit à portée de donner les ſecours les plus puiſſans, ſi on avoit des connoiſſances poſitives ſur tous ces objets, &

l'on éviteroit au moins un nombre infini de maladies, s'il n'étoit pas possible de tarir la source de toutes.

On sait qu'il n'y a point de Provinces, point de lieu même où il ne régne quelque maladie qui leur est propre, & qui s'appelle *endémique*. Elle dépend ordinairement de l'air & des vents, des eaux, de la nature des lieux, & de la maniere dont les Habitans vivent. On sait d'ailleurs qu'il est possible de corriger les effets de ces causes, & même de détruire celles-ci. Ainsi, souvent en diminuant une montagne, en coupant des bois, en faisant des saignées à la terre, en élargissant des rues, en creusant des canaux, en filtrant des eaux, en desséchant des marais, en enterrant profondément les cadavres & les immondices, en éloignant les cime-

tieres, en augmentant la grandeur des croiſées & la hauteur des habitations, en pavant les rues, &c. on parvient à détruire pluſieurs cauſes de maladies. C'eſt même, à ce que je penſe, par ces moyens, qu'on devroit chercher à détruire la cauſe des maladies peſtilentielles.

Il me paroît qu'avec le ſecours des Inſpecteurs, on pourroit très-facilement remplir toutes ces vues, en ſuivant la méthode ci-après.

1°. Chaque Médecin d'Hôpital rechercheroit avec ſoin, & rédigeroit dans un mémoire la nature des eaux, les mœurs & la maniere de vivre de l'endroit qu'il habiteroit.

2°. Il feroit des obſervations météorologiques, qu'il joindroit, au bout d'un certain temps, à ce même mémoire.

3°. Il traceroit, ou feroit tracer un plan géographique très-exact des lieux, & des environs.

4°. Il écriroit très-ſoigneuſement ſur un Journal les maladies qui régnent le plus fréquemment dans les différentes ſaiſons, poſitions, conditions, &c. Il verroit quelle eſt la nourriture ordinaire des gens du pays, & en quoi elle pêche.

5°. Il décriroit la ſituation de la Ville, ſon expoſition, la hauteur & la conſtruction des bâtimens, la largeur des rues, la maniere dont les Habitans ſe vêtiſſent, ſe chauffent, &c.

6°. Il examineroit la nature du ſol, s'il eſt marécageux ou ſec, élevé ou bas, fertile ou ſtérile, voiſin des mines; il décriroit la nature de celles-ci, &c.

7°. Enfin, au bout de pluſieurs

années d'obſervations, il viendroit à bout de reconnoître la cauſe de la plupart des endémies, & donneroit un dernier mémoire plus détaillé, dans lequel on puiſeroit, toutes les fois qu'on ſeroit dans le cas d'envoyer des Troupes dans ces lieux, & par le moyen duquel on pourroit changer ou corriger tout ce qui ſeroit nuiſible.

Le Médecin qui auroit fait ce mémoire, ſeroit même plus à portée d'indiquer ce qu'il ſeroit néceſſaire de pratiquer à cette fin.

Le Médecin-Inſpecteur de la Province, muni de ces mémoires, les dépoſeroit au Tribunal, & de cette maniere, on auroit toutes les connoiſſances néceſſaires ſur l'air, le ſol, les eaux, les moeurs & les endémies de chaque canton du Royaume, ſans qu'il en coutât rien

au Roi; & les peuples ſeroient préſervés d'une infinité de maladies, qui chaque année enlevent un nombre conſidérable de ſujets.

Ce projet ſeroit plus facile à exécuter dans les Provinces, dites Militaires, parce que les Médecins du Roi y ſont plus nombreux; mais comme dans les Provinces non Militaires il y a beaucoup d'Hôpitaux Bourgeois, dirigés auſſi par des Médecins, pour étendre l'utilité du projet, je mettrois ces Hôpitaux, & ceux qui ſont Militaires, dans les départemens des Inſpecteurs; de maniere que chacun de leurs Médecins fût obligé de faire le même travail que ceux du Roi, & de l'envoyer à l'Inſpecteur de ſon département.

Pour juger ſi les relations ſont

justes, l'Inspecteur de chaque département, en faisant ses tournées, vérifieroit les faits.

SECTION V.

Des mémoires ou rapports des Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux, & la maniere de les rédiger.

ON doit considérer les mémoires ou rapports des Médecins & Chirurgiens d'Hôpitaux, sous trois chefs principaux; savoir 1°. celui qui est relatif à l'état de l'Hôpital, au nom & à l'espéce de maladies qui y régnent, ou y ont régné; 2°. celui qui désigne la nature de ces maladies, leurs causes, leurs symptômes, & les moyens tant préservatifs, que curatifs; 3°. celui qui traite de l'air, des lieux & des eaux.

Chacun de ces objets doit former

un cadre particulier, non-ſeulement pour que les mémoires ſoient plus méthodiques, mais encore pour éviter à l'Inſpecteur l'embarras de les débrouiller. Je vais examiner ces détails dans les trois Paragraphes ſuivans.

---

§. I.

Des mémoires relatifs à l'état.

CHAQUE Médecin & chaque Chirurgien en chef d'un Hôpital, devroient envoyer, au moins tous les mois, un état du nombre & de l'eſpéce de malades qu'ils ont eu à traiter, & comme il arrive ſouvent qu'il n'y a rien d'important à dire ſur les maladies qui ont régné, cet état ſerviroit du moins pour vérifier celui des Entrepreneurs. D'ail-

leurs on verroit aifément par le moyen de cette méthode, en rapprochant tous les états envoyés des différentes parties du Royaume, combien il y a eu de maladies de la même efpéce dans le même temps : ce qui feroit très-effentiel.

Enfuite ils feroient le détail de ce qui fe paffe à l'Hôpital, relativement aux Sous-Officiers de Santé, de la capacité & vigilance defquels ils doivent rendre compte ; & relativement aux abus qui fe feroient paffés fous leurs yeux.

Par ce moyen, l'Infpecteur de la Province feroit inftruit de tout, & pourroit en donner avis au Tribunal, felon l'exigence des cas. Il vérifieroit enfuite, en voyant par lui-même, lors de fon infpection, les différens objets qu'on lui auroit détaillés, & mettroit ordre à tout.

Voici la maniere dont cet état devroit être conçu par le Médecin.

État du mois de......

Péripneumonies ſimples,...n°...
Fiévres putrides, ... n°...
Fiévres intermittentes, . . . n°...
&c.
Morts de....n°. . . . .
Morts de....n°....

Le nommé..... Garçon Chirurgien, eſt exact...inſtruit...ſe forme...&c.

Le nommé..... a manqué à . . . .

Le nommé...... eſt diſſipé...a été puni, &c....

Le nommé...eſt plus aſſidu... il ſe corrige...&c....
&c.

Les fournitures de ..... ne ſont pas bonnes.

Le vin eſt . . . .
&c...&c....

Le Chirurgien en Chef auroit un état à-peu-près ſemblable à envoyer, mais on ſait que ſes détails ne ſont pas toujours auſſi eſſentiels, ni auſſi conſidérables.

---

§. II.

De la maniere de rendre compte de la nature des maladies qui ont régné ou régnent à l'Hôpital, de leurs ſymptômes, de leurs cauſes & curation, &c.

A la ſuite du cadaſtre précédent, le Médecin, après avoir expoſé les circonſtances du temps & de la ſaiſon, rendroit compte de la nature de chaque maladie grave qui a régné, des ſymptômes qui ont été les plus familiers, des terminaiſons favorables & nuiſibles,

& enfin des causes qu'il croit avoir le plus contribué à produire cette maladie, &c.

Sur ce rapport, combiné avec ceux des autres Médecins, on verroit si la même maladie & les mêmes causes ont eu lieu pendant le même temps, & on inféreroit de-là que telle ou telle saison, ou température de l'air, dans telles positions, sont propres à produire une maladie : ce qui est d'une très-grande importance pour les progrès de l'art.

Enfin, lorsqu'une maladie particuliere ou singuliere auroit mérité d'être remarquée, le Médecin en feroit une observation détaillée.

Le Chirurgien, pour sa partie, auroit les mêmes devoirs à remplir.

Voici donc, à-peu-près, la maniere dont ce détail devroit être fait.

Pendant le mois précédent, le temps a été pluvieux, . . .
chaud & ſec,
chaud & humide,
froid & ſec,
froid & humide.

Le vent du nord, du midi, &c. } a ſoufflé tant de jours, &c.

Il y a eu des inondations.

L'eau a manqué, ou a été trouble, plus mauvaiſe.

Il y a eu beaucoup de brouillards.

Les fruits ſont abondans, mauvais, les ſoldats en mangent beaucoup, ils ne ſont pas mûrs.

Les Troupes ont été trop, ou trop peu exercées.

Le temps humide a rendu les caſernes mal-ſaines.

C'étoit le temps des vendanges.

Il y a peu de légumes.

&c.

Il a régné une fiévre qui avoit le caractere ſuivant, . . .

Les ſymptômes ci-après . . .

Tel ſigne étoit favorable ou nuiſible . . .

La maladie ſe terminoit par . . . .

J'ai employé tel moyen pour la combattre dans tel temps ; & c'eſt tel autre qui a généralement réuſſi.

Il ſeroit à propos de faire telle choſe, pour empêcher cette maladie, ſi les mêmes circonſtances ſe rencontroient.

J'ai traité telle maladie qui paroît préſenter des phénomenes nouveaux : en voici la deſcription . . .



§. III.

Du rapport sur l'air, le sol & les eaux.

J'AI dit dans la Section précédente, que par le moyen de l'inspection on pourroit parvenir à connoître parfaitement tout ce qui concerne ces trois objets, traités autrefois par *Hypocrate*, *de aere, locis & aquis*, & qui sont très-importans pour la santé des hommes. Voici la maniere dont le Médecin feroit ce rapport.

Je suppose d'abord qu'il a fait celui de l'état du lieu qu'il habite; il ne s'agit plus que des environs.

Je me suis transporté en tel endroit, à telle distance de la Ville, & voici ce que j'ai observé.

Le Village est situé à tel degré ..... sur un terrein élevé ....,

enfoncé, ... humide . . . . . . &c.

Les habitans ſont aiſés . . . miſérables . . . . mal logés . . . . nombreux . . . . . mal-vêtus . . . . Les terres ſont graſſes . . . . il y a un bois à l'entrée . . . . . il eſt ſitué au milieu du bois . . . . il n'y a que des eaux de pluie qu'on raſſemble dans des citernes . . . la riviere paſſe au bord du Village. Les brouillards y ſont fréquents, le pays eſt montagneux, &c.

Je me ſuis informé des maladies qui y régnent ordinairement. Le Chirurgien du lieu, qui eſt aſſez inſtruit . . . . . qui ne l'eſt gueres . . . . . . les habitans m'ont dit que telles maladies y étoient fréquentes en tel temps. J'ai fort recommandé qu'on me fît avertir s'il régnoit quelqu'épidémie, & j'ai donné des conſeils relatifs à la ſituation des lieux, au régime, &c.

Je me ſuis enſuite tranſporté à .... où j'ai vu... &c. ou le ſol, &c.

Les mois ſuivans, il rendroit compte de différens autres endroits. Ce rapport ſuppoſe que le Médecin de l'Hôpital a un diſtrict marqué, & que le Médecin-Inſpecteur a une carte géographique bien exacte de la Province à laquelle il eſt attaché.

Il ſeroit bien eſſentiel qu'on fît des obſervations météorologiques dans les différentes contrées du Royaume, à l'exemple de celles que fait à *Lille* en Flandre un habile Médecin *, recommandable à beaucoup d'autres égards.

Quand on veut faire le bien de l'État, il faut traiter les objets en grand. Il y a beaucoup de petits établiſſemens, qui ont quelqu'uti-

* M. Boucher.

lité, mais qui, en coûtant fort cher, ne s'étendent que ſur une très-petite portion de citoyens. De ce nombre eſt celui des Médecins des épidémies, entretenus par pluſieurs Provinces. L'étendue du département de chacun de ces Médecins, eſt trop conſidérable pour qu'ils puiſſent bien exactement remplir leur beſogne; & il faut bien qu'elle ne l'ait pas été juſqu'à ce jour, puiſque nous n'avons pas encore les détails dont j'ai fait mention dans la Section précédente, & dans ce Paragraphe. Il y a d'ailleurs dans cet établiſſement, un vice radical, qui conſiſte dans le peu de rapport qu'il y a entre ces Médecins & un Tribunal qui puiſſe les juger. Meſſieurs les Intendans de Province ont de bonnes intentions, mais il ne ſont pas des juges compétens ſur ce point.

Au reste, on voit par ce que j'ai dit dans la Section précédente & dans celle-ci, que les Médecins des Hôpitaux militaires & autres, seroient chargés de cette besogne ; ce qui seroit plus utile, moins coûteux pour le Roi, ou pour les Provinces.

On me dira peut-être que des Médecins d'Hôpitaux, déja surchargés, sont peu en état de remplir cet objet. J'avoue que ceux des grands Hôpitaux qui sont seuls, ne le pourroient pas ; mais on a vu dans les Sections précédentes que j'ai établi qu'il seroit nécessaire qu'il y eût des Médecins en Chef, des Médecins en second, & des expectans ; par ce moyen, l'un suppléeroit à l'autre.

On ne voit pour la plupart des objets intéressans, que des petits moyens employés. On ne remédie

presqu'à rien, quand on ne va pas à la source. La peste régne dans une Ville; elle va bientôt gagner toute la Province, le Royaume.

Ne vous occupez pas de regarder la maladie en particulier; le nombre des Médecins n'est pas ce qui est alors nécessaire, parce que c'est moins la peste qu'il faut traiter, que sa propagation qu'il faut empêcher. Envoyez-y donc quelques gens très-instruits, qui, en voyant l'objet en grand, affoiblissent, arrêtent ou détruisent les causes de la maladie. Ici, c'est un canal qu'il faut creuser, pour donner un libre écoulement aux eaux; là, c'est un bois, une colline, des arbres qu'il faut abattre, une ligne de circonvallation à former, l'air à changer, à corriger, &c.

Au lieu de ces précautions, chaque

Médecin ne s'occupant que de la maladie qu'il a à traiter dans chaque maiſon, dans chaque chambre, pourra peut-être rendre la ſanté à quelques citoyens, mais pendant ce temps, le mal ſe propagera.

Il eſt à préſumer que les moyens que j'ai indiqués dans la Section précédente, donneroient des notions plus certaines ſur les cauſes & la nature d'une maladie qui fait des ravages incroyables, & qui n'eſt pas encore bien développée *.

On verra dans la troiſiéme Partie de cet Ouvrage, que je la regarde comme le dernier degré des putrides malignes, portées à leur plus haut point. Quoiqu'il en ſoit, avec les précautions ci-deſſus, on ſeroit plus éclairé ſur cet article intéreſſant.

---

* La Peſte.

Cadastre de Clifton, Médecin du Prince de Galles, du Collége de Londres.

AGE, tempérament, régime & état.	JOURS de la Maladie.	PHÉNOMENES de la Maladie.	JOURS du mois.	REMEDES.	ÉVÉNEMENS.

SECTION VI.

Cadastre de Clifton * *& de son utilité pour les progrès de la Médecine.*

J'AI indiqué dans le premier article de ce Chapitre, un cadastre qu'il seroit avantageux de mettre à la tête de chaque lit dans les salles, afin d'instruire le Médecin de tout ce qui s'est passé. Ce tableau, quoique très-utile & même nécessaire pour le traitement des malades, est trop chargé & trop susceptible de changement, pour qu'il reste des choses positives sur la marche de la maladie.

Il faut donc un autre cadastre pour remplir ce dernier objet; mais

* Médecin du Prince de Galles.

comme il ne pourroit ſe mettre à la tête du lit des malades, il faudroit que, pour les maladies graves, le Médecin en fît faire un par un Aide intelligent: lorſqu'il y a des Médecins en ſecond ou des expectans, ils devroient être chargés de cette beſogne.

C'eſt d'après des cadaſtres de cette nature, qu'on parviendroit un jour à donner des notions plus poſitives ſur le caractere de chaque maladie, ſur ſes terminaiſons & ſur les moyens curatifs.

M. de *Sauvages*, qui a publié la meilleure nozologie qu'il y ait aujourd'hui, quoiqu'encore incomplette, & même défectueuſe en pluſieurs endroits, auroit, à ce que je penſe, mieux fait de ſuivre le plan des cadaſtres, que de travailler ſur des obſervations éparſes çà & là, qui

qui n'ont pas toutes le même caractere de vérité.

Plusieurs gens célébres, dit *Lieutaud*, en parlant des *fiévres*, ont trouvé l'histoire de ces maladies si compliquée & si obscure, qu'ils ont douté si l'on ne feroit pas mieux d'y travailler sur nouveaux frais. Je crois qu'on doit étendre ce doute sur beaucoup d'autres traités.

Cette observation n'avoit pas échappé à plusieurs autres Médecins, qui, voyant le peu de ressource qui se trouve même dans cette Capitale, pour instruire, dans la pratique, les Etudians & les jeunes Docteurs en Médecine, avoient formé le projet d'une Ecole où l'on auroit fait voir tous les jours un certain nombre de malades soignés & traités gratuitement, & au chevet desquels le cadastre ci-après auroit été posé.

J'ai peine à concevoir quelles ſont les raiſons qui ont pu mettre des entraves à l'exécution d'un projet auſſi utile qu'il eſt humain.

Quoiqu'il en ſoit, il fait honneur à ſes auteurs, & leurs noms ſeront d'autant mieux placés ici, que je leur dois beaucoup pour les avis très-ſalutaires qu'ils m'ont donnés ſur cet ouvrage, & pour m'avoir agrégé à leur entrepriſe.

MM. de *Buſſon*, *Lacaſſaigne*, *Bourru* & *Guilbert*, Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine de Paris, pénétrés du déſir de réformer la maniere d'enſeigner la pratique de leur art, s'étoient arrangés pour établir à leurs frais une maiſon de ſanté où il y auroit eu douze lits toujours remplis par des malades de l'un & de l'autre ſexe, attaqués de maladies aigues. Nous devions ſervir dans cet eſpéce d'Hôpital par quartier;

& indépendamment des leçons données près du lit des malades, nous devions auſſi faire un Cours de Pratique trois fois la ſemaine.

Il n'y avoit pas lieu de croire que nous trouvaſſions des oppoſitions à un projet auſſi utile, après l'établiſſement formé depuis peu d'une Maiſon de ſanté, où pour quatre livres par jour on reçoit tous les malades qui ſe préſentent, en leur laiſſant même le choix du Médecin. Mais tel eſt le ſort de la plupart des projets utiles : ils avortent en naiſſant par mille obſtacles que la raiſon ne peut prévoir. Tel fut en effet auſſi celui d'un *abonnement économique* en faveur des malades dans cette Capitale. Les Citoyens de toute eſpéce, mais ſur-tout ceux qui ne ſont point aiſés, les étrangers, auroient pu y être ſoignés pendant le cours d'une année pour

les frais les plus modiques, par des Médecins connus & zélés patriotes; l'art & l'humanité auroient gagnés à son exécution : Ces motifs n'empêchent pas qu'il soit arrêté....

Je finirai ce Chapitre par une réflexion qui n'aura sans doute pas échappé au Lecteur. La vérité, de quelque nature qu'elle soit, est le seul guide qu'un auteur puisse & doive suivre : quand il s'agit de la conservation des hommes, il est encore plus obligé de ne pas s'écarter de ce principe. C'est ce qui me fait espérer que l'on trouvera moins étrange que je me sois exprimé d'une maniere aussi ouverte.



CHAPITRE II.

Des Hôpitaux des Armées.

QUOIQU'IL y ait beaucoup de choses qui se passent de la même maniere dans les Hôpitaux des Armées, & dans ceux du Royaume, ceux-là cependant différent à tant d'égards de ceux-ci, par la forme, le gouvernement intérieur, & l'administration générale, qu'il seroit impossible de se former une idée exacte des Hôpitaux des Armées, par ce qui a été dit dans le Chapitre précédent. Rien ne ressemble en effet à la forme de l'Hôpital ambulant; ceux qui sont sédentaires, quoique dirigés comme ceux du Royaume, n'ont ni la stabilité, ni la salubrité, ni même la discipline exacte des

autres. Les Officiers de Santé & les autres employés, quoique faisant les mêmes fonctions que ceux des Hôpitaux du Royaume, ont généralement plusieurs autres objets à remplir, & sont subordonnés différemment. Ce sont toutes ces variétés dont je présente ici l'histoire. Je montrerai dans les articles suivans quels sont les abus que je trouve à corriger, & quelle seroit la meilleure méthode pour parvenir à rendre ces établissemens plus utiles.



ARTICLE PREMIER.

De la forme actuelle des Hôpitaux de l'Armée.

IL faut diſtinguer à l'Armée deux eſpéces d'Hôpitaux : celui qu'on appelle *ambulant*, & ceux qui ſont *ſédentaires* ou *fixes*. Le premier ſuit toujours l'Armée, les autres s'établiſſent à meſure que le beſoin & la circonſtance l'exigent. L'un & l'autre ont pour Chefs principaux, l'Intendant de l'Armée ſous les ordres du Général, & les premiers Médecins & Chirurgiens. Un nombre conſidérable d'Officiers de Santé & de Commis à la ſolde du Roi, eſt également employé pour l'une & l'autre eſpéce d'Hôpitaux ; & l'un (l'Hôpital ambulant) eſt en régie, tandis que les ſédentaires ſont ordi-

nairement adminiſtrés par des Entrepreneurs, qui ont eux-mêmes leurs Commis, & pluſieurs Officiers de Santé à leurs gages.

Je vais commencer par le détail ſuccint de la forme de l'Hôpital ambulant, & je paſſerai enſuite à celle des Hôpitaux ſédentaires.

SECTION PREMIERE.

De l'Hôpital ambulant.

L'HÔPITAL ambulant eſt un compoſé de toute eſpéce d'Officiers & de Commis, pour y remplir les mêmes fonctions que celles qui ſont ordinaires dans les Hôpitaux Militaires de France; mais chaque individu y eſt plus ou moins multiplié, afin que les ſecours & les établiſſemens néceſſaires puiſſent toujours avoir lieu.

Cet Hôpital ſuit toujours l'Armée, de ſorte que par-tout où elle ſe trouve, il s'établit ſur le champ un entrepôt pour recevoir tous les Officiers & Soldats malades ou bleſſés.

Le fonds de cet Hôpital conſiſte dans les différens Employés, & dans un nombre conſidérable de chariots, dont les uns ſont chargés de toute eſpéce de choſes propres au ſoulagement & à la nourriture des malades, & les autres ſont deſtinés au tranſport de ces mêmes malades.

Ainſi, chaque journée de marche de l'Armée, change le ſéjour de l'Hôpital ambulant. Une Egliſe, un couvent, une grange, &c. ſont les lieux ou il s'établit; & lorſque l'Armée ſéjourne pendant quelque temps, on fait retirer ſur les derrieres le plus de malades qu'on le peut, en les tranſportant, ſoit ſur les chariots ci-deſſus, ſoit dans des

bateaux, &c. ſelon la commodité.

On ſent aſſez que l'établiſſement de cet Hôpital doit être bien différent des autres, même pendant le temps de la plus grande ſécurité. Les malades y ſont ſur la paille, couchés par terre, plus ou moins, mais preſque toujours mal couverts, & le plus ſouvent ſans draps, &c. Quand on les tranſporte, ils ſouffrent beaucoup, ſoit par le défaut de commodités, ſoit par l'intempérie de l'air; & quand on eſt obligé de les abandonner à la merci des ennemis, en leur laiſſant même tous les gens néceſſaires pour en avoir ſoin, ils courent beaucoup de riſques.

Il y a chaque jour des Médecins, Chirurgiens & Apothicaires de ſervice, pour viſiter les malades. Les premiers Médecins & Chirurgiens font une inſpection journa-

liere, & décident ſur les objets les plus importans. Le tranſport des malades ſur les derrieres ſe fait de même, pour éviter l'engorgement.

SECTION II.

Des Hôpitaux ſédentaires ou fixes de l'Armée.

ON choiſit ſur les derrieres de l'Armée les poſtes les mieux gardés, & ceux avec leſquels on peut conſerver une communication facile, pour y établir des Hôpitaux ; de ſorte que de proche en proche, juſqu'au Royaume, on forme une eſpéce de chaîne d'Hôpitaux, où l'on envoie les malades de l'Armée, en prenant ſoin que de celui qui en eſt le plus voiſin, ils ſoient tranſportés ſelon le beſoin & leur état dans ceux qui ſuivent.

Ces Hôpitaux ont exactement la même forme & la même adminiſtration que ceux de France, à l'exception de la ſalubrité & de la commodité qu'on n'eſt preſque jamais en état de leur procurer. La diſcipline y devroit être la même; mais ſi l'on veut faire attention que des établiſſemens formés le plus ſouvent à la hâte, où pluſieurs ſecours de la part des alimens & des remedes peuvent manquer, où les Employés & les Officiers de Santé ſont la plupart neufs pour la beſogne qu'ils ont à faire; ſi l'on réfléchit, dis-je, à toutes ces cauſes, on verra facilement qu'il n'eſt guère étonnant que la régle y ſoit moins exacte. Au reſte, je ferai voir ci-après le vice principal qui augmente à tous égards les inconvéniens qui réſultent du peu de ſoins qu'on y a des malades.

Il me ſuffit à préſent de tracer une eſquiſſe des maux inouis auxquels le Militaire eſt quelquefois expoſé, lorſqu'il eſt malade à la Guerre, & qu'il eſt dans les Hôpitaux.

SECTION III.

Des diverſes poſitions des malades dans les Hôpitaux, relativement aux divers événemens de la Guerre.

SI les marches des Armées n'étoient jamais troublées, ni précipitées; malgré le peu d'aiſance où ſont les malades, il eſt certain qu'avec un peu de diſcipline & de ſoins, on en perdroit infiniment moins. Mais on connoît toutes les viciſſitudes de la Guerre; ſouvent au moment où l'on y penſe le moins, il faut partir & abandonner les malades à la merci de l'ennemi.

C'eſt ſur-tout pour les Armées vaincues que ce malheur devient plus grand ; car celles qui ſont victorieuſes, laiſſant toujours derriere elles leurs Hôpitaux, avec ſûreté de communication, elles ne ſont guère dans ce cas.

Ainſi, les malades ont à redouter les marches précipitées, les déroutes, les retraites des Armées: ceux-là ſeuls ſeroient moins expoſés dans ces circonſtances affreuſes, qui ſe trouveroient dans des Hôpitaux ſédentaires, renfermés dans des places fortifiées, ſi alors il n'arrivoit une autre eſpéce de dangers, peut-être plus à craindre encore, ceux de la diſette & du mauvais air.

On ne peut ſe diſſimuler que le tranſport journalier des malades dans des voitures très-incommodes, où ils ſont ſouvent trop preſſés, ne ſoit un obſtacle réel à leur guériſon, ſur-tout

ſi les ſoins leurs manquent. Leur grand nombre dans les Hôpitaux voiſins de l'Armée y fait régner un air contagieux qui enleve beaucoup de monde ; inconvénient d'autant plus fréquent preſque dans tous, que les conditions requiſes pour la ſalubrité ſont moins faciles à obſerver dans des établiſſemens rarement commodes, & pour leſquels on n'a preſque jamais le choix du lieu. Si l'on ajoute à ces malheurs celui d'une Ville aſſiégée, celui du défaut d'ordre, celui de l'impéritie, enfin tous ceux qui peuvent naître de la cupidité, ou même de l'impoſſibilité de ravitailler des lieux environnés d'ennemis, on aura une eſquiſſe des diverſes poſitions dans leſquelles les Militaires bleſſés ou malades ſe trouvent le plus communément à la Guerre ; eſquiſſe, qui comme

on l'a vu dans la premiere Partie de cet Ouvrage, n'eſt pas encore le côté le plus défavorable par lequel on doit regarder la Guerre comme un fléau.

SECTION IV.

Des moyens de diminuer les inconvéniens ci-deſſus énoncés.

POUR éviter la plus grande partie des malheurs attachés aux Hôpitaux de l'Armée, on ne peut trouver des reſſources que dans la régle auſtere, qui, en fixant la meilleure adminiſtration, prévienne tous les déſordres qui naiſſent de la cupidité, du choix mal concerté des Officiers de Santé & des autres Employés, du défaut d'approviſionnement de toute eſpéce, des Hôpitaux trop remplis, mal ſitués

& mal servis en remedes, en alimens & en fournitures. Or, cette régle exige de la part du Ministere le soin le plus exact. Il se repose sur le Général du succès des armes, & le tient pour surveillant de tout ce qui se passe dans le district qui lui est confié; mais il ne peut avoir en lui un Ministre de détails pour les Hôpitaux : ce soin le détourneroit des divers autres objets qui concernent les opérations de la Guerre. Ainsi, l'Intendant de l'Armée est le Chef né de cette partie ; les Commissaires des Guerres sont les Sous-Ministres auxquels il confie les détails ; & les Médecins & Chirurgiens en Chef dirigent par leurs conseils les opérations relatives à la santé, en veillant à toutes les parties qui y ont rapport, & en plaçant à propos ceux qui sont à leurs ordres ; de sorte

que le concert de l'Intendant, des Commiſſaires attachés aux Hopitaux, & des Médecins & Chirurgiens en Chef, doit être la baſe de l'adminiſtration. Je vais donc expoſer avec ordre quel doit être l'office de chacun, pour établir ce concert par lequel la machine iroit d'elle-même, & d'une maniere propre à diminuer les déſordres ſans nombre dont j'ai parlé plus haut, & qu'on évite ſi difficilement par la forme actuelle. Ainſi, l'Article ſuivant traitera de la régle des Hôpitaux ambulans & ſédentaires; le troiſiéme enfin, des Officiers de Santé y attachés, qui méritent une grande place dans cet Ouvrage.



ARTICLE II.

De la régle nécessaire pour la meilleure administration de l'Hôpital ambulant, & de ceux qui sont sédentaires.

POUR l'ordre convenable de l'Hôpital ambulant, il faut qu'il y ait plusieurs Commissaires des Guerres distingués par leurs talens en ce genre, qui soient uniquement attachés à son administration; car sans cette condition le désordre y régnera toujours. Au reste, le nombre de ces Officiers doit être proportionné à celui des Troupes dont l'Armée est composée, & le choix doit se faire parmi ceux qui étoient attachés aux Hôpitaux du Royaume.

Il y faut un Régisseur & des Employés à ses ordres, également connus par leur intelligence & leur

probité ; un approviſionnement proportionné à la quantité de Troupes, mais cependant tel, que ſi le nombre de celles-ci augmente, on ne ſe trouve point au dépourvu. Cet approviſionnement conſiſte dans les chariots de tranſport, & ceux de bagage. Celui-ci, en tentes, en linges, couvertures, médicamens, batterie, &c.

Il faut, à la ſuite de cet équipage, une Boulangerie, une Boucherie, une batterie de cuiſine, & toute ſorte d'ouvriers, pour réparer ou conſtruire, dans les beſoins preſſans.

Le fonds principal conſiſte dans les gens qui exercent l'art de guérir ; Médecins, Chirurgiens & Apothicaires. Il y faut beaucoup d'Infirmiers, des gens de cuiſine, & une garde de l'Armée, tant pour le bon ordre, que pour la ſûreté.

Avec cet appareil fourni en raiſon du nombte de Troupes, comme je l'ai dit plus haut, on établira l'Hôpital dans le lieu qui lui eſt deſtiné, en ſuivant les précautions ci-après.

1°. Je ſuppoſe l'Armée en marche dès le premier jour, & le fonds de l'Hôpital muni comme ci-deſſus ; alors on aſſigne le lieu du quartier général, & l'on indique celui qui eſt deſtiné pour l'Hôpital. Qu'il ſoit dans une Ville, Village ou Hameau, Campagne même, il doit toujours être ſitué à la portée du Camp ; mais aſſez éloigné pourtant, pour que l'air contagieux ne puiſſe y gagner.

2°. Il faut toujours choiſir les lieux les plus vaſtes, les moins humides, les plus elevés, & les plus ſuſceptibles d'être aérés. Les granges me paroiſſent plus ſaines que les Egliſes, ſi toutefois on donne

de l'air à celles-là; les réfectoires, les ſalles, les lieux pavés, ſont plus ſains que ceux qui ne le ſont pas. Lorſqu'il y a des Hôpitaux dans l'endroit où l'on établit les malades, on trouve beaucoup de beſogne faite; mais il faut cependant avoir attention à l'eſpéce de maladie qui y régne, ou y a régné; car ſi elle étoit contagieuſe, il ſeroit plus utile de choiſir un autre emplacement. Lorſque les circonſtances obligent de poſer des tentes pour les malades, il eſt néceſſaire que les lieux ne ſoient point humides, ou du moins qu'on les deſſéche.

3°. Pour remplir toutes ces vues, il eſt eſſentiel de faire partir des Médecins, Chirurgiens & autres Employés, avec une partie des munitions néceſſaires, afin que le lieu étant choiſi, on établiſſe des cuiſines, un endroit pour la pharma-

cie, un autre pour la ſalle des appareils de Chirurgie; qu'on prépare une certaine quantité de paille, de draps & couvertures. Quand il faut camper, on tend des tentes pour la pharmacie, &c.

4°. Tout l'équipage de l'Hôpital marche enſuite bien eſcorté, & lorſqu'il arrive au lieu indiqué, l'arrangement devient plus facile. On place les chariots de bagage, de maniere que l'on ſache ce que chacun contient, pour y recourir en cas de beſoin; on établit la boucherie, on diſpoſe les gardes, & on donne l'ordre pour le ſervice des Officiers de Santé, & des autres Employés.

5°. Comme il n'y a pas de jour qu'il n'arrive des malades, on les diſpoſe de maniere que les bleſſés ſoient dans un endroit, & ceux qui ſont attaqués de maladies internes

dans un autre. Si l'Armée séjourne quelque temps, on ne fait transporter dans l'Hôpital le plus voisin, que ceux qui sont en état de l'être; mais sans cela, on y envoye journellement tous ceux qui sont à ce dépôt.

6°. Pour peu que l'Hôpital séjourne, on marque les heures des visites, des pansemens, des distributions, sans cela on prend celles que la circonstance permet. Au reste, il faut qu'il y ait toujours une certaine quantité de bouillon & de tisanne commune avant l'arrivée de l'Armée au Camp; c'est pour cela que je crois qu'il faut faire devancer un détachement de l'Hôpital ambulant, comme je l'ai dit au numéro 3.

7°. Je voudrois que les Médecins & Chirurgiens en chef se tinssent toujours à l'ambulance, parce que leur

leur préſence y eſt plus néceſſaire qu'au Quartier général, où ils peuvent d'ailleurs ſe tranſporter promptement, à raiſon de la proximité. Au reſte il doit toujours y avoir un certain nombre de Médecins, de Chirurgiens, & même d'Apothicaires, à la ſuite du Quartier général, pour ſuppléer ces Chefs.

8°. Chaque fois qu'on tranſporte les malades, il faut qu'ils ſoient eſcortés par un nombre ſuffiſant de Médecins & de Chirurgiens, & qu'ils ſoient pourvus des munitions néceſſaires, ſur-tout ſi le trajet eſt long. S'il y a plus d'une journée de marche, ce détachement ſe conduira à l'inſtar de l'Hôpital ambulant.

9°. S'il ſe fait quelques détachemens de l'Armée, il en faut un de l'Hôpital, muni à proportion du nombre des Troupes détachées; il ſe

comportera de même que ci-dessus.

10°. Les Médecins & Chirurgiens de service goûteront le bouillon, la tisane & le pain. Les autres Officiers examineront la viande, avant qu'on l'employe au service des malades, &c.

11°. Il se fera de temps à autre une visite des drogues, afin que celles qui sont gâtées soient rejettées, &c.

12°. A mesure que l'Armée avancera, on suivra le même ordre, & on établira de distance à autre des Hôpitaux, où l'on placera une partie des Officiers de Santé qui suivoient l'Armée; mais il faut bien se garder de rester avec un petit nombre de Chirurgiens, parce qu'en cas d'affaire, il en faut beaucoup. Ainsi comme à mesure que l'on avance, les malades se guérissent ou meurent dans les Hô-

pitaux éloignés, les différens Employés reviendront au dépôt; il ſera néceſſaire qu'on ait toujours une liſte exacte & des Officiers de Santé, & des autres Employés, dans tous les Hôpitaux de l'Armée, afin que ſelon le beſoin, les ſecours ſoient envoyés & reviennent.

13°. Le Directeur de cette régie aura ſoin que les proviſions ne manquent jamais : il donnera journellement un état exact de celles qu'il a, & de leur conſommation.

14°. L'Intendant de l'Armée, ſur lequel roule cette grande régie, aſſemblera au moins une fois par ſemaine, les Commiſſaires, les Régiſſeurs, les Médecins & Chirurgiens en chef, pour être bien inſtruit de la choſe ; & chacun faiſant le rapport de la portion d'adminiſtration qui lui eſt confiée, il en

ſera laiſſé un mémoire; enſuite, par une mûre délibération priſe dans ce conſeil, on aviſera aux moyens les plus ſûrs & les meilleurs pour la diſcipline & la tenue des Hôpitaux.

15°. Au reſte, l'Intendant de l'Armée, qui doit être inſtruit de tous les projets du Général, quant aux objets qui le concernent, donnera ſes ordres en conſéquence.

16°. Il ſera eſſentiel que l'ordre des marches parvienne très-promptement à l'Hôpital ambulant, afin qu'on dirige la ſienne, & celle des malades à tranſporter.

17°. Les Contrôleurs ſeront gens ſûrs, choiſis ſur-tout parmi ceux qui ſont employés dans les Hôpitaux du Royaume : ils ſeront reſponſables des déſordres, à moins que leur exactitude à avertir, ou faire punir ceux qui ſe trouvent en

contravention, ne les mette à l'abri.

18°. Les malades reçus à l'Ambulance n'en partiront jamais, ſans que leurs noms & celui de leurs Régimens, Compagnies, &c. reſtent entre les mains du Régiſſeur & des Médecins & Chirurgiens en chef. Ceux-ci enverront, outre cela, à ceux de l'Hôpital où on tranſporte ces malades, le détail du commencement de la maladie & celui des moyens déja employés à l'Hôpital ambulant.

19°. Lors des retraites, malgré la détreſſe, on pourra ne laiſſer que peu de malades en arriere, ſi l'Hôpital ambulant, bien fourni de chariots de tranſport, eſt toujours placé dans ſa marche, de maniere qu'il ne ſoit point gêné, & qu'il ſoit en ſécurité; ſi les bagages chargés ſur des chariots d'ordonnances pris dans le pays,

augmentent le nombre de ceux de transport; si un détachement envoyé en avant, tel que celui qui est indiqué au N° 3, fait préparer d'avance tout ce qui est nécessaire; si les malades sont escortés par le nombre suffisant d'Officiers de Santé & autres; si l'on fait quelques haltes pour examiner ces malades, & leur donner ce qui leur convient; si enfin le bouillon, la tisane ne manquent point en route, & si les chars doux & bien garnis, sont assez couverts pour garantir des injures du temps, & cependant un peu ouverts, pour que l'air puisse être renouvellé. Je parlerai dans le quatriéme Chapitre, de la meilleure maniere de construire ces chars.

20°. Dans toutes les circonstances, il est essentiel de faire savoir à chaque Régiment le lieu destiné pour l'Hôpital ambulant, & même

la marche qu'il tient, afin qu'on y puiſſe envoyer les malades.

21°. Les jours de bataille, il faut que l'Hôpital ambulant ſoit diſpoſé de maniere que les bleſſés y puiſſent être portés avec promptitude & facilité ; mais je ferai un article particulier de cet objet dans le quatriéme Chapitre.

Voilà les objets les plus eſſentiels à remplir pour la ſûreté des malades, & pour éviter le déſordres. Dans la Section ſuivante je ferai voir combien les Officiers de Santé ajoutent à cet établiſſement, lorſqu'on peut être aſſuré que chacun, remplit avec honneur & intelligence, l'office auquel il eſt deſtiné.

Quant aux Hôpitaux ſédentaires, je n'ai qu'un mot à dire, parce que tout ce qui regarde ceux du Royau-

me, y doit être ſuivi, autant que la ſituation le permet. J'ai avancé que l'entrepriſe eſt plus facile & plus utile que la régie, pour les Hôpitaux ſédentaires. Les raiſons de cette préférence ſe trouvent fortifiées par une difficulté naturelle qui s'oppoſe ici à cette derniere forme d'adminiſtration. Cette difficulté dépend des changemens continuels d'Hôpitaux, qui exigent beaucoup de dépenſe, & du choix trop haſardé qu'on feroit dans le cas de faire d'une grande quantité de Régiſſeurs, qui, comme je l'ai dit, doivent être auſſi honnêtes qu'intelligens. Ainſi, la régie ne peut avoir lieu que dans une ſituation permanente, & ſous les yeux de gens accoutumés à cette eſpéce de direction. Si j'ai préféré qu'elle eût lieu pour l'Hôpital ambulant, on

ſent aſſez que la grande importance de cet établiſſement doit faire paſſer ſur la dépenſe qu'il exige, & qu'enfin il ſe trouve des circonſtances où la profuſion y devient néceſſaire : ce qui n'accommoderoit pas Entrepreneurs toujours occupés de leurs intérêts.

Le grand vice des Hôpitaux ſédentaires de l'Armée, vient de ce qu'il y a des Chirurgiens & des Apothicaires au compte des Entrepreneurs. Je ne vois aucune raiſon qui puiſſe engager à leur laiſſer un droit ſi préjudiciable, à l'égard des Chirurgiens, comme je l'ai prouvé cideſſus. Il n'eſt pas plus néceſſaire qu'ils ayent des Apothicaires à gages, ſous le prétexte de faire veiller à leur intérêts ; car comme on donne l'état des viſites, par leſquelles on peut conſtater l'emploi des dro-

gues, ils ne sauroient être trompés de ce côté; il est au contraire essentiel qu'on prenne garde de l'être de leur part, relativement à la fourniture. Ainsi, s'ils veulent avoir un Apothicaire-Major, comme c'est l'usage, qu'ils ne lui donnent aucun exercice dans les Hôpitaux, & qu'ils en fassent plutôt un Garde & un Pourvoyeur des magasins qu'ils auront. J'ajouterai que le conflit de Jurisdiction entre les Apothicaires du Roi, & ceux qui sont au compte des Entrepreneurs, est souvent très-pernicieux.

C'est cette espéce d'administration qui demande le plus de circonspection. C'est là que les Commissaires des Guerres, les Contrôleurs doivent être plus vigilans; enfin c'est là qu'il faut se précautionner contre les effets que peut produire le désir

naturel que des gens de Finance doivent avoir d'augmenter leurs fonds.

ARTICLE III.

Des Officiers de Santé de l'Armée.

Les Officiers de Santé de l'Armée, sont, à mon avis, l'objet de la plus grande attention : c'est d'eux que dépendent les moyens prophilactiques & curatifs, qu'il faut continuellement employer sur une multitude qui est plus sujette aux vicissitudes de l'air, à la fatigue & à toutes les influences malignes, que le reste des hommes, & qui est conséquemment dans une disposition plus prochaine à un grand nombre de maladies.

Ce n'est que par un bon choix, qu'il est possible de parvenir à for-

mer un bon corps d'Officiers de Santé ; c'eſt en fixant l'office de chacun, & en tenant la main à ce qu'il ſoit bien rempli, que le ſervice deviendra utile & exact. Je vais donc montrer les moyens qu'il faudroit mettre en uſage à cet égard, après avoir dit un mot des différentes eſpéces d'Officiers dont eſt compoſé ce Corps, qui doit concourir à la conſervation & au rétabliſſement des Gens de Guerre.

SECTION PREMIERE.

Des différentes eſpéces d'Officiers de Santé des Armées.

LORSQU'IL eſt queſtion de Guerre, on eſt obligé de ſe munir d'avance de tout ce qui y eſt néceſſaire. On ſonge de bonne heure aux Officiers

de Santé, parce que non-ſeulement il eſt eſſentiel d'en avoir le nombre ſuffiſant, mais qu'il faut encore choiſir les meilleurs, & enſuite leur donner le temps convenable pour ſe préparer. Je ne puis cependant paſſer ſous ſilence qu'il arrive trop ſouvent qu'on ne choiſit guères, & que la protection fait nommer à preſque toutes les places: abus dont il peut réſulter les plus grands malheurs, comme on le verra ci-après.

On nomme d'abord un premier Médecin de l'Armée, & un ou pluſieurs Conſultans. Il en eſt de même pour les Chirurgiens, dont le Chef ſe nomme Chirurgien-Major de l'Armée, & les autres, Chirurgiens-Conſultans.

La plupart des Médecins ordinaires de l'Armée ſont propoſés au Miniſtre par le premier Médecin;

d'autres parviennent à avoir leurs places par des protections. Il en est de même pour les Chirurgiens.

Le nombre des uns & des autres est indéterminé ; mais dans le premier moment il est relatif à la quantité de Troupes dont l'Armée doit être composée.

Celui des Chirurgiens est sur-tout très-considérable, & on en voit plusieurs classes : celle des Aides-Majors, celle des Sous-Aides, & celle des Eleves.

La Pharmacie a un Chef, sous le nom d'Apothicaire-Major : c'est le premier Médecin qui, de concert avec lui, propose les autres Apothicaires, qu'on distingue aussi en Aides-Majors & en Eleves.

On fait partir tous ces Officiers de Santé pour la frontiere où est le rendez-vous de l'Armée, après

avoir inſcrit les uns, & breveté les autres ; ils commencent à prendre fonction au moment où l'Armée ſe raſſemble & ſe met en marche. Alors commence l'Hôpital ambulant, & de ſuite ſe forment, comme je l'ai dit plus haut, les Hôpitaux ſédentaires.

La maniere dont s'établit un Corps auſſi utile que celui-là le devient, rend ſouvent les premieres tentatives aſſez mauvaiſes, parce qu'à peine les Chefs connoiſſent-ils les noms de la plupart de ceux qui ſont à leurs ordres ; de ſorte que lorſqu'il eſt queſtion de les employer, on eſt dans le cas de donner pluſieurs commiſſions au haſard. A cet inconvénient ſe joint celui d'avoir beaucoup de gens peu inſtruits de la beſogne, comme de leur art ; ainſi il feroit à ſouhaiter,

qu'on mit un ordre différent dans cet établissement. Je vais proposer les moyens qui m'ont paru les plus convenables à cet égard ; & je suis convaincu que si on ne les met pas à profit, il régnera toujours un désordre cruel dans les Hôpitaux de l'Armée : désordre qui, comme on le sait, fait périr tant de milliers d'hommes, & en fait estropier autant.

SECTION II.

Du choix des Officiers de Santé.

§. Ier.

Choix du premier Médecin.

LE premier Médecin d'une Armée doit être également habile dans son art & dans celui de gouverner des Hôpitaux ; honnête & connu

dans l'ordre des Médecins, par ſes talens ou ſes ouvrages; de plus, recommandable par les ſervices qu'il a rendus. On conçoit en effet très-facilement que, ſans la réunion de toutes ces qualités, il eſt impoſſible, & que la machine ſe monte comme elle doit l'être, & que les Officiers Généraux prennent confiance en lui, & que ceux qui lui ſont ſubordonnés, agiſſent de concert, & obéiſſent avec plaiſir.

Il ſeroit avantageux de choiſir parmi les Inſpecteurs des Hôpitaux celui qui auroit le plus de réputation, & qui réuniroit tous les avantages ci-deſſus. On ſent aſſez que je parle ici de ces Inſpecteurs, tels que j'ai dit au Chapitre précédent, qu'il devroit y en avoir, & non de ceux qui, en ayant le titre &

les émolumens, n'ont jamais rempli leur office.

Il feroit cependant abfurde de fixer fur les Infpecteurs feuls, une place qui peut être méritée par plufieurs habiles gens qui ont fervi avec diftinction; mais je crois qu'à mérite égal, l'Infpecteur doit avoir la préférence.

On feroit par ce moyen à l'abri des difficultés qu'on a quelquefois éprouvées fur le choix d'un premier Médecin, puifque le mérite feul, quelque grand qu'il foit du côté des talens en Médecine, a paru être encore moins utile pour ce pofte, que les connoiffances fur le détail des Hôpitaux, même avec un mérite au-deffous du médiocre. En effet, que l'on mette à la tête de la Médecine des Armées, un

grand Praticien, qui n'aura pas ſervi dans les Hôpitaux, où le plus médiocre Médecin qui y eſt ou y a été employé; pour peu que ce dernier ait connu, comme il convient, la beſogne dont il étoit alors chargé, il gouvernera mieux à beaucoup d'égards. Il eſt vrai qu'il commettra des fautes, ne ſachant pas aſſez apprécier les gens de l'art qui ſeront à ſes ordres; mais l'inconvénient qui en naîtra ſera, d'un autre côté, beaucoup moins ſenſible, que celui qui réſulteroit du gouvernement d'un homme très-habile dans ſon art, mais peu inſtruit de la manutention des Hôpitaux.

Pour éviter donc que d'un côté le mérite & les ſervices ſoient mal récompenſés, ou que le talent trop médiocre recueille le

fruit qui n'eſt dû qu'à celui qui eſt ſupérieur ; pour que de l'autre le ſervice ſe faſſe bien, je répéte que c'eſt ſur les Inſpecteurs dont j'ai parlé, qu'il faut jetter les yeux. On peut voir dans la Section IV du Chapitre précédent, ce que j'en ai dit.

Je dois avertir ici que par cette forme on prévient encore pluſieurs autres abus, & entr'autres celui qui, quoique je ne préſume pas qu'il ait lieu, eſt cependant poſſible, la cupidité qui engage un homme peu délicat (s'il y avoit des gens de cette eſpéce à qui l'on donnât cette place) à agir de concert avec des Entrepreneurs, ce qui ſeroit très-prejudiciable aux intérêts des malades, & conſéquemment contraire au ſervice. J'ai pluſieurs fois entendu accuſer (ſans le croire) des

Médecins d'être dans ce cas. Peut-être que leur indiſcrétion ſeule donnoit lieu à ces mauvais propos.

Au reſte, la prudence eſt plus néceſſaire dans cette place que dans toute autre; & lorſqu'on voit un premier Médecin, qui, ſur-tout eſt peu connu par ſes ouvrages ou ſes talens du reſte de ſes confreres, faire, ou avoir l'apparence de faire languir le ſervice; qu'il eſt l'ami des Directeurs, des Entrepreneurs, &c.

Il peut être ſoupçonné de connivence, quoique réellement il ſoit un parfait honnête homme.



§. II.

Du choix des Médecins Consultans des Armées.

IL n'en est pas tout-à-fait de même pour ceux-ci que pour le premier Médecin, parce que celui-ci a le gouvernement, & que les autres sont en quelque sorte ses conseillers, lorsqu'ils veulent faire valoir leurs droits, ou que le Ministre & le Général les appuient. Or, l'office de Conseiller regarde plus particulierement, dans ce genre de travail, les conseils sur la meilleure maniere de conduire la santé & les maladies, que ceux qui ont rapport à l'administration. Au reste, plus les qualités des Médecins Consultans approchent de celles dont j'ai parlé au Paragraphe précédent, plus aussi ils sont

utiles. Mais comme, en ſuivant la même loi pour ceux-ci que pour le premier Médecin, on pourroit exclure des gens habiles & de grande réputation, je n'exigerois pas qu'un Médecin Conſultant eût ſervi dans les Hôpitaux; je voudrois même que, comme il eſt particulierement attaché au quartier général, & fait pour traiter les Officiers Généraux, on le choisît parmi les Médecins de Paris, tel qu'il pût mériter, ou avoir déja la confiance de ces Officiers, qui paſſent ordinairement leur vie dans cette Capitale.

La Faculté de Médecine de Paris, une des premieres Académies de l'Europe, par la réunion de toutes les connoiſſances phyſiques qui ſe trouvent dans le grand nombre d'hommes célebres dont elle eſt compoſée, a produit tant

de bons Médecins dans les Armées, qu'il eſt facile d'en choiſir un ou pluſieurs très-propres pour être premiers Médecins, ou Conſultans. Je ſais très-bien que la raiſon que je donne pour le choix d'un Médecin Conſultant n'eſt pas telle qu'on ne puiſſe en prendre qu'à Paris ; que d'ailleurs les Officiers Généraux malades vont ſur les derrieres de l'Armée dans les endroits où il y a des Hôpitaux, & conſéquemment des Médecins ; qu'en outre, un ſeul Médecin Conſultant, s'il ſuivoit un de ces Officiers malades, deviendroit inutile pour les autres; mais il n'en eſt pas moins vrai que c'eſt une grande conſolation pour les Gens de la Cour qui occupent les premiers poſtes à l'Armée, d'y avoir un ou pluſieurs Médecins connus, & en qui

qui ils puiſſent mettre leur confiance.

J'ajouterai que vu le genre de vie, & la ſanté de la plupart de Seigneurs François, le plus habile Médecin qui n'a pas vécu à Paris, & parmi eux, eſt ſouvent inhabile à les conduire dans leurs maladies. J'ai fait voir dans la premiere Partie de cet Ouvrage, à l'Article des Officiers Supérieurs, tout ce qui contribue à rendre leur ſanté foible & délicate ; mais ce tableau ne ſuffit pas à un Médecin qui n'en a pas été le témoin.



§. III.

Du choix des Médecins ordinaires de l'Armée.

IL devroit y avoir trois sortes de Médecins ordinaires à l'Armée : savoir, 1°. ceux qui ayant déja servi, soit dans les Hôpitaux des Armées, soit dans ceux du Royaume, seroient employés en Chef dans les postes les plus intéressans, sur-tout au commencement de la Guerre; 2°. ceux qui, tirés des Hôpitaux de France, où ils sont en second, pourroient occuper des premieres places un peu moins essentielles; la troisiéme classe enfin seroit composée des jeunes Médecins, qui seroient expectans, en second par-tout, & apprendroient ainsi la pratique de leur art.

On réussiroit de cette maniere à

diminuer les pertes qu'on fait, & à étendre les progrès de l'art.

Je voudrois que le rang des Médecins en second dans les Hôpitaux du Royaume fût conservé à ceux qui iroient à l'Armée, & qu'à mérite égal ils eussent la préférence sur ceux qui n'y auroient pas été, lorsqu'il y auroit quelque place de Médecin en Chef d'Hôpital du Royaume à donner.

Je voudrois en outre que les jeunes expectans avançassent selon leur mérite & leurs services dans les Hôpitaux de l'Armée, & qu'enfin, pendant & après la Guerre, ils fussent, ainsi que ceux qui sont en second, dans le cas d'être placés en Chef.

On exciteroit par ces moyens une noble émulation, qui fourniroit un nombre considérable de Médecins habiles ; & ce que je

viens de propoſer à l'égard des Médecins en ſecond des Hôpitaux du Royaume, marque aſſez combien le projet de leur établiſſement ſeroit avantageux, puiſqu'au premier ſignal de la Guerre on trouveroit en eux une reſſource qui manque ordinairement dans les premieres campagnes, c'eſt-à-dire, celle d'avoir des Médecins qui connoiſſent la vie & les maladies du Militaire.

---

§. IV.

Du choix du Chirurgien-Major de l'Armée, & des Conſultans.

CE choix n'eſt pas moins important que celui des Médecins en Chef. Je voudrois qu'il fût fait à pluſieurs égards de la même maniere; & j'oſe avancer qu'il eſt impoſſible qu'il y ait un bon Chirur-

gien-Major d'Armée qui n'ait pas fait la Guerre. Les plaies d'armes à feu ſont d'un genre différent de celles qu'on voit communément, de ſorte qu'il faut néceſſairement à la tête de la Chirurgie des Armées, un homme inſtruit dans cette partie : il en doit être de même des Chirurgiens Conſultans.

Mais je dirai ici en l'honneur de ceux qui dirigent le Corps des Chirurgiens, que leur choix eſt preſque toujours très-bon, & que le mérite ſeul y a part. Si quelquefois nous avons vu des protégés dans ces places, ils n'ont fait qu'y paſſer, n'ayant pu y ſuffire.



§. V.

Du choix des Chirurgiens ordinaires de l'Armée.

LE grand nombre de Chirurgiens attachés a l'Armée rend leur choix difficile, & ce ne peut être qu'en ſuivant exactement le plan dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent, au ſujet de la compoſition des Officiers de Santé, qu'on peut parvenir à n'avoir que de bons ſujets. Comment ſeroit-il poſſible en effet que ſans ce ſecours, après une longue paix, on trouvât un nombre aſſez grand de Chirurgiens qui connuſſent la partie Chirurgicale des Armées? Mais en prenant dans les Hôpitaux pluſieurs de ceux qui ont déja fait la Guerre; & le reſte dans ceux qui ſont

élevés pour le genre de travail qui y eſt néceſſaire, on trouve ſur le champ un bon fonds en état d'agir, connoiſſant la beſogne des Hôpitaux, d'où il réſulte un bien eſſentiel pour le ſervice.

Je voudrois donc qu'il y eût auſſi trois claſſes de Chirurgiens. Pluſieurs de ceux qui ſont en Chef dans les Hôpitaux du Royaume, ou qui ont déja fait la Guerre, formeroient la premiere; la ſeconde ſeroit compoſée des Chirurgiens-Aides-Majors de ces mêmes Hôpitaux, & de quelques-uns des Garçons Chirurgiens les plus inſtruits; enfin, la troiſiéme le ſeroit des jeunes Etudians qui voudroient aller ſervir en qualité d'Eleves. Ceux-ci cependant n'y devroient être admis qu'après avoir été examinés dans l'une des Ecoles dont j'ai parlé au

Chapitre précédent. Les premiers formeroient le corps des Chirurgiens-Aides-Majors, & parmi les autres, (la seconde classe) celui des Sous-Aides, & même des Aides à mesure, ou qu'on en auroit besoin, ou que par l'exactitude & le talent, ils méritéroient cet avancement; la troisiéme, celui des Garçons Chirurgiens; on sent bien qu'il faudroit remplacer ceux qui quitteroient les Hôpitaux pour aller à l'Armée; ce seroit l'affaire des Inspecteurs; mais aussi conviendroit-il qu'à leur retour, on leur rendît leur poste fixe, ou qu'on les avançât; tandis que les autres, ou rentrant dans la classe des surnuméraires, attendroient leur tour pour être placés, ou enfin prendroient le parti de s'établir dans différentes Provinces, comme cela se pratique ordinairement.

§. VI.

Du choix de l'Apothicaire-Major, & des autres qui ſont à la ſuite de l'Armée.

CE ſeroit une récompenſe pour un bon Apothicaire en Chef d'un grand Hôpital, ſi on le plaçoit à la tête de la Pharmacie de l'Armée. Le ſervice n'en ſeroit que mieux fait, puiſque les détails ſont les mêmes à-peu-près, dans les Hôpitaux de l'Armée & dans ceux du Royaume.

Pour ſuivre ce plan; il ſeroit eſſentiel de conſulter les Inſpecteurs, qui indiqueroient le plus méritant & le plus honnête des ſujets en ce genre. Quand on nomme pour Apothicaire en Chef un homme qui ne ſert pas dans les Hôpitaux, l eſt du moins néceſſaire qu'il ait

ſervi, ſoit à l'Armée, ſoit en France : car ſans cela la beſogne ira très-mal. On peut voir ce que j'ai dit de l'office des Apothicaires au Chapitre précédent, & il ſera aiſé d'en inférer qu'un homme neuf en ce genre rendra le ſervice difficile, déſagréable, & plus couteux.

Au reſte, comme l'Apothicaire-Major a des rapports infinis avec le premier Médecin, il faut qu'il en ſoit agréé, & que les Aides & les Eleves ſoient choiſis parmi ceux des Hôpitaux, & ceux qui ſont en apprentiſſage chez des Maîtres. Ces derniers, munis d'un certificat de vie & mœurs, ſubiront un examen, pour qu'on puiſſe ſavoir s'ils ſont en état.



SECTION III.

De l'Office des différens Officiers de Santé de l'Armée.

§. Ier.

Office du premier Médecin.

ON peut considérer dans l'office du premier Médecin de l'Armée, l'objet de Police & celui de l'art.

Sous le premier rapport, il a la Police des Hôpitaux, & sous le second, sont compris tous les moyens de salubrité, les progrès de l'art, la distribution des Officiers de Santé qui lui sont subordonnés, les relations avec le Ministere, &c.

Pour remplir le premier objet,

il doit être tel que je l'ai dit au Paragraphe du choix du premier Médecin de l'Armée. Il ne doit rien ignorer des détails des Hôpitaux; faire punir ou révoquer ceux qui ſont en contravention; inſpecter, & faire inſpecter journellement toutes les parties qui ſont de ſon reſſort; avoir pour logement le lieu où ſiége l'ambulance; ſe faire rendre compte de l'état de tous les Hôpitaux, du nombre des malades qui y ſont, & de celui des Officiers de Santé qui en prennent ſoin; des abus en tout genre qui peuvent s'y introduire, afin d'y obvier par lui-même, ou par ſes plaintes.

Le ſecond objet eſt plus étendu, plus difficile, & plus délicat. Il s'agit 1°. des moyens de ſalubrité. (Voyez à cet égard la Sect. 11 du

Chap. précédent) ; mais comme ils ſont très-nombreux, un ſeul homme, quelqu'éclairé qu'il ſoit, remplit avec difficulté des vues auſſi vaſtes. C'eſt pourquoi je voudrois que les Médecins & Chirurgiens en Chef compoſaſſent à l'Armée un Tribunal pareil à celui que j'ai indiqué pour les Inſpecteurs des Hôpitaux de France. C'eſt dans ce Tribunal qu'entr'autre choſes on peſeroit avec beaucoup d'attention tout ce qui eſt relatif aux moyens de diminuer l'inſalubrité aſſez générale des Hôpitaux de l'Armée.

2°. Les progrés de l'art ſont d'autant plus eſſentiels dans cette partie de l'art de guérir, que, comme je l'ai dit dans mon diſcours préliminaire, elle a été négligée juſqu'à nos jours. Il faut donc travailler à cet égard avec d'autant plus de zele,

que l'on a plus de beſoin d'être éclairé. C'eſt par les obſervations qu'on vient à bout de connoître les moyens prophylactiques & curatifs. Le premier Médecin doit s'en occuper principalement, & ſe faire rendre compte des maladies qui régnent, des ſecours qu'on emploie, & ſur-tout de ceux qui ont le mieux réuſſi. C'eſt par la combinaiſon exacte de tous ces objets qu'il peut découvrir les cauſes les plus cachées; & que, d'après la connoiſſance qu'il doit avoir des différentes poſitions de l'Armée, il peut voir que telle ou telle circonſtance a dû produire les maladies qui régnent; d'où réſumant d'après toutes ces cauſes, il eſt en état d'indiquer des moyens préſervatifs pour les campagnes ſuivantes.

Un ſeul Médecin peut ſans doute,

lorſqu'il eſt bien inſtruit, tirer de grands avantages de cette conduite ; mais lorſqu'il eſt aidé par des gens lumineux, le bien qui doit en réſulter eſt infiniment plus grand. Je voudrois donc que les Médecins Conſultans & les Chirurgiens en Chef aſſemblés avec lui priſſent connoiſſance de tous ces objets, & que la pluralité décidât ſur les moyens.

La maniere la plus ſûre pour être bien inſtruit de tout ce qui eſt relatif à l'art, dépend de la correſpondance des Médecins ordinaires avec leur Chef. La forme de cette correſpondance doit être marquée, tant pour la facilité, que pour l'ordre ; de ſorte que ces Médecins envoient au Chef tous les mois l'état des maladies qui ont régné, & régnent, avec une deſ-

cription détaillée de leurs ſymptômes, & des moyens qu'ils ont employés & qu'ils emploient. Celui-ci répond par des conſeils ſur la méthode qu'il croit la meilleure en pareil cas ; & les obſervations ſont notées à part, & conſervées, pour être rendues publiques.

Cette correſpondance, dont les états & les mémoires ci-deſſus font une branche, s'étend ſur la diſcipline intérieure dont le premier Médecin doit être inſtruit ; ſur les ſujets employés en ſous-ordre, dont il doit connoître les talens & la conduite.

Mais pour revenir à la branche eſſentielle, (aux progrés de l'art), il me paroît néceſſaire que les mémoires ſoient lus & jugés à l'aſſemblée ci-deſſus énoncée ; parce que, comme je l'ai dit, il eſt

poſſible qu'un ſeul etre dans ſon jugement, & qu'il eſt important que les réponſes réparties aux différens Médecins, ſoient dictées par la prudence, & ſoient très-lumineuſes, tant pour le bien des malades, que pour la réputation des Chefs qu'il convient de bien établir parmi les ſubordonnés. En effet, on ſent aiſément quel ſeroit l'inconvénient de la publicité d'une correſpondance informe, qui pourroit faire ſoupçonner le Chef ou d'erreur ou d'ignorance.

3°. La diſtribution des Officiers de Santé dépend du premier Médecin, qui pour le bien du ſervice, doit toujours mettre à la tête des grands Hôpitaux les meilleurs Médecins & les meilleurs Apothicaires; & toujours en Chef par-tout, un homme qui ait déja ſervi. Les

Médecins du ſecond ordre ſeroient en ſecond dans les grands Hôpitaux, & en Chef dans les petits; ceux du troiſiéme, (les expectans) à la ſuite de l'ambulance & des grands Hôpitaux.

Il faut qu'il y ait toujours à l'ambulance un nombre aſſez grand de Médecins de tous les ordres, tant pour y faire le ſervice, que pour être envoyés aux endroits où le beſoin le requiert.

Il faudroit auſſi qu'il y eût au moins, indépendamment des Médecins Conſultans, deux autres Médecins ordinaires à la ſuite du quartier général, qu'on pût laiſſer en cas de beſoin avec les Officiers Généraux qui ſeroient malades.

La viſite des Pharmacies regarde inconteſtablement les Médecins, & le Chef doit s'en faire rendre

compte, lorſqu'il ne peut faire lui-même cette inſpection. Il doit auſſi avoir ſur les Apothicaires le droit abſolu de révocation, lorſqu'il a des aſſurances de malverſation; c'eſt à lui de les placer ſelon leur mérite, & de les diſtribuer à ſon gré.

4° Les relations avec le Miniſtere devroient être faites de la même maniere que celles des Inſpecteurs des Hôpitaux du Royaume.

---

§. II.

De l'Office des Médecins Conſultans.

L'USAGE a prévalu que l'état de Médecin Conſultant fût ſans fonction particuliere. Ainſi, cette eſpece d'Officiers eſt, ſelon la forme préſeute, inutile pour le bien du ſervice,

& onéreuſe à l'Etat, parce qu'ils ne font rien, & qu'ils ſont très-bien payés. Cependant, loin que je regarde ces premiers Officiers ſous ce point de vue, je crois que l'on pourroit en tirer un très-grand parti, ſi on les employoit, comme je l'ai dit au Paragraphe précédent, à former avec les autres Juges un Tribunal qui jugeroit de toutes les choſes relatives à l'exercice de l'art de guérir, & à ſes progrès; ſi on les choiſiſſoit, comme je l'ai dit dans l'article précédent; s'ils avoient cette prépondérance qui provient de la confiance qu'ils auroient méritée, & que des fonctions eſſentielles doivent donner; ſi, attachés au Quartier général, ils y faiſoient l'office de Vice-premier Médecin; ſi, en l'abſence de celui-ci, on leur en donnoit l'autorité; s'ils

étoient occupés à rédiger les mémoires envoyés au Tribunal ; ſi enfin ils ſervoient à faire, de concert avec le premier Médecin, les inſpections néceſſaires.

---

§. III.

De l'Office des Médecins ordinaires de l'Armée.

L'OFFICE de ceux qui ſont en Chef dans les Hôpitaux de l'Armée eſt le même que celui de ceux qui rempliſſent les mêmes places dans les Hôpitaux du Royaume. Ils doivent être plus circonſpects, parce que le ſervice eſt plus inexact ; que les ſujets qu'ils ont en ſous-ordre ſont moins faits en général à cette beſogne, & que la plupart des Hôpitaux ſont moins ſalubres. Ils

doivent rendre compte à leur Chef de la diſcipline intérieure, & envoyer des mémoires inſtructifs ſur les maladies qu'ils ſont dans le cas de voir dans leur diſtrict.

Ceux qui ſont en ſecond, & les expectans, dans les grands Hôpitaux, auront chacun des beſognes particulieres. Les premiers, ſeront chargés de quelques ſalles de malades, & au défaut du Chef, de toute la beſogne. L'expectant aura la ſalle des convaleſcens, & celle des galleux, dont il fera la viſite; mais il ſera ſur-tout tenu de ſuivre celle du Médecin en Chef, le plus ſouvent qu'il le pourra.

Au reſte, comme il n'en eſt pas de la Médecine comme des autres états, pour la ſubordination, parce que de fait les Médecins ſont tous égaux; il eſt abſolument néceſſaire que celle

dont je parle ici ſoit uniquement dictée par le point d'honneur, & par le déſir du bien. Les Chefs doivent uſer de beaucoup d'honnêteté envers ceux qui ſervent en ſous ordre, & c'eſt une des raiſons pour laquelle j'ai tant inſiſté ſur les qualités du premier Médecin.

---

§. IV.

De l'Office du Chirurgien-Major & des Chirurgiens Conſultans de l'Armée.

LE Chirurgien-Major de l'Armée, comme Chef de la Chirurgie, a ſur tous les Chirurgiens en ſous-ordre une autorité abſolue. C'eſt lui qui doit, ſelon le mérite, avancer chacun d'eux, & les placer; mais je voudrois que pour qu'il fût moins trompé, le Chirurgien Con-

ſultant partageât avec lui cet office. C'eſt le Chirurgien-Major qui met à la tête de chaque Hôpital ceux qu'il regarde comme les plus propres à remplir ce poſte; c'eſt lui, qui, de concert avec le premier Médecin, diſtribue plus ou moins d'Eleves ou de Sous-Aides dans les différens lieux où il en eſt beſoin. C'eſt lui qui doit veiller à la conduite de tous, diriger le ſervice de l'Hôpital ambulant. Il doit garder auprès de lui le nombre compétent de Chirurgiens propres à porter les ſecours néceſſaires, en cas d'affaire; nommer ceux qui doivent marcher pour eſcorter les malades qu'on tranſporte; recevoir, de concert avec les Conſultans, les mémoires envoyés, & en juger en dernier reſſort. Il doit reſter, comme le premier Médecin, à l'endroit

où eſt l'Hôpital ambulant, & pendant l'hiver, au Quartier général; mais une partie de cette ſaiſon doit être employée par l'un & l'autre Chef à faire des inſpections.

Les Chirurgiens conſultans devroient auſſi ſuivre le Quartier général, avoir pour leur partie, & dans toutes les occaſions, les mêmes fonctions à remplir que les Médecins Conſultans. Ils ſont de droit du Conſeil que j'ai indiqué, & conſéquemment très-eſſentiels. J'eſtime, que s'il eſt inutile que le Chirurgien en Chef, qui ſelon le plan que j'ai indiqué, eſt ſuppoſé d'un âge un peu avancé; s'il eſt inutile, dis-je, qu'il opere, il n'en eſt pas de même des Chirurgiens Conſultans, qui au contraire doivent être les plus habiles Opérateurs, & dans cet âge mûr, où la

main & la tête peuvent agir utilement de concert. Il seroit donc aussi avantageux qu'ils fussent choisis parmi les meilleurs Chirurgiens de Paris, qui eussent fait la Guerre. Je ne voudrois pourtant pas exclure de ces places quelques gens de distinction, qui, sans avoir fait de campagne, ont un talent décidé, qui les met bientôt en état de bien remplir cet office; mais l'exception ne doit pas être une régle.



§. V.

De l'Office des Chirurgiens ordinaires & Eleves des Armées.

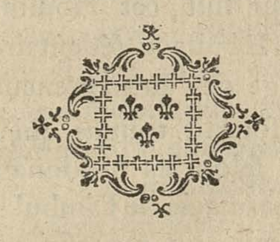
CEUX qui ſont en Chef dans les Hôpitaux de l'Armée, ont exactement les mêmes fonctions que les Chirurgiens-Majors de ceux de France : ils doivent faire obſerver la même diſcipline, & agir de concert avec les Médecins. Les Chirurgiens ſous-Aides-Majors font l'office de ceux qui ſont ſous-Aides-Majors en France, & les Eleves, celui de ceux qu'on y nomme Garçons Chirurgiens. Ce ſont les meilleurs Aides-Majors qu'on met à la tête des Hôpitaux : ils ont à rendre compte à leur Chef des obſervations qu'ils font, & des maladies

Chirurgicales qui ſont ſous leurs yeux.

A l'ambulance, chacun d'eux fait alternativement le ſervice ſelon ſa qualité. Ils doivent être toujours prêts à ſe porter dans les différens endroits où ils ſont néceſſaires, & rendre un compte fidele de ce dont ils ſont chargés. Je crois que l'uniforme qu'on leur a donné à tous ſelon leur grade, eſt une choſe très-eſſentielle à l'Armée, où dans preſque tous les cas on a beſoin d'eux. A l'inſpection de cet uniforme, on voit aiſément à qui l'on ſe confie ; & quoiqu'il y ait des Eleves très-inſtruits, il eſt plus naturel d'imaginer qu'un Chirurgien-Aide-Major ſait mieux opérer qu'un Eleve ; de ſorte qu'après, ou pendant un affaire, le malheureux qui a beſoin de ſecours a le moyen

& la consolation de pouvoir choisir.

Je ferai voir dans un Article séparé, au quatriéme Chapitre de cette partie quels sont les moyens de porter les secours les plus prompts & les meilleurs, pendant & après une bataille.



SECTION VI.

De l'Office de l'Apothicaire-Major, & des autres en ſous-ordre à l'Armée.

L'APOTHICAIRE en Chef de l'Armée eſt ſpécialement attaché à l'ambulance, & chargé de la Pharmacie qui ſuit cet Hôpital ; car celles des Hôpitaux ſédentaires ſont à la charge des Entrepreneurs, qui doivent fournir tout ce qui eſt néceſſaire, ſelon les ordonnances.

La Pharmacie de l'ambulance eſt au contraire un magaſin conſidérable & ambulant, où doivent ſe trouver toutes les préparations officinales ; & tous les ingrédiens propres aux magiſtrales. La quantité des médicamens eſt proportionnée

au nombre des Troupes qui composent l'Armée, la qualité soumise à l'inspection des Médecins en Chef, & l'espéce à leur volonté.

Les médicamens conduits sous la garde de l'Apothicaire-Major, qui en est le dispensateur, sont distribués à l'Hôpital ambulant & au quartier général, sur les ordonnance des Médecins & Chirurgiens, & il doit régner autant d'ordre que faire se peut, dans cette distribution. Je voudrois que, pour éviter les quiproquo, si nuisibles quelquefois, tous les médicamens qu'on donne fussent étiquetés.

Le service de l'ambulance se fait par les Apothicaires-Aides-Majors, & les Eleves, comme celui des Chirurgiens, à tour de rôle. Dans les détachemens pour le transport des malades, ou pour

les corps séparés, on envoie un Apothicaire-Aide-Major, qui fait les fonctions de Chef, & à qui on confie une certaine quantité de drogues, dont il doit rendre compte.

L'Apothicaire-Major a la premiere discipline sur les autres; c'est à lui de proposer ceux qui doivent être employés dans les Hôpitaux, & aux Médecins, de les accepter ou refuser.

Quant aux Apothicaires, faisant le service dans les Hôpitaux sédentaires, leur office est le même que celui des Hôpitaux du Royaume. J'ai déja dit en son lieu qu'il seroit à désirer qu'il n'y eût aucun de ces Employés au compte des Entrepreneurs: c'est sur-tout à l'Armée que cet usage est le plus dangereux.

Je ne serois pas éloigné de faire

adjoindre au Tribunal ou Conſeil des premiers Officiers de Santé, L'Apothicaire - Major, & de lui donner voix délibérative, pour ce qui concerne ſa partie.

Il ſeroit auſſi eſſentiel qu'il y eût au Quartier général une Pharmacie ſous la garde de deux ou trois Apothicaires, pour que, dans les cas preſſans, on n'eût pas à recourir à l'ambulance.

Au reſte, je voudrois que les Pharmacies des Régimens fuſſent complettées dans celles de l'Armée; ce ſeroit le moyen qu'elles fuſſent mieux & plus ſûrement fournies.



CHAPITRE III.

Des Officiers de Santé qui ſont à la ſuite des Régimens.

IL eſt d'uſage qu'il y ait à la ſuite de chaque Régiment un Chirurgien ſous la dénomination de Chirurgien-Major, dont les fonctions ſont indéterminées. Ceux de l'Infanterie ſont payés par le Roi, ſoit en temps de paix, ſoit pendant la Guerre; mais ceux de la Cavalerie, des Dragons, Huſſards, &c. ne le ſont que pendant la Guerre, & on les réforme à la Paix.

Ces Chirurgiens, à l'exception de quelques-uns qui ſont attachés aux Troupes de la Maiſon du Roi, ſont ordinairement choiſis par le Colonel, & par le Corps des Officiers,

qui, indépendamment de la paye du Roi, leur font un ſort plus ou moins conſidérable, ſous des conditions plus ou moins étendues.

En général, ils ſont chargés de la ſanté de tous les Officiers, ſouvent de celle des Soldats, ſur-tout dans la Cavalerie, & ſont pour le Roi, en quelque maniere, preſque toujours des êtres de raiſon, n'y ayant aucune ordonnance qui détermine préciſément leurs droits, état ou fonctions.

Il paroît cependant que vu les circonſtances où ils peuvent être utiles, vu la confiance que chaque Régiment prend en ſon Chirurgien; enfin, vu la quantité des perſonnes intéreſſantes dont ils ſont chargés, il faudroit attacher plus d'importance à cet état. Ainſi, on devroit les choiſir ſelon le mérite & la ca-

pacité que les gens faits pour en décider auroient constatés. Leur état & leurs fonctions devroient être fixés irrévocablement. Je vais donc établir l'utilité dont ils sont, & après cela, je ferai voir quelle est la meilleure maniere de les choisir, & quelles devroient être leurs fonctions, leur état, &c.

ARTICLE PREMIER.

De l'utilité d'un Chirurgien-Major dans chaque Régiment.

JE ne crois pas qu'on soit dans le cas de faire de grands efforts pour établir cette utilité, qu'on pourroit même à juste titre regarder comme une nécessité.

Il est mille circonstances où un Régiment isolé, en marche, en quartier,

campé, &c. a besoin d'un prompt secours, & où il ne peut en attendre que de son Chirurgien. Ainsi, quand on borneroit là les fonctions d'un Chirurgien-Major de Régiment, la nécessité en seroit déja prouvée; mais lorsqu'on veut entrer dans de plus grands détails, on en connoît davantage l'importance, pour une infinité d'autres cas.

1°. Il empêche qu'on envoye à l'Hôpital un Soldat paresseux, qui veut se faire passer pour malade. 2°. Il sert tous les jours aux Officiers qui tombent malades, dans des endroits où il n'y auroit pas moyen de trouver d'autres secours, & où, quand même on en trouveroit, ils seroient pis que le mal. 3°. Le jour d'une affaire, il sert à panser les blessés de son Régiment. 4°. Si un homme se fracture un membre dans une

marche, il eſt prêt à le réduire. 5°. Faut-il accompagner un ou plusieurs Officiers malades dans un lieu ſûr, il les y conduit & les y traite. 6°. Dans beaucoup de cas, il ſoigne des galeux & des vénériens qui coûteroient, ſans ce moyen, beaucoup d'argent au Roi; & il empêche que ces malades, trop long-temps abſens du Corps, ne dérangent le ſervice. En un mot, inſtruit de la maniere de vivre des Gens de Guerre, il leur eſt ſouvent plus utile que des gens plus habiles, qui n'ont pas le même uſage qu'eux.

Je ſais que dans chaque Régiment on croit ſon Chirurgien le plus habile, & qu'on a en lui une confiance quelquefois aveugle; mais auſſi il faut convenir qu'elle eſt ſouvent méritée: & il eſt de fait que la plupart de ces Chirurgiens, quoique pris

au hasard, remplissent très-bien les vues dans lesquelles on les choisit, parce que ceux qui ont du sens & des principes, travaillent à se rendre dignes d'un poste qui est généralement estimé & estimable.

Ce que je ne puis comprendre, à l'égard de cet état, c'est qu'il semble que ceux qui sont précisément les plus utiles, soient réformés à la Paix, sans doute comme inutiles. Il est très-positif cependant, qu'à la rigueur, on pourroit se passer de Chirurgiens dans l'Infanterie, pendant la Paix, & que jamais on n'en privera la Cavalerie, qu'au détriment du service & des intérêts du Roi. On sait en effet que la Cavalerie est en France, comme par-tout ailleurs, le plus souvent en quartier d'hiver, & que les Compagnies sont dispersées dans les Villages,

où le plus ſouvent il n'y a aucun ſecours. D'ailleurs, ces quartiers ſont ordinairement dans le pays plat, où il n'y a point d'Hôpitaux militaires; ainſi il eſt abſolument néceſſaire qu'il y ait un Chirurgien attaché à chaque Régiment de Cavalerie, même pendant la paix.

Autrefois, quand les Capitaines de Cavalerie étoient chargés de leurs Compagnies, ils entretenoient, pendant la Paix comme à la Guerre, un Chirurgien, auquel ils donnoient des appointemens aſſez forts, pour qu'il put en même temps fournir les médicamens aux Cavaliers, & les traiter. Mais maintenant que ces Officiers n'ont pas les mêmes intérêts pour la conſervation de leurs Troupes, ils ne payent plus que pour leurs perſonnes, & dans preſque tous les Régimens, le Chirurgien eſt appoin-

té par les Officiers qui ſe cottiſent, tant ils ſentent qu'éloignés fréquemment des lieux où ils pourroient trouver du ſecours, ils ont beſoin d'en avoir à leur ſuite. Il ne faut pas d'ailleurs compter pour rien l'habitude d'être toujours ſoigné par le même homme, en qui l'on a pris confiance.

Il en eſt de même pour les Officiers d'Infanterie qui font le ſort de leur Chirurgien-Major, & par les mêmes raiſons ; car quoique celui-ci, dans tous les temps, ſoit appointé par le Roi, à peine y a-t'il dans ces appointemens de quoi nourrir un Frater ; d'où il réſulteroit que ſi les Régimens n'y ſuppléoient pas, ils ne pourroient jamais avoir de bons ſujets. Au reſte, il faut pourtant que le Miniſtere compte ſur cette conduite

de la part des Régimens, même pendant la Guerre, puiſque dans le temps qu'on donnoit moins de 25 livres par mois aux Chirurgiens des Régimens de quatre bataillons, il y avoit à la ſuite des Régimens de Grenadiers royaux de deux bataillons, un Chirurgien-Aide-Major de l'ambulance, à qui l'on donnoit cinquante écus par mois.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt abſolument néceſſaire qu'il y ait à la ſuite de chaque Régiment des gens de l'Art faits pour porter les ſecours dont on a eſſentiellement beſoin dans preſque tous les cas. Mais doivent-ils avoir l'état qu'on leur donne, & être tels qu'ils ont été juſqu'à préſent, pour remplir toutes ces vues ? C'eſt ce que je vais développer dans l'Article ſuivant.

ARTICLE II.

Du choix des Chirurgiens-Majors des Régimens.

LA maniere dont la plupart des Chirurgiens-Majors parviennent à être placés, semble donner lieu de craindre que souvent il ne s'en trouve de très-mauvais. La seule protection du Colonel suffit. Et quel est l'homme qu'il choisit? c'est souvent un Garçon Chirurgien d'Hôpital, ou quelque sujet qui lui est présenté par un Chirurgien en qui il a confiance; enfin c'est quelquefois un homme proposé par celui qui quitte le Régiment.

Cependant, malgré cet abus, on voit un nombre assez considérable de ces Chirurgiens acquérir une réputation fondée, tant l'usage a d'influen-

ce dans l'art de guérir. On peut juger par là combien on devroit espérer de ces Chirurgiens, si on les choisissoit comme je vais l'indiquer.

Il paroît qu'un Chirurgien de Régiment est au moins autant occupé du traitement des maladies internes, que de celui des externes. Et de fait, il y a toujours un plus grand nombre de celles-là que de celles-ci : il feroit donc essentiel ou qu'il fut également instruit dans la pratique de la Médecine & dans celle de la Chirurgie, ou qu'il y eut un Médecin & un Chirurgien par Régiment ; ce qui est déja arrivé, & qui est encore d'usage dans les Régimens des Gardes Françoises & Gardes Suisses. Mais cette multiplication d'êtres devenant onéreuse, je regarde le premier moyen comme celui qui est le plus convena-

ble. Or pour avoir des hommes également inſtruits dans l'une & l'autre partie, il faut les prendre de la main des gens faits pour en juger, faire un ſort honnête & indépendant du caprice des hommes, à ceux qui ſont choiſis.

Je ne connois pas d'établiſſement plus utile, pour avoir des ſujets en ce genre, qui répondent à toutes ces vues, que celui de Montpellier, où l'on reçoit des Docteurs en Médecine & en Chirurgie. Ainſi, ce ſeroit dans la claſſe de ces Docteurs, dont le nombre augmenteroit bientôt, que je voudrois qu'on choiſit les Chirurgiens-Majors des Régimens, mais j'exigerois que les places fuſſent données au concours, comme celles des Hôpitaux, & que ce fût au même Tribunal qu'ils allaſſent ſe faire juger (à celui

des Inſpecteurs). Ce concours devroit rouler ſur le régime, la vie & les maladies, tant internes qu'externes, des Gens de Guerre ; & l'on devroit exiger que les concurrens fiſſent en préſence des Juges, toutes les opérations de Chirurgie. Il ſeroit outre cela, très-néceſſaire de les examiner ſur la matiere médicale ; car comme ils doivent avoir une Pharmacie dont ils ſont les diſpenſateurs, il faut qu'ils connoiſſent à fond la nature, les propriétés & les doſes des médicamens, qu'ils puiſſent les diſtinguer à l'œil, comme par le jugement, & enfin qu'ils ſachent la compoſition des préparations officinales, comme la maniere dont ſe font les magiſtrales.

Dans ce plan, l'État trouveroit dans les cas de néceſſité, & ſur-

tout à la Guerre, une ressource assurée, pour suppléer, dans les Hôpitaux, aux Médecins qui viendroient à manquer. Les Hôpitaux qu'on établit souvent dans les quartiers de Cavalerie éloignés, seroient mieux dirigés ; la santé des Militaires en plus grande sûreté, & l'art moins avili. Je ne répéterai que très-succinctemunt ici combien, même le meilleur Chirurgien, avec de l'usage en Médecine, est peu propre à soigner les maladies internes. Les détails de son Art sont immenses, & sa premiere éducation l'a éloigné des principes nécessaires à un Médecin ; de sorte que le traitement interne l'embarrasse presque toujours. J'en appelle encore aux plus habiles à cet égard ; car les autres n'en conviendront jamais. Moins on est

inſtruit, plns on ſe croit ſavant, & c'eſt par cette raiſon que j'ai vu & que je vois encore journellement un nombre ſi conſidérable de Chirurgiens peu habiles, quoiqu'en place, ne douter de rien en Médecine, & ſe charger des choſes les plus importantes.

On me dira ſans doute que ce ſont ces mêmes motifs qui devroient empêcher que l'on ſuivit le plan indiqué, de mettre dans chaque Régiment des Docteurs en Médecine & en Chirurgie, puiſque le même homme ne ſuffit pas aux deux parties. J'avoue que le même homme ne peut être que très-difficilement en état d'exercer l'une & l'autre partie de l'art de guérir avec le même ſuccès. Mais comme tous les Médecins doivent avoir des notions ſur les maladies chirurgicales,

& que les internes ne ſont pas du reſſort du Chirurgien ; comme d'ailleurs il eſt rare que celui-ci ſoit élevé dans les principes de Médecine ; il ſeratoujours plus aiſé au Médecin d'exercer la Chirurgie, qu'au Chirurgien de faire la Médecine.

D'ailleurs le Médecin eſt plus utile dans l'état préſent, puiſque dans les Troupes, le nombre des maladies internes eſt infiniment ſupérieur à celui des externes, ſi l'on en excepte le temps qui ſuit une bataille, dans laquelle un Régiment a beaucoup ſouffert. Dans ce dernier cas même, ce ſont plutôt les Chirurgiens de l'Armée qui operent, que ceux des Régimens. Mais en ſuppoſant qu'il fallût que ceux-ci opéraſſent, s'ils ſont tels que je les déſigne, ils le pourront faire aiſément, puiſqu'ils auront donné

des preuves de capacité en ce genre, étant reçus Docteurs dans l'une & l'autre partie.

Mais du moins, dira-t-on, il résultera toujours que quoique le Médecin ait plus de facilité à faire la Chirurgie, que le Chirurgien n'en a à faire la Médecine, la dextérité de celui-ci sera plus grande: j'en suis d'accord, pourvu qu'on le soit avec moi, que les cas où le premier sera obligé d'opérer, seront un contre mille de ceux où il sera dans celui de traiter des maladies internes; pourvu, dis-je, qu'on m'accorde que l'importance de la chose n'admet point de parité.

Je pourrois alléguer ici en faveur de mon assertion, la conduite qu'on tient dans une grande partie des Régimens, où l'on choisit de préférence des Médecins pour

remplir l'office de Chirurgien-Major. Certainement on s'apperçoit de la bonté du choix. Les Régimens d'Infanterie du Roi & de Dauphin, entr'autres, ont des Chirurgiens-Majors de cette espéce. Il y a dans le dernier de ces deux Corps un Docteur en Médecine & en Chirurgie, de la Faculté de Montpellier, qui fait honneur aux Médecins, & ne le céde à aucun Chirurgien.

On sent parfaitement que pour avoir des sujets distingués qui sacrifient leurs talens & leur repos, à la vie tumultueuse des Camps, & aux fatigues des marches continuelles, il faut, outre le sort qu'on leur assure pendant le temps qu'ils sont au service, les mettre aussi à l'abri de la misere, lorsqu'ils ne sont plus en état de le continuer. Nous voyons aujourd'hui qu'on

accorde les Invalides, ſur le pied de bas Officiers, à ces Chirurgiens, lorſqu'ils ont ſervi longtemps. Je demande ſi c'eſt là la récompenſe d'un homme à talens? Les Etrangers donnent des grades aux Chirurgiens de leurs Régimens, & excitent ainſi leur émulation. Ils leur procurent auſſi les moyens de ſe mettre au-deſſus des injures du ſort, en les payant largement. Chez nous, où le talent eſt ſans contredit ſupérieur, ils n'ont ni argent, ni eſpérance d'une retraite honnête. Cependant, pour l'exécution du projet ci-deſſus, il ſeroit néceſſaire de joindre à l'état honnête, la perſpective d'un ſort aſſuré; car ſans cela, on ne trouveroit que peu de bons ſujets, ou du moins, s'il y en avoit, ils ne reſteroient dans ce poſte, qu'au défaut de mieux. Je pré-

ſume qu'une penſion ſur les Hôpitaux du Royaume ne ſeroit pas à charge au Roi, ſi on la prenoit ſur la ſomme totale des appointemens des Médecins & Chirurgiens y attachés, & je crois même que c'eſt ainſi que pourroit ſe faire la retraite de ceux-ci, lorſqu'ils ſeroient abſolument hors d'état de ſervir.

ARTICLE III.

Des fonctions qui ſont ou devroient être attachées à l'état de Chirurgien-Major de Régiment.

CES fonctions ſont actuellement très-indéterminées, comme on l'a pu voir dans les deux Articles précédens. Pour le ſervice du Roi, elles ſemblent être bornées à panſer en premier appareil les Soldats

ou Officiers ; à porter un premier ſecours dans les accidens qui arrivent; à traiter, dans certaines circonſtances, les galeux, vénériens, bleſſés, &c. à envoyer à l'Hôpital ceux qui ſont dans le cas d'y aller; à donner des certificats qu'on regarde comme plus ou moins valides ; enfin, à ſuppléer au défaut des Chirurgiens d'Hôpitaux & d'Armée.

Pour le ſervice du Corps, au contraire, ils ſont à tout, & les Officiers, dont ils tiennent leur ſort, les employent pour tout ce qui regarde leur ſanté, celle des Soldats & de leurs gens. Voilà ce qui s'eſt paſſé juſqu'aujourd'hui ; mais comme on a vu ci-deſſus que j'ai propoſé de faire de cet état un objet de plus grande utilité, je vais expoſer les fonctions qui devroient être attribuées aux Chirurgiens-Majors de Régimens.

Cet Officier de Santé, choisi, comme je l'ai dit ci-dessus, & instruit, comme il a été énoncé, doit remplir trois fonctions principales; savoir, la Médecine, la Chirurgie & la Pharmacie; & selon les diverses positions où se trouve le Régiment, il a divers objets à suivre, comme aussi selon le genre de Troupes auxquelles il est attaché, diverses occupations.

Celui qui est dans l'Infanterie, en temps de Paix, & dans les garnisons où il y a des Hôpitaux militaires, doit faire chaque jour la revue des chambrées, soit pour examiner si on y suit exactement l'ordre nécessaire pour y conserver la salubrité, soit pour voir s'il n'y a pas de malades à envoyer à l'Hôpital. Il doit connoître tous les sujets, autant que faire se peut, afin

de juger dans leurs maladies, des causes qui ont pu les produire. A cet effet, il faut qu'il ait un bordereau de chaque Compagnie, & que les Sergens lui détaillent de temps à autre la conduite de leurs Soldats. Il est nécessaire qu'il aille souvent à la visite des Médecins & Chirurgiens de l'Hôpital, afin de voir si ses Soldats sont bien, d'avertir quelquefois ces Messieurs de ce qu'il sait de leur conduite & de leur santé, & de pouvoir rendre compte après cela, au Commandant du Corps, & de sa visite des chambrées, & de celle de l'Hôpital.

Il faut qu'il soit logé près des Casernes, afin qu'il puisse s'y transporter promptement, & quand le besoin le requiert; qu'on sache toujours où il est, tant pour les Soldats, que pour les Officiers. C'est

lui qui traite ceux-ci quand ils ſont malades, parce qu'ils ne veulent point aller à l'Hôpital; mais dans le cas où ils s'y feroient tranſporter, il faut qu'il ſoit Conſultant, parce que le malade doit avoir naturellement plus de confiance en lui.

Dans les cas où il prévoit qu'une ſaignée & une purgation ſuffiront pour rétablir la ſanté du Soldat, il doit éviter de l'envoyer à l'Hôpital, & dans celui où l'on n'y reçoit pas les galeux, il faut qu'il ait une chambre à part pour les traiter.

Quant aux vénériens, c'eſt à lui de les examiner, & de les envoyer à l'Hôpital. C'eſt un abus de garder dans les chambrées ces ſortes de malades, qu'on ne peut aſſez contenir, & qui ſe mettent le plus ſouvent dans le cas d'accidens par leur inconduite.

Les gens eſtropiés, ceux qui ſont hors d'état de ſervir, & ceux qu'on doit envoyer aux eaux minérales, lui ſeront préſentés, afin qu'il puiſſe en rendre compte. C'eſt ſur ſon certificat qu'ils doivent être congédiés; mais quant aux eaux, relativement à l'abus qu'on en peut faire, je voudrois que ſon certificat fût légaliſé, quand le Régiment eſt dans une Ville de Guerre, par les Médecins & Chirurgiens de l'Hôpital; en quoi l'on gagneroit encore de faire juger plus ſûrement quelle eſt l'eſpéce des eaux qui convient aux malades.

Dans les Garniſons où il n'y a que des Hôpitaux Bourgeois, on fera préparer une ou pluſieurs ſalles pour le Régiment, & le traitement des Soldats ſera confié au Chirurgien-Major.

La Pharmacie du Régiment ſera

toujours montée en raiſon des lieux & des circonſtances; de ſorte qu'en temps de Paix, & dans les Garniſons, à peine en aura-t'on beſoin, tandis qu'à la Guerre, dans des Quartiers, &c. il en faudra une aſſez conſidérable.

Lorſque le Régiment ſera en marche, relativement aux accidens qui pourront arriver, il faudra qu'il y ait à ſa ſuite une caiſſe fournie de tout ce qui convient. Jamais le Chirurgien-Major ne doit s'éloigner du Corps pendant la marche: il doit y avoir des chariots, pour mener les écloppés, qu'on ne peut ou ne doit point laiſſer dans les Hôpitaux, & à chaque logement, le Chirurgien-Major ira voir ces écloppés, & les panſera. Ce ſera auſſi à lui de juger ſi ceux qui tombent malades, &

qu'on ne peut laiſſer ſans danger en arriere, par le défaut d'Hôpitaux, ſont en état d'être tranſportés. Il doit les gouverner pendant la route: c'eſt à lui de viſiter les recrues, relativement aux difformités, ou infirmités, & c'eſt ſur ſon rapport qu'elles doivent alors, ou être conſervées, ou être renvoyées.

Il eſt certains malades qui donnent eſpérance de guériſon, tels que ceux qui ont des ulceres, des douleurs, &c. & qui couteroient au Roi prodigieuſement, ſi on les gardoit dans les Hôpitaux. Il faut alors en confier la cure au Chirurgien-Major.

Dans quelque lieu que s'établiſſe le Régiment, il faut que ſon Chirurgien prenne connoiſſance de l'air, des eaux, de la ſituation, des endémies; il avertira des choſes nuiſibles, &

fera enſorte qu'on puiſſe les prévenir. C'eſt auſſi à lui de faire établir le logement de la maniere la plus ſalubre.

Un Chirurgien-Major de quatre bataillons doit avoir un Aide, payé par le Roi, & un autre à lui, pendant la Guerre. Ce dernier lui ſuffit en temps de Paix. Celui de deux Bataillons n'a beſoin en tout temps que d'un ſeul aide intelligent.

A la Guerre, les fonctions d'un Chirurgien d'Infanterie ſont plus étendues, & plus difficiles. Au Camp, il doit faire la viſite des tentes, pour ſavoir s'il y a des malades, & il doit s'occuper de la ſalubrité ; il faut qu'il ait toujours à ſa ſuite une caiſſe d'inſtrumens de toute eſpéce, du linge & de la charpie, en cas d'affaires. En marche, c'eſt à lui de panſer les bleſſés en premier

appareil, & de les envoyer ensuite à l'Hôpital. En cantonnement, s'il est quelques malades qu'on ne puisse envoyer à l'ambulance, ou dans les Hôpitaux, vu l'éloignement, c'est à lui de les traiter. En quartier d'hiver, s'il n'y a point d'Hôpital dans le lieu où est le Régiment, il est dans le cas d'en établir un, où il dirigera les malades.

Le jour d'une bataille il est obligé de se tenir avec ses Aides, à la queue de la brigade, pour panser ceux qui sont blessés. Les différentes maladies auxquelles les Officiers sont sujets, lui sont dévolues; mais je ne voudrois pas qu'il restât même avec plusieurs, sur les derrieres, parce que le service du Corps en souffriroit: il y a d'ailleurs d'autres secours. Il seroit bon qu'il allât de temps à autre visiter les Hôpitaux,

où il y a des Soldats de ſon Régiment ; mais il eſt très-eſſentiel qu'il ait la liſte de tous les malades partis en différens temps pour les Hôpitaux, avec une note ſur leurs maladies, ſur la ſituation où étoit le Camp & l'Armée, & ſur les cauſes qu'il préſume avoir donné lieu à ces maladies ; que s'il avoit déja commencé le traitement, il remît une note de ce qu'il a fait au malade ; enfin, qu'il eût un journal de toutes les marches & poſitions de ſon Régiment, dans lequel les viciſſitudes du temps, la nature de l'air, la fatigue des Soldats, les eaux de chaque lieu, fuſſent détaillés, afin qu'après la Campagne, chacun des Chirurgiens-Majors ayant remis une copie de ſon journal, on pût faire des comparaiſons qui aſſuraſſent la vérité, & d'où l'on

pût inférer les causes des maladies.

Au reste, la Pharmacie, pendant la Guerre, doit être fournie de maniere que, dans des lieux isolés, elle puisse suffire : je ne voudrois pas trop me fier à celles des Pharmacopoles étrangers, non-seulement parce que leur fourniture peut être infidele, mais encore parce que leurs médicamens officinaux ne sont pas toujours exactement les mêmes que les nôtres, quoiqu'ayant la même nomenclature. C'est au Chirurgien-Major à voir quels sont les remedes dont il a le plus de besoin : en général, il doit avoir beaucoup d'espéces & des poudres préparées en tout genre, tant pour empêcher que les remédes se gâtent, que pour avoir la facilité de faire promptement les mélanges, & de ne pas multiplier les êtres. Cette Pharmacie doit

être à ſon profit, comme à ſa perte, mais il faut une eſpéce de taxe, tant pour le Soldat, que pour l'Officier.

Les Chirurgiens de Cavalerie, Dragons, &c. ſont ſans contredit tenus aux mêmes loix que ceux de l'Infanterie ; ils ont ſouvent plus de beſogne, quoique le nombre de ceux qu'ils ont à ſoigner ſoit beaucoup moins conſidérable. Pendant la Paix, ils ſont obligés de courir çà & là dans les Campagnes, où les Compagnies ſont diſperſées. A la Guerre, pendant le quartier d'hiver, ils ſont éloignés des Hôpitaux, & obligés d'en établir dans le lieu où eſt l'État-Major. Au reſte, les luxations, les fractures, les plaies ſont plus fréquentes dans la Cavalerie, & donnent conſéquemment plus de beſogne. On a d'ailleurs de la peine

à envoyer aux Hôpitaux un Cavalier dont l'équipage s'abîme pendant ſon abſence ; de-là le traitement des malades, même au Camp. Les ulceres aux jambes, qui ſont la ſuite de coups de pieds de chevaux, donnent lieu à des panſemens journaliers. Les deſcentes fréquentes, parmi les gens de Cheval, exigent l'application fréquente des bandages, dont le Chirurgien-Major de Cavalerie doit toujours être bien muni. En un mot, la peine qu'on a à former des Cavaliers, les rend ſi chers, que les ſoins qu'on leur rend dans leurs Corps, ſont plus multipliés.

Il ſeroit bon qu'à l'Armée, où pluſieurs Régimens réunis forment des Brigades, les Chirurgiens-Majors conféraſſent ſouvent enſemble, & que le plus ancien fût appellé par les autres dans les cas épineux ; il ſeroit auſſi très-utile qu'ils fiſſent ſou-

vent des consultations sur les divers objets qui ont rapport à la salubrité, &c.

Quand il manqueroit des Médecins à l'Armée pour les Hôpitaux, on pourroit prendre des Chirurgiens-Majors pour les remplacer, en confiant aux soins de ceux qui sont attachés a la même Brigade, les Régimens de ceux qu'on choisiroit pour les Hôpitaux.

Il seroit à propos d'enjoindre aux Chirurgiens-Majors de Régimens, de fournir des états & des observations sur les Hôpitaux, dont ils sont souvent chargés pendant les quartiers d'hiver. Il est bien vrai que vu leurs différentes occupations, on ne peut pas en exiger autant d'eux, que des Médecins & Chirurgiens de l'Armée, mais le peu qu'ils en fourniroient devien-

droit d'autant plus utile, que selon la maniere dont j'ai présenté le choix qu'on doit faire de ces Officiers de Santé, & les fonctions qu'ils seroient obligés de remplir, leurs mémoires ne pourroient être que très-bons.

C'est sans doute au Tribunal de Médecine établi à l'Armée, & composé des Chefs en Médecine & en Chirurgie, que ces observations parviendroient; non que je veuille faire dépendre les Chirurgiens-Majors d'un Tribunal qui n'a lieu que pendant la Guerre, mais parce que ce moyen de faire valoir leurs observations est le plus court. Car, quant à la subordination à laquelle ils doivent être soumis, elle ne doit avoir de rapport qu'aux Chefs des Régimens, qui ayant sujet de se plaindre, pourroient suspendre les fonctions de ces Officiers de Santé, & les faire ensuite

révoquer en s'adreſſant aux Inſpecteurs, qui ſeroient les Chefs nés de cette partie.

Lorſque le premier Médecin de l'Armée ſera Inſpecteur lui-même, il aura droit ſur les Chirurgiens-Majors, & il ſera bon alors qu'il voye par lui-même s'ils ſe comportent comme ils le doivent.

Je vois trop que ce plan peut déplaire à beaucoup de gens en place; mais j'ai cru dire le vrai: heureux ſi je parviens à faire connoître le bien qui en réſulteroit.

Il me reſte quelques réflexions à faire ſur pluſieurs pratiques nuibles aux Troupes, pendant les quartiers d'hiver & dans les cantonnemens: les Chirurgiens-Majors doivent y remédier. C'eſt en Allemagne, 1°. l'uſage d'échauffer tellement les poêles qu'on a peine à s'en approcher: les vapeurs des Corps renfer-

més dans ces lieux, deviennent d'autant plus dangereuse, que la chaleur leur donne une action plus vive; La transpiration & la sueur abondante que cause cette même chaleur, affoiblissent le corps; la partie aqueuse du sang se dissipe, & il se forme des engorgemens suivis d'inflammations; les solides moins abreuvés, se desséchent, & de-là un éréthisme plus ou moins considérable. Il faut donc que le Chirurgien-Major ait l'oeil à ce qu'il regne seulement une chaleur modérée dans ces habitations, & à cet effet, qu'il les visite de temps à autre. Je sais que cet objet doit particulierement regarder la discipline du Régiment, mais les soins d'un homme de l'art, & ses avertissemens à cet égard, valent mieux que la menace.

2°. Dans tous les pays où se trouve le théâtre de la Guerre, ils doivent

avoir l'attention de chercher à prévenir les maladies qui naiſſent du changement ſubit de régime & de travail. En connoiſſant parfaitement leurs ſujets, comme je l'ai dit plus haut, & en faiſant des viſites exactes, ils voyent les diſpoſitions de chacun, & ſouvent par le moyen d'un ou deux purgatifs, ils préviennent des maladies putrides qui naîtroient ſans ce ſecours. 3°. Il faut qu'ils ayent l'oeil aux exercices : ils doivent les conſeiller dans les momens de repos, afin de tenir toujours les corps en haleine; & éviter par-là que les liqueurs ne croupiſſent & ne s'alterent ; ce qui produit ordinairement beaucoup de maladies.

J'ai vu pluſieurs Chirurgiens-Majors, par leur conduite ſage & ferme, rendre les ſervices les plus importans, être les peres du Soldat, & obtenir de lui infiniment plus par

leurs conſeils, que les Chefs n'obtenoient par les punitions. Il faut qu'ils ſoient affables, complaiſans & diſcrets; ce ſont les moyens les plus ſûrs pour avoir la confiance de tout le Régiment.

ARTICLE IV.

De l'état qu'il ſeroit eſſentiel qu'on donnât aux Chirurgiens-Majors, pour le bien du Service.

ON leur a accordé un uniforme, par lequel on peut les diſtinguer, & cela eſt fort bien fait; mais on leur refuſe un grade quelconque, par lequel ils ſeroient à l'abri de l'inſulte du Soldat, & cela eſt contraire au bien du ſervice. Je ne prétends pas qu'ils ſoient, comme parmi quelques Nations étrangeres, Lieutenans ou Capitaines, parce que ces ſortes

res de grades ne ſont faits que pour les gens qui ſe battent contre les ennemis du Roi, mais au moins faudroit-il qu'on leur donnât une autorité que le Soldat connût; car puiſqu'il y a une infinité de cas où ils doivent ſe faire obéir, & où la réſiſtance des malades eſt également contraire au bien du ſervice, & dangereuſe pour la ſanté, il convient que ces Chirurgiens puiſſent en impoſer, juſqu'à un certain point, à cette eſpece de gens naturellement indocile.

Le Chirurgien-Major de quatre bataillons, devroit avoir mille écus d'appointemens pendant la Guerre; celui de trois, cent louis; celui de deux, 2000 livres; & celui d'un, 1800 livres. Pendant la Paix, le premier auroit 2400 liv. le ſecond 2000 liv. le troiſiéme 1500 livres,

& le quatriéme 1200 livres. Pour ce qui concerne la Cavalerie ; à la Guerre, le Chirurgien devroit avoir 2400 livres ; & pendant la Paix, 1800 livres. Au reste, je ne voudrois pas qu'on en fît passer de l'Infanterie à la Cavalerie, ni de celle-ci à celle-là. Il seroit bon d'accorder des pensions, ou du moins des gratifications, à ceux qui se distinguent.

Les places de quatre bataillons devroient être données à ceux des autres Régimens qui auroient le mieux servi ; & ainsi de suite, en allant par gradation, du Régiment d'un bataillon jusqu'à celui de quatre.

J'excepte de ces régles, la Maison du Roi, qui fait une classe à part : il y a d'ailleurs des Médecins & des Chirurgiens qui lui sont attachés.

Il me semble qu'il y auroit un

grand avantage de nommer un Inſpecteur particulier pour les Chirurgiens-Majors, afin que les Chefs des Corps puſſent s'adreſſer à lui : il auroit la grande police ſur ces Officiers de Santé ; recevroit leurs mémoires, & ſeroit chargé des mutations, retraites, &c. toutefois avec l'agrément du Tribunal des Inſpecteurs, avec leſquels il feroit nombre.

Il me ſemble que cet objet eſt de plus grande importance que ne le ſont, par exemple, des Médecins & Chirurgiens de la Cavalerie, qui n'ont aucune fonction, & qu'on paye aſſez cher. Si on retranchoit ces eſpéces de places érigées en charges, on pourroit y ſubſtituer utilement celle d'un Inſpecteur.



CHAPITRE IV.

Des moyens de rendre la plupart des ſecours établis en faveur des Gens de Guerre, plus prompts, plus utile & moins coûteux.

MALGRÉ la régle la plus conſtante, & la plus grande exactitude, il eſt impoſſible qu'il ne ſe gliſſe pluſieurs abus, & qu'il ne régne ſouvent de la confuſion dans les différens établiſſemens formés pour ſecourir les Gens de Guerre malades, ſoit dans les Armées, ſoit dans le cœur du Royaume. Il paroît d'ailleurs qu'on pourroit très-ſouvent diminuer la dépenſe, en la rendant infiniment plus utile; en un mot

avec l'argent immenſe que coûtent les Hôpitaux, il ſe trouve mille circonſtances où les Gens de Guerre ne ſont pas à même d'en profiter.

Il ſeroit donc très-important de trouver les moyens d'obvier à tant d'inconvéniens. Mon expérience & mes réflexions m'en ont ſuggéré pluſieurs, que je vais ſoumettre au jugement des connoiſſeurs. Je ne veux certainement rien fronder ; mais lorſque mes obſervations & mes projets peuvent être utiles à ma Patrie, je me rendrois coupable envers elle, ſi je les laiſſois ignorer.

Ces obſervations & ces projets ſeront l'objet de ce Chapitre. Je commencerai par indiquer la meilleure maniere de conſtruire les chariots de tranſport pour les malades. Je donnerai enſuite le plan d'un Hôpital par Régiment; je ferai voir

en troisiéme lieu, la méthode la plus prompte & la plus sûre pour soulager & transporter les blessés, après une bataille; en quatriéme lieu, je donnerai le détail de l'administration des Hôpitaux militaires du Royaume, selon le plan le plus simple & le moins coûteux; en cinquiéme lieu, j'ajouterai enfin quelques réflexions relatives aux différens objets dont j'ai parlé dans les deux premieres Parties de cet Ouvrage.



ARTICLE PREMIER.

De la meilleure maniere de construire les chariots de transports pour les malades.

Le nombre des chariots qui suivent l'ambulance, est toujours plus grand qu'il n'est utile, parce que leur construction est telle, que les malades y sont mal à leur aise, cahotés, peu aérés, & difficilement soignés. Ce sont tout naturellement des fourgons recouverts de toile cirée, dans lesquels on met de la paille ou du foin, pour placer plusieurs malades à côté les uns des autres, souvent mal couverts, & quelquefois étouffés les uns sur les autres.

Qu'on juge de la situation d'un malheureux amputé, d'un blessé, d'un homme qui a une fracture ou une

luxation réduite, qui est attaqué d'une fiévre violente, avec beaucoup de douleur, qui a des évacuations fréquentes, qui vomit, &c. Lorsqu'il est ainsi traîné, il incommode horriblement ses voisins, comme ceux-ci le gênent: les cris horribles qu'on lui entend jetter, font frémir tous ceux qui en approchent, & toucheroient les cœurs les plus barbares.

Pour éviter des malheurs aussi effrayans, je voudrois qu'on construisît des chars où les malades seroient suspendus dans des espéces de lits; & qu'il pût y avoir dans chaque chariots, quatre soupentes *, & deux places, l'une pour un Infirmier qui soigneroit ces malades, & l'autre pour un Chirurgien.

* J'ai vu dans la Guerre de Flandre des chariots à peu près semblables.

Ces chars auroient la forme des fourgons, & pour leur donner plus de légereté, le corps seroit entiérement d'osier, recouvert d'une toile peinte; le couvercle du fourgon s'ouvriroit à volonté, mais il faudroit qu'il fût percé d'une lucarne vitrée sur le devant & sur le derriere en maniere de fenêtre, afin de pouvoir renouveller l'air. Trois barres solides, situées à distances égales, & appuyées sur les côtés du char, serviroient à suspendre les quatre lits, qui seroient garnis chacun d'une paillasse, d'une couverture, d'un traversin & de draps, & le rebord seroit assez haut, pour que les divers mouvemens de cahot ne pussent pas déplacer les malades, ou produire un choc nuisible. Il y auroit sur le devant & sur le derriere de la voiture des enfonce-

mens en forme de niches, où il seroit possible de placer l'Infirmier & le Chirurgien, qui seroient à couvert comme les malades. Ce corps de voiture seroit posé sur un train à quatre roues, & suspendu comme le sont les carosses ordinaires. Sur le devant & sur le derriere de ce fourgon, il y auroient des portes pratiquées, pour y entrer les malades, & avoir la facilité même de les y porter sur un brancard. Cette voiture auroit les dimensions nécessaires pour placer commodément deux lits, larges de deux pieds, à côté l'un de l'autre, ce qui lui donneroit environ cinq pieds de largeur; & pour en pouvoir mettre deux sur la longueur, ce qui feroit environ onze pieds, en supposant les lits de cinq pieds & demi (ce qui suffit). Mais comme il faut sur

le devant & le derriere des places pour un Infirmier & un Chirurgien, il faudroit au moins trois pieds de plus, ce qui donneroit au chariot quatorze pieds de longueur.

Il pourroit donc y avoir quatre malades fort à leur aiſe & bien ſoignés dans chaque chariot. Voyons maintenant combien pour une Armée de 60000 hommes, par exemple, il faudroit de voitures. Je ſuppoſe le moment le plus critique, celui qui ſuit une Bataille perdue, & qui oblige de tranſporter les bleſſés : s'il y en a douze cens (c'eſt caver au plus fort) il faut trois cens chariots & douze cens chevaux, en en mettant quatre par voiture. Or ce nombre de chariots de tranſport & de chevaux peut excéder celui qui eſt ordinaire pour les voitures des Hôpitaux de l'Armée, & coûter un

peu plus ; mais il eſt de fait que ſi la dépenſe en eſt plus grande, le profit eſt centuple. D'où il réſulte que ce moyen ſeroit infiniment préférable.

Je ferai voir dans le troiſiéme Article à quel point il ſeroit utile, & il n'eſt perſonne qui ne le préſume déja, pour peu qu'on veuille examiner que des malades & des bleſſés ſitués commodément, pour être tranſportés, ne courent ni les riſques d'être eſtropiés, ni celui de périr, comme ceux qui ſont dans les chariots ordinaires pêle-mêle, & cahotés horriblement.

Dans ce plan, j'exige qu'il y ait toujours un aſſez grand nombre d'Officiers de Santé qui accompagnent ces convois; que toutes les choſes néceſſaires pour ſecourir les malades ſuivent de même; enfin que

tout ſe paſſe comme je l'ai indiqué dans le ſecond Chapitre de cette IIe. Partie.

Les détails de la voiture en queſtion peuvent être multipliés à l'infini pour la commodité. J'en ai fait conſtruire un petit, qui, quoique très-compliqué, eſt auſſi léger que les fourgons ordinaires, qui a la voie néceſſaire, qui en un mot préſente toutes les facilités qu'on peut déſirer pour l'exécution du projet que j'ai propoſé.



ARTICLE II.

D'un Hôpital par Régiment en temps de Guerre, & même en temps de Paix.

CE projet a besoin d'être calculé, pour être bien conçu. S'il est praticable, c'est de tous les établissemens le plus utile; sur-tout à l'Armée.

Tout Officier, ou Soldat, ou Valet d'Armée qui tombe malade, est dans le cas d'être envoyé à l'Ambulance ou dans les autres Hôpitaux, d'être conséquemment transporté souvent fort loin; mais toujours à une distance nuisible, pour ceux qui sont dans le cas de l'être.

L'engorgement des Hôpitaux oblige d'envoyer sur les derrieres, pendant la Campagne, ceux qui

y arrivent journellement. En tout temps, un malade n'eſt pas ſûr de reſter dans le même lieu. Chaque Régiment perd donc de vue ceux auxquels il s'intéreſſe & qui lui appartiennent; de maniere qu'un homme envoyé quelquefois à l'Hopital pour une fiévre tierce, ne revient qu'à la fin de la Campagne, aprés avoir été porté de lieux en lieux. Il périt un nombre conſidérable d'hommes, par l'air contagieux des Hôpitaux, où la maladie la plus légere devient ſouvent très-grave. Ces tranſports continuels ſont un prétexte journalier pour les poltrons & les libertins, qui deviennent alors des piliers de ces maiſons de ſanté; le nombre des journées de tant d'hommes, qui en ſept ou huit jours auroient pu être guéris, & qui reſtent des mois entiers & plus, devient ſin-

gulierement dispendieux; enfin, la multitude d'Employés, en raison du nombre de malades que l'abus multiplie, la cherté des établissemens qu'on est obligé de faire presque chaque jour, forment une dépense énorme, & on en tire très-peu de profit.

Un Hôpital * par Régiment ren-

---

* On lit dans la traduction de *Monro* par M. *Le Bègue de Presle*, introduction, part. 2, premier volume, pag. LVII.

» Plusieurs Chirurgiens-Majors des Régi-
» mens qui servoient en Allemagne, avoient
» toujours, lorsqu'ils se mettoient en Cam-
» pagne, quelques tentes de réserve qui sui-
» voient le Régiment, avec leur Apothi-
» cairerie; & dès que leurs Soldats tom-
» boient malades dans le Camp, s'ils ne se
» trouvoient pas près de quelques Villages
» où ils pussent établir dans une maison
» l'Hôpital du Régiment, ils faisoient dresser
» ces tentes de réserve, & étendre sur la
» terre beaucoup de paille & de couvertures,

droit la plupart de ces inconvéniens infiniment moindres, & le ſervice des Troupes beaucoup plus exact, parce que les malades rendus plutôt à leurs Corps, y reprendroient leurs fonctions.

Examinons donc maintenant comment on pourroit former cet établiſſement; s'il pourroit avoit lieu pendant la Campagne & dans les Quartiers d'hiver; enſuite, s'il ſuffiroit; ſi pendant la Paix, on devroit le conſerver; & ſi, dans cette ſuppoſition, il en coûteroit moins au Roi. Chacun de ces articles va être traité dans un Paragraphe particulier.

» pour y coucher les malades qu'ils ſoignoient
» dans les Infirmeries, juſqu'à ce qu'il ſe
» trouvât une occaſion favorable de les en-
» voyer à l'Hôpital ambulant.

§. Ier.

Comment on pourroit former cet établiſſement.

POUR former un Hôpital par Régiment, il y a pluſieurs objets à conſidérer, 1°. en quoi conſiſte l'établiſſement; 2°. les moyens de le faire; 3°. ceux de l'entretenir.

L'Hôpital d'un Régiment doit conſiſter dans l'aſſemblage de tous les ſecours propres au rétabliſſement de la ſanté, & qui, en tous temps & en tous lieux, puſſent être adminiſtrés ſurement & promptement. Ainſi, les chariots de tranſport, la Pharmacie, les inſtrumens, les uſtenſiles propres aux malades, & les Miniſtres de Santé, ſont tout ce en quoi conſiſte eſſentiellement l'Hôpital d'un Régiment.

Pour le former, on aura donc à

la ſuite de chaque Régiment le nombre des choſes ci-deſſus indiquées, proportionné à celui des malades que fournit ordinairement la quantité d'hommes dont un Régiment eſt compoſé, ayant égard à la ſituation particuliere qui doit faire préſumer que ces ſecours ſeront dans le cas d'être plus ou moins multipliés. Un Régiment de Cavalerie ne fournit jamais plus de ſept à huit maladies aigues à la fois, (je le ſuppoſe compoſé comme il l'eſt actuellement, & comme il l'étoit pendant la Guerre derniere); ainſi, deux chariots par chaque Régiment, tels que je les indique dans l'Article précédent, ſuffiroient pour porter les malades, la Pharmacie, les inſtrumens, le linge, &c.*. Un Chirurgien

* On pourroit même diminuer le nombre des voitures, en faiſant deux étages dans

Major, choisi, selon le plan proposé dans le Chapitre précédent, un Aide-Chirurgien & un Infirmier, sont de même suffisans.

Pour un Régiment de deux bataillons, que je suppose composé de mille hommes, quatre chariots; pour un de quatre bataillons, huit chariots; pour l'un & l'autre un Chirurgien-Major & deux ou quatre Aides, deux ou quatre Infirmiers, composeront cet Hôpital.

Les maladies vénériennes, les chroniques d'une certaine espéce, les blessures légeres, & les autres incommodités pour lesquelles on envoye les Soldats aux Hôpitaux,

---

chacune : ce qui donneroit huit lits par chariot, en y pratiquant même des places pour mettre les ustensiles nécessaires : mais j'ai cavé au plus fort, & pour la plus grande commodité.

pourront être traitées au Régiment, comme je le dirai ci-après.

Pour entretenir un Hôpital de cette nature, on croiroit d'abord qu'il faut des ſoins infinis; il eſt pourtant de fait que je l'ai en quelque maniere conſervé dans un Régiment de Cavalerie, auquel j'ai été attaché pendant la Guerre derniere; & que quoique manquant de la plupart des reſſources que je propoſe ici, à peine ai-je envoyé dans aucun temps des Cavaliers dans les Hôpitaux de l'Armée.

Un Chirurgien-Major de Régiment a d'ailleurs, ſelon l'Ordonnance actuelle, une voiture pour porter ſa Pharmacie, ſes inſtrumens & le linge néceſſaire pour les bleſſures; ainſi, en retranchant cette même voiture dont on n'auroit plus beſoin, ſelon mon projet, on rendroit encore l'embarras moins grand.

Restent donc deux chariots pour un Régiment de Cavalerie, & un Infirmier à entretenir, &c. On trouve dans chacun de ces chariots des lits, qui, dans toutes les positions, peuvent servir. L'Infirmier est un homme gagé dont l'espéce n'est pas rare. Il s'agit donc simplement de voir actuellement si cet établissement ne souffre point de difficultés en Campagne & en Quartier d'hiver : c'est ce qui peut être aisément démontré.



§. II.

Si un Hôpital par Régiment pourroit avoir lieu pendant la Campagne & en Quartier d'hiver.

POUR que cet établiſſement ait lieu pendant la Campagne, il s'agit de ſavoir ſi le nombre des maladies aigues, dans un Régiment, n'excede pas celui que j'ai fixé pour la quantité des voitures dont il eſt queſtion; ſi ces voitures, à la ſuite de chaque Régiment, ne ſont pas un embarras trop grand dans la plupart des circonſtances, ſi le profit qui réſulte de cet Hôpital eſt aſſez conſidérable pour lui donner la préférence ſur les Hôpitaux ordinaires; ſi les ſoins qu'on donnera aux malades pourront être plus avantageux, ou du moins auſſi utiles, que ceux qui ſe rendent dans les éta-

bliſſemens uſités juſqu'à ce jour; ſi enfin on ne courra pas riſque de laiſſer plus ſouvent des priſonniers à la merci des ennemis.

Mon expérience m'ayant fait voir que chacun de ces objets milite en faveur de mon projet, je ne doute pas que je ne vienne à bout, en les examinant les uns après les autres, de démontrer la poſſibilité, &c. la facilité de l'exécution, dont l'utilité eſt déja prouvée.

1°. Le nombre des maladies aigues, pendant une Campagne, n'excede pas celui de ſept à huit à la fois pour un Régiment de Cavalerie, celui de quinze ou ſeize dans un Régiment de deux bataillons, celui de trente ou trente-deux dans un Régiment de quatre bataillons; & c'eſt caver au plus fort pour la plupart du temps: il ſuffit donc d'établir

blir le nombre de chariots, d'ustensiles & de monde que j'ai proposé ci-dessus, pour chaque Régiment.

2°. Ces voitures, à la suite des Régimens, ne doivent pas causer plus d'embarras, que plusieurs de celles qui les suivent presque toujours inutilement. On pourroit substituer, avec beaucoup plus d'avantage, celles-là à celles-ci; & alors on éviteroit le trop grand embarras. D'ailleurs les équipages de l'Armée sont ordinairement en sureté, & il est très-rare qu'ils soient pris. Enfin, ces voitures ne seroient pas plus difficiles à conduire que les autres équipages; ni plus incommodes à la queue de chaque Régiment, qu'une multitude de Vivandiers qui y sont avec leurs fourgons, &c.

Au reste, je suppose qu'on laisse quelquefois les gros équipages fort

loin, lorſque l'Armée fait des marches forcées ; quel empêchement y auroit-il qu'on y laiſſât auſſi l'Hôpital du Régiment ? Seroit-ce la crainte de ne pouvoir ſecourir les malades nouveaux qui pourroient ſurvenir alors ? Mais que deviennent-ils, dans le même cas, ſelon la forme actuelle ? On les envoie à l'Hôpital Ambulant. Eh bien ! comme je n'exclus pas l'ambulance de mon projet, mais ſeulement la quantité immenſe d'Hôpitaux de l'Armée ; on pourroit, dans le cas ou les équipages & l'Hôpital du Régiment reſteroient en arriere, pendant quelques jours, profiter du dépôt de l'ambulance, ſauf à prendre le parti le plus convenable, après cette expédition.

3°. Je ne puis me diſpenſer d'entrer dans le détail des profits immenſes qui réſulteroient de cet Hôpital, même pendant la Campagne.

Je vois, en effet, que toute la dépense roule sur huit chevaux par Régiment de Cavalerie, sur seize pour deux Bataillons, & sur trente-deux pour quatre; sur un ou deux ou quatre Infirmiers, selon le nombre d'hommes par Régiment; sur une Pharmacie plus ample, mais toujours médiocre, quant au prix; sur l'entretien de plusieurs voitures, & sur une somme modique par année, pour le linge usé, ou à entretenir. Mais quel est l'argent qu'on épargne en diminuant le nombre d'employés, celui des journées d'Hôpitaux, & les frais immenses des établissemens sédentaires? D'ailleurs ces voitures & ces Infirmiers qu'on attacheroit aux Régimens, ne seroient que déplacés, & ne feroient pas une dépense nouvelle; puisqu'il y auroit moins des uns & des autres pour les Hôpitaux de l'Armée. Si l'on

considere ensuite le profit qui revient de cet Hôpital, relativement au Service du Roi, ne voit-on pas que le malade à peine guéri reprend les armes ? Ne voit-on pas que le vénérien, qui n'est pas dans les chariots, parce qu'il peut marcher, est traité presque pour rien à la suite de cet Hôpital, & qu'il peut même le plus souvent servir, comme je le prouverai dans la troisiéme Partie ? Ne voit-on pas que cet homme qui a un léger ulcere, une légere incommodité, &c. se trouve à portée d'être pansé & soigné sur le champ ? Enfin, il en coûte peu, le Service est mieux rempli, & il meurt certainement moins de monde.

4°. Les soins qui sont donnés par des gens intéressés à guérir, & sous les yeux des gens intéressés à voir guérir, sont toujours meilleurs, toutes choses étant égales du côté des

lumieres de ceux qui exercent l'art de guérir. C'eſt préciſément le cas où ſe trouvent nos Soldats traités à leurs Régimens. Les Chefs ſont auſſi intéreſſés à les voir guérir, que le Chirurgien - Major l'eſt à montrer ſon habileté : & celui - ci eſt ſelon mon plan, un homme très-inſtruit.

Eſt-ce la difficulté des ſoins qui embarraſſe? Faiſons donc un objet de comparaiſon. Dans le ſyſtême reçu, un Soldat tombe malade, on l'envoie au dépôt, où il eſt mis ſur la paille, parmi les morts & les mourans. On le ſaigne, on le panſe, on l'émétiſe, &c. dans une grange; on lui donne du bouillon, &c. enſuite on le met ſur un chariot, pour être porté dans l'Hôpital le plus voiſin, d'où ſouvent on le tranſporte encore ailleurs.

Que fait-on dans mon ſyſtême? Le

Soldat n'eſt pas plutôt incommodé, qu'on avertit le Chirurgien-Major; il juge de la maladie, & ſelon l'état du malade, il agit & le fait mettre dans ſon Hôpital. Quel eſt cet Hôpital? Ce ſont une ou pluſieurs maiſons à la queue du Camp, ou bien ce ſont une ou pluſieurs tentes tendues à la queue du Régiment. Quelle eſt la maniere dont le Soldat y eſt? Il eſt couché dans des lits toujours tranſportés; il eſt traité par un homme qu'il connoît, & dont il eſt connu, en qui il a confiance. Il eſt vrai que ſi le Camp vient à marcher, il faut que le malade marche auſſi; mais qu'éprouve-t'il alors, qui n'ait pas lieu dans la poſition précédente? Il a au moins cet avantage de ne pas quitter ſes drapeaux, de n'être pas expoſé à la contagion funeſte des Hôpitaux,

enfin de penſer qu'on ne l'abandonne pas : conſolation très-grande, & qui a un grand effet dans les maladies. Mais, me dira-t'on, comment tranſporter des gens très-malades ? L'expérience parle pour moi : l'air & le mouvement ſont en général ſalutaires dans les grandes maladies. Nous avons vu émétiſer, purger, traiter des malades en marche, & plus de guériſons opérées, que dans les Hôpitaux ; d'ailleurs la maniere dont les malades ſont tranſportés, ſelon ce projet, favoriſe l'uſage des remedes, même pendant la marche, comme on le verra dans la troiſiéme Partie de cet Ouvrage.

5°. Je ne vois pas qu'il y ait plus de riſques à courir, quant aux priſonniers qu'on craindroit de laiſſer, en ſuivant cette méthode ; car quoiqu'on tâche en général de couvrir

les équipages & les Hôpitaux; les premiers ſont plus rarement pris que les autres. Au reſte, dans mon calcul, la totalité des malades de l'Armée excéderoit peu le nombre de ceux qu'on tranſporte pendant les retraites, après des Batailles, ſur les chariots de l'Ambulance: ainſi la choſe ſeroit égale de part & d'autre. Mais pourquoi ne pas faire une convention entre les deux Armées, qu'on ne prendra jamais les malades, ni les Hôpitaux? C'eſt un acte d'humanité digne de ce ſiécle.

Après avoir démontré combien même pendant les Campagnes ce projet eſt facile à exécuter, je ne crois pas devoir inſiſter ſur les quartiers d'hiver; parce que lorſqu'on peut le plus, on peut aſſurément le moins.

§. III.

Un Hôpital par Régiment suffiroit-il à l'Armée ?

JE ne disconviens pas qu'il soit nécessaire d'établir un entrepôt pour recevoir les malades de l'Armée, ne fût-ce que dans le cas que j'ai cité plus haut, où les Hôpitaux des Régimens restant en arriere avec les équipages, il n'y a plus de ressource pour les gens qui tombent malades; ne fût-ce que pour le Quartier général, qui est extrêmement nombreux; ne fût-ce que pour les jours de Bataille, où le nombre des blessés est toujours trop considérable, pour que les Hôpitaux des Régimens suffisent; ne fût-ce enfin que pour les Troupes Légeres, qui n'en peuvent traîner à leur suite.

Je ne puis pas diſconvenir non plus qu'il ſoit néceſſaire d'établir ſur les derrieres de l'Armée une certaine quantité d'Hôpitaux ſédentaires; ne fût-ce que pour recevoir ceux qui auroient été portés au dépôt ci-deſſus; ne fût-ce que pour les fractures, luxations, &c. ne fût-ce que pour une quantité de maux chroniques; ne fût-ce que pour les Troupes laiſſées en arriere par détachement; ne fût-ce enfin que pour le dégorgement, dans les cas extraordinaires : mais je ſoutiens qu'au lieu de vingt Hôpitaux, quatre ſuffiroient alors, & que quatre Hôpitaux ſédentaires de l'Armée coûtent plus au Roi, que tous ceux que je propoſe d'établir pour les Régimens.

Le détail de cette dépenſe eſt un article peu néceſſaire ici, parce qu'on le prévoit aiſément : j'ai été

chargé des frais de cette eſpéce d'Hôpital, & je puis aſſurer que la dépenſe de chaque malade ne va pas à quinze ſols par jour, tant pour les alimens, que pour les remedes. C'eſt l'Etat-Major du Régiment qui devroit avoir cette adminiſtration.

Au reſte, je ne puis m'empêcher de revenir ſur le nombre infini de Gens de Guerre qui périſſent pendant chaque Campagne, dans les Hôpitaux; & malgré tous les ſoins qu'on pourra y apporter, le vice radical (la contagion) y fera toujours des ravages. S'il m'eſt d'ailleurs permis de parler ſelon mes obſervations & mon expérience, je dirai hardiment que ſur cent malades qu'on envoie aux Hôpitaux, il y en a ſoixante qui ſont perdus pour la Campagne, & quarante qui le ſont pour toujours; dans le nombre deſquels il y en a

au moins dix à la charge du Roi, pour le reste de leur vie, étant hors d'état de servir davantage.

---

§. IV.

Doit-on conserver l'Hôpital du Régiment pendant la Paix, en France ?

IL n'est pas douteux que la Cavalerie en retireroit de grands avantages, même en France, vu la position fréquente de cette espece de troupes dans les quartiers isolés & très-éloignés sur-tout des Hôpitaux. Quant à l'Infanterie, elle pourroit s'en passer pendant la Paix, parce qu'elle est toujours en garnison, & que la plupart des lieux où elle est, sont pourvus d'un Hôpital militaire. Mais, le dirai-je ? ces Hôpitaux du Royaume, si magnifiques,

doivent être dirigés d'une maniere différente, si l'on veut en faire des lieux de secours ; car, dans la position actuelle, ils sont moins utiles que ne le seroient les Hôpitaux des Régimens. Si l'on veut enfin le bien de l'Etat, je ne trouve d'autres moyens que celui de rétablir leur discipline, & de corriger le grand nombre d'abus dont j'ai parlé.

Je crois avoir atteint au but, en proposant la réforme que j'ai détaillée ; je n'y tiens pas cependant de maniere que je ne croie qu'on n'en puisse faire d'autres aussi utiles : mais enfin il en faut une. Il est à présumer que le Gouvernement, qui a les yeux attachés à cet objet, trouvera dans sa sagesse & dans les observations des citoyens zélés le moyen de saper les fondemens d'une administration si vicieuse.

§. V.

En coûteroit-il moins au Roi, en laiſſant ſubſiſter cet Hôpital ?

JE ne puis être que pour l'affirmative : mais pluſieurs raiſons m'engagent à regarder les Hôpitaux militaires, lorſqu'ils ſeront bien conduits, comme l'établiſſement le plus noble & le plus propre à favoriſer les progrès d'un art qui intéreſſe l'humanité. Il eſt digne de la magnificence de nos Rois, ainſi que de l'amour qu'ils ont pour leurs Sujets. Il ſeroit bien un moyen pour conſerver les Hôpitaux du Royaume, en même temps que ceux des Régimens ; & ce moyen ſeroit peut-être plus avantageux à l'Etat, ſans qu'il en coûtât, à beaucoup près, autant que dans la conſtitution actuelle ; mais le pro-

jet ſouffre des difficultés preſqu'inſurmontables, par les changemens énormes qu'on ſeroit dans le cas de faire. Ainſi je n'en parlerai pas, & je me renferme dans celui de la réforme.

J'oſe me flatter que la maniere dont je me ſuis exprimé pour prouver la bonté & l'utilité du projet qui fait le ſujet de cet article, ſera jugée comme elle doit l'être, & qu'on ne me taxera pas d'avoir eu l'intention de fronder ſans motif. J'en appelle aux Militaires, ſur la vérité de mes réflexions. J'ai mis en exécution le projet dont il s'agit pour la partie dont j'étois chargé; & c'eſt d'après cette expérience que je le regarde comme poſſible, & facile. Pour le faire réuſſir cependant, il faudroit trouver au moins autant d'approbateurs, que de gens propres

l'exécution. Quiconque veut changer ou innover, trouve sous ses pas des obstacles sans cesse renaissans, sur-tout lorsqu'il est question de léser quelques droits que l'usage a établis.

Si jamais il est question de former cet établissement, les gens intéressés à ce qu'il n'ait pas lieu, sauront bien mettre des entraves à la protection qu'il mérite. Je me sens cependant assez de courage, pour supporter une guerre ouverte à cet égard; & je suis sûr que dans cette espéce de combat, l'unique que je veuille jamais soutenir, mes raisons triompheront de toutes les objections qu'on pourroit alléguer, comme le fait militera pour la chose.



ARTICLE III.

De la méthode la plus prompte & la plus ſûre pour ſoulager & tranſporter les bleſſés, pendant & après une Bataille.

RIEN n'eſt plus terrible, dans beaucoup de cas, que la ſituation des bleſſés pendant ou après une Bataille: lorſqu'on n'a pas ſoin de les enlever promptement, ils ſont expoſés à périr de mille morts plus affreuſes l'une que l'autre. En effet, au moindre mouvement que l'Armée fait en avant, ils ſont dans le cas d'être foulés, & ſouvent écraſés; & lorſqu'ils ont échappé ce danger, les pillards qui ſuivent, viennent les dépouiller, & même les tuer. Si l'Armée recule, il reſtent en proie à l'ennemi qui pour-

ſuit, & qui fait rarement quartier. Ajoutons à cette poſition celle d'être long-temps expoſés aux injures du temps, ſans être panſés, ce qui aggrave infiniment leur état.

J'ai vu des bleſſés ſur le champ de Bataille de l'Armée même victorieuſe, à demi-morts & nuds comme la main, le lendemain de l'affaire : ces malheureux n'avoient pas encore été panſés, parce que ſans doute on les avoit cru morts. Qu'on juge, après cela, de la poſition des bleſſés qui reſtent à la merci des ennemis, ſi ceux-là même qui appartiennent au vainqueur ſont ainſi traités.

Pour remédier à ces inconvéniens, auxquels on ne peut penſer ſans frémir, j'ai cru avoir trouvé pluſieurs moyens, qui, quoique quelquefois inſuffiſans, peuvent du moins conſoler l'humanité dans tous les

temps, & ſouvent conſerver des milliers d'hommes qui périroient infailliblement, faute d'un prompt ſecours.

Ces moyens roulent ſur trois points capitaux; ſavoir 1°. ſur l'habileté & le nombre ſuffiſant des Chirurgiens qui doivent être à portée de panſer ſur le champ les bleſſés; 2°. ſur le nombre également ſuffiſant de toute eſpéce d'inſtrumens ou d'uſtenſiles propres aux bleſſures, & ſur celui des voitures de tranſport, brancards, &c. 3°. ſur la prévoyance des Chefs, pour mettre tous les bleſſés en lieu de ſureté, dans le cas de victoire ou de défaite.

L'exécution du premier point aura lieu, ſi lorſque la Bataille eſt décidée, on a ſoin de mettre à la queue de chaque Brigade pluſieurs Chirurgiens Aides-Majors & des Ele-

ves, qui aident les Chirurgiens-Majors à panſer tous les bleſſés qui ſe préſentent. Or, il faut que l'ordre ſoit tellement établi dans chaque Régiment, que dès qu'il y a un homme bleſſé, on le tranſporte au lieu indiqué pour les panſemens.

Mais, dira-t'on, eſt-il facile de diſpoſer ainſi des Chirurgiens à la ſuite de chaque Brigade? Ne ſait-on pas que ſouvent les Troupes changent de poſition, & qu'alors leurs bleſſés ne jouiroient pas de l'avantage qu'on propoſe? Enfin y auroit-il ſureté pour les Chirurgiens?

Ces difficultés ſont réelles, j'en conviens; mais il eſt cependant poſſible de les applanir. En effet, le changement de poſition des Troupes oblige les Chirurgiens de ſe tranſpoſer, en ſuivant la Brigade à

laquelle ils ſont attachés, & ils courent certainement quelques riſques dans cette expédition, comme dans toutes les autres poſitions d'une bataille, où ils doivent être très-près de l'action. Mais comme ils ne ſont pas à la portée du mouſquet, & qu'on évite de les expoſer aux batteries, ce danger eſt moindre qu'on ne l'imagine. Au reſte, comme il y en a pluſieurs attachés à chaque Brigade, il ſeroit difficile qu'étant moins expoſés, on en perdît pluſieurs. Je ſais que la perte d'un ſeul Chirurgien eſt grande, ſur-tout à la guerre, où le beſoin en eſt preſſant; mais je ſais auſſi que s'il ne ſe ſacrifie pas un peu pour ce moment, le reſte des ſecours qu'il peut donner eſt ou inſuffiſant, ou du moins très-médiocre. Inſuffiſant, parce que les bleſſés reſtent en grande partie ſur

le champ de bataille, ſans être panſés; ou que s'ils le ſont, c'eſt preſque toujours trop tard; parce que dans les cas ci-deſſus énoncés, où l'Armée avance & recule, ces pauvres malheureux ſont foulés aux pieds, & périſſent. Leurs ſecours ſont médiocres, parce que dans le reſte de la Campagne, les Chirurgiens, proprement dits, ont très-peu de beſogne eſſentielle.

La plus grande difficulté, à l'égard des Chirurgiens, viendroit de deux cauſes différentes de celles qu'on vient d'alléguer; ſavoir du défaut de bravoure, & de la crainte d'être hors d'état de vivre honorablement, s'ils avoient le malheur d'être eſtropiés. Mais en général, les Chirurgiens d'Armées ſont braves, ou doivent l'être; d'ailleurs en donnant un état à ceux qui auroient été eſtro-

piés, le second obstacle n'auroit plus lieu.

Je voudrois que dans l'arrangement actuel, les noms des Chirurgiens attachés pour ce moment à chaque Brigade, fussent écrits sur un état qui resteroit entre les mains du Chirurgien-Major de l'Armée, afin que sur le rapport qui en seroit fait, il sût si chacun s'est comporté comme il convient.

Chaque Chirurgien Major de Régiment doit avoir avec lui un cheval chargé de toute espéce d'instrumens, de bandes roulées, de compresses toutes prêtes, de charpie brute, d'eau vulnéraire; & chaque Chirurgien de l'Ambulance, ses instrumens portatifs, avec plusieurs bandes & compresses, ainsi que de la charpie, autant qu'il en peut porter dans ses poches.

Lorſqu'ils ſeront ainſi munis, ils ſeront en état de panſer tous les bleſſés qu'on leur apportera. J'ai vu faire des amputations de membres ſur le champ de bataille, elles ont été ſuivies d'un heureux ſuccès; tandis que celles qu'on fait pluſieurs jours après l'action, ſont preſque toutes inutiles, parce que le gonflement ſe communique de proche en proche, que la fiévre eſt déclarée, &c. On ne ſauroit croire à quel point ſeroit utile le panſement ſubit des plaies, ſur-tout de celles d'armes à feu. Les inciſions, les ſcarifications ſouvent néceſſaires, & qui ne ſont point retardées, hâtent ſinguliérement la guériſon de ces bleſſures.

Il faut qu'il y ait auſſi à la ſuite de chaque Brigade une vingtaine de brancards portés par des Infirmiers,

miers, afin que chaque bleſſé puiſſe, après le panſement, être porté promptement dans des dépôts particuliers, où ſe trouveront les voitures de tranſport. Or, ces dépôts doivent être multipliés ſelon le nombre des Troupes, & être diſpoſés par pelotons, derriere l'Armée. Chaque voiture doit être munie de ſon Chirurgien & de ſon Infirmier. Chaque Brigade aura connoiſſance du lieu où ſera ce dépôt; & ces différens entrepôts auront entr'eux une communication facile, afin que ſi l'un étoit rempli, on renvoyât le ſurplus des bleſſés à l'autre. Il doit y avoir auſſi une Garde à chaque dépôt. Les Médecins & Chirurgiens en Chef iront de l'un à l'autre, pour voir ce qui s'y paſſe, & auront à recevoir les ordres du

Général, pour envoyer les bleſſés dans les lieux qu'il jugera les plus convenables.

Il ſeroit à ſouhaiter que chaque bleſſé qu'on porte au dépôt, emportât avec lui la note de ſa bleſſure, de ſon panſement, & du temps auquel il faut lever le premier appareil. Cet objet, ſi utile, ne me paroît pas fort difficile à remplir dans beaucoup de cas ; il ne s'agit que d'avoir un nombre ſuffiſant d'Aides, & ce qui eſt néceſſaire pour faire ce détail ſuccinct, qui ne demande pas un temps bien conſidérable.

La prévoyance des Chefs, pour mettre les bleſſés à l'abri, dans tous les cas, conſiſte à indiquer des lieux ſûrs, où on les puiſſe raſſembler. Or, les lieux les plus ſûrs, ſont les places fermées, où l'on peut

ſe défendre, en cas d'attaque. En ſuivant ce ſyſtême, on fait préparer dans chacun de ces lieux les emplacemens néceſſaires, & tout ce que la circonſtance permet d'y réunir. On indique donc aux différens dépôts établis ſur le champ de bataille, les différens lieux où ils doivent ſe rendre au premier ordre. On fait même partir à cet effet les chariots de tranſport, à meſure qu'ils ſe rempliſſent, ayant ſoin de leur ouvrir des routes faciles, & de les faire bien eſcorter.

Je ſuppoſe maintenant que l'Armée ſoit obligée de ſe retirer, & que l'ennemi emporte même les places où ſe trouveront les Hôpitaux remplis de bleſſés ; je vois au moins dans la pratique que je conſeille, cet avantage conſidérable, que preſque tous ces bleſſés au-

ront été enlevés du champ de bataille, panſés ou opérés, comme il convient, & dans le temps néceſſaire, pour qu'on en puiſſe eſpérer quelque ſuccès. Ils ſeront faits priſonniers, je l'avoue, mais on doit reſpecter l'aſyle des bleſſés & des malades. Il eſt d'uſage qu'on ne les maltraite pas; au contraire, les Généraux ont une attention ſinguliere à ce qu'ils] ne manquent de rien. Ces priſonniers ſeront perdus pour le Service, j'en conviens, mais pour un temps ſeulement; au lieu qu'en ſuivant l'uſage ordinaire, la plupart des bleſſés le ſont pour toujours, ſoit en reſtant ſur le champ de bataille où ils périſſent, ſoit parce que, ceux qui n'y ont pas reſté n'ont pas été panſés à temps. D'ailleurs, en ne ſuivant pas mon projet, on n'évite pas de les laiſſer priſonniers,

dans le cas de la retraite. Ainſi, à tous égards, cette pratique ne peut être que très-humaine & très-utile.

Je ſuppoſe enſuite que l'Armée ſoit victorieuſe; quelle ſuite heureuſe n'auront pas les ſoins que je propoſe! On ne verra plus déſormais des corps entiers de Troupes achever de faire périr des malheureux bleſſés, en faiſant les évolutions néceſſaires. Le Soldat, dans la confiance d'un ſecours qu'il reconnoîtra plus utile, aura ce motif de plus pour aller courageuſement à l'ennemi. Les plaies d'armes à feu ſi funeſtes, guériront plus facilement, &c.

Je ſuppoſe enfin que dans la confuſion de la mêlée, pluſieurs des ſoins que j'ai indiqués ſoient impoſſibles, (ce que je ne crois pas abſolument) il en réſultera toujours

qu'on réchappera une grande quantité de monde, qui certainement périroit sans ces secours. Il en résultera que mes dispositions ne pouvant avoir lieu dans un point, l'auront dans tous les autres. Il en résultera que, si dans la mêlée quelques Brigades perdent leur petit Hôpital, celui-ci deviendra utile ailleurs.

Mais on sait que la maniere dont la Guerre se fait aujourd'hui, permet mes arrangemens; & en effet, il n'y a qu'une déroute précipitée qui mette une Armée dans le cas de n'en pas jouir tout-à-fait. Lorsque cette déroute arrive, on peut encore avoir recours à un expédient aussi utile, qu'il est humain, celui d'envoyer demander au Général vainqueur la permission de panser & d'enlever les blessés. Il est vrai que sou-

vent, dans cette circonſtance, le malheur que j'ai dit être tant à craindre, eſt preſque inévitable; ſavoir, qu'ils ſoient maſſacrés, dépouillés, &c. par l'ennemi qui avance, ce qui rend en quelque maniere l'expédient inutile, ou du moins peu avantageux.

Les Médecins & Chirurgiens en Chef ſont dans le cas d'être très-occupés après une bataille. Les premiers, pour l'ordre général; mais les autres, pour une beſogne qui leur eſt propre. Ils doivent (les Chirurgiens) ordonner que les ſalles ſoient diſtribuées de maniere qu'on puiſſe aiſément panſer les malades, & ſur-tout qu'il y ait du jour & de l'air. Ils aſſiſteront à la levée des premiers appareils les plus intéreſſans, pour juger des opérations les plus convenables, & du traitement général. Pour éviter l'en-

gorgement, ils feront partir les bleſſés qui pourront être tranſportés ſur les derrieres, & auront ſoin que les Chirurgiens, qui ſeront nommés pour les eſcorter, ayant vu panſer au moins une fois les malades, ſachent quelle eſt la conduite qu'on a tenue, & celle qu'ils doivent tenir eux-mêmes.

Voilà en général l'ordre qui paroît le plus avantageux pour rendre les ſecours plus prompts & plus utiles, le jour d'une Bataille & les ſuivans. Je ſuis ſûr qu'aucun Militaire ne me déſavouera.



ARTICLE IV.

Projet d'une administration plus simple & moins coûteuse pour les Hôpitaux militaires du Royaume.

QUOIQUE j'aie cherché dans les Chapitres précédens à montrer les moyens les plus utiles pour la meilleure administration des Hôpitaux, je ne puis disconvenir qu'elle soit très-compliquée, & en même temps très-coûteuse. Le projet que je vais détailler réduit au contraire le gouvernement en question à la plus grande simplicité, épargne au Roi des sommes immenses, & ne le céde en rien à la forme actuelle; je crois même qu'il a plusieurs avantages qu'elle ne réunit pas.

Pour entrer en matiere, je com-

mencerai par la conſtruction & l'entretien des édifices. Je trouve qu'ils ne devroient rien coûter au Roi, ſi l'on ſe ſervoit d'un moyen bien ſimple, celui de faire contribuer les Provinces à cette dépenſe, de faire travailler le Soldat à un ouvrage qui doit lui être utile, en cas de maladie, & l'occuper de maniere à le rendre plus propre aux exercices durs qu'il eſt ſur-tout dans le cas de faire pendant la Guerre.

Je ſuis loin de conſeiller ici un nouvel impôt ſur les Provinces, & de vouloir qu'on mette le Soldat plus à la gêne. Mon projet eſt peu ou preſque point à charge aux Provinces, dans le cas préſent, parce que preſque tous les édifices ſont conſtruits, & qu'il n'y a plus qu'à les conſerver. Mais quand même ils ſeroient à conſtruire, une répartition exacte des frais

ſur la totalité des Provinces du Royaume, deviendroit un objet très-médiocre pour chacune, puiſque meme on mettroit dans cette dépenſe une économie conſidérable, en faiſant travailler les Soldats. D'ailleurs, par la même raiſon, que les Villes ſe chargent volontiers de faire des caſernes, pour étre diſpenſées du logement des Gens de Guerre, elles doivent auſſi concourir à l'établiſſement des Hôpitaux pour ces mêmes Gens, qu'on feroit dans le cas de garder malades dans les maiſons particulieres, s'il n'y avoit ni caſernes, ni Hôpitaux militaires.

Quant aux Soldats, on les fait travailler aux fortifications, quand le beſoin le requiert. Pourquoi ne ſerviroient-ils pas à la conſtruction d'un édifice qui doit leur ſervir d'aſyle en cas de maladies? Seroit-ce parce

qu'ils ſont peu propres à ce travail ? Mais on ſait que pour lever des pierres, porter & broyer le mortier, conduire les charrettes, il faut un monde infini, quand il eſt queſtion d'un grand bâtiment : tout Soldat peut être occupé à cette beſogne. On ſait que les différens ouvriers qu'on y emploie emportent la moitié du prix de la choſe. Ce ſeroit donc une épargne conſidérable que d'y faire contribuer ce même Soldat. Seroit-ce parce que cela dérangeroit le Service du Roi ? Mais on ſe conduit à cet égard de maniere que l'un & l'autre exercice aillent enſemble ? Seroit-ce enfin parce qu'on craindroit que ce travail ôtât de la grace au Soldat, en lui donnant l'habitude de ſe courber, &c. ? Mais je crois que rien n'eſt plus utile au Service du Roi, que ces eſpéces de travaux confiés aux Gens

de Guerre. L'oiſiveté, qui ſouvent eſt ſi contraire à leur ſanté, n'a plus lieu alors, leurs corps ſe forment à la fatigue, & on en fait des gens robuſtes.

Je paſſe à la fourniture de l'Hôpital, & à ſon entretien (de cette fourniture). J'ai dit en gros, dans le premier Chapitre de cette deuxiéme Partie, ce en quoi elle conſiſte. La maniere de la faire eſt auſſi ſimple que le ſont la conſtruction & la conſervation des édifices. Chaque Province doit y contribuer pour ſa quote-part, & les principaux Officiers de chaque Ville doivent veiller à ce qu'il n'y ait aucune malverſation à cet égard. L'Etat-Major de la Place, de concert avec les Echevins, régleroit ce qu'il eſt néceſſaire d'ajouter & de remplacer, ſuivant l'avis des principaux Officiers de Santé,

réunis avec eux pour former un conſeil. On enverroit un état ſigné de tous les Membres de ce Conſeil à l'Intendant de la Province, qui lui-même, avec ceux des autres Généralités, feroit une répartition de ce que chacune doit fournir.

Le gouvernement intérieur ſeroit très-bien entre les mains des Sœurs de l'Hôpital, quant à la dépenſe. On ſait qu'elles ſont ſupérieures à qui que ce ſoit, pour cette partie : il y a plus de propreté, plus d'économie dans tous les Hôpitaux qu'elles dirigent. Leur nourriture eſt frugale, & pourroit être priſe ſur celle des malades. V. l'Infirmerie de l'Hôtel Royal des Invalides.

Quant aux journées d'Hôpitaux, je crois qu'on pourroit auſſi en épargner les frais au Roi ; & en voici les moyens. On devroit 1°. employer à toutes les corvées les

différens Régimens répartis dans les Provinces, en leur faiſant payer, comme de raiſon, les journées de chaque Ouvrier, comme cela eſt d'uſage preſque par-tout aujourd'hui; ſur chaque journée on préleveroit la moitié de la ſomme due, pour être miſe en maſſe, & ſervir à payer les journées des malades. On ſait que la ſolde du Soldat malade eſt employée à faire partie de celle que le Roi donne pour lui aux Hôpitaux; ainſi en y joignant l'argent de la maſſe en queſtion, on parviendroit à fournir à la dépenſe; parce que d'une part, celle-ci ſeroit faite avec beaucoup plus d'économie que celle de la forme actuelle; & que de l'autre, moyennant une régle par laquelle on défendroit d'admetmettre à l'Hôpital tout Soldat qui n'auroit pas une maladie véritable,

il y auroit moins de piliers d'Hôpitaux. On peut ajouter à ces raiſons, que ce Soldat plus laborieux ſeroit plus rarement malade.

Dans ce plan, les Maire & Echevins, de concert avec l'Etat-Major, auroient l'inſpection du gouvernement intérieur. La dépenſe faite par les Sœurs ſeroit miſe en ligne de compte ſur un état qu'on enverroit à l'Intendant de la Province.

Il ne reſteroit donc aux frais du Roi que la paye des Officiers de Santé & celle des Infirmiers, ainſi que la dépenſe de la Pharmacie.

On me dira peut-être que j'emploie les Soldats à pluſieurs ouvrages, auxquels ils ne pourroient ſuffire; mais on ſait qu'en temps de Paix ils peuvent tout ce que j'ai propoſé. Quoi qu'il en ſoit, quand même on ne les employeroit pas,

il résultera toujours qu'en suppofant la direction intérieure, telle que je l'ai exposée, la dépense seroit infiniment moindre pour le Roi.

On objectera encore que la masse provenant du travail des corvées, ne suffiroit pas. J'ai du moins à répondre qu'il resteroit peu de chose à ajouter.

Mais ce qui rend mon projet utile à tous égards, c'est sa simplicité dans tous les points; c'est une exactitude dans tous les soins, qui ne peut être aussi grande par d'autres moyens; c'est enfin la comptabilité des Maire & Echevins, ainsi que celle des Etats-Majors, que l'honneur & l'amour du bien doivent diriger dans leur travail.



CHAPITRE V.

Réflexions & détails sur les différens objets traités dans les deux premieres Parties de cet Ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

Réflexions sur les différens objets, &c.

I. J'AI embrassé dans cet Ouvrage tout ce qui concerne le Militaire, considéré du côté de la santé. Il y a plusieurs Articles qui mériteroient d'être plus détaillés, mais les bornes que je me suis prescrites, m'ont arrêté.

II. J'ai frondé beaucoup d'abus, parce qu'il étoit impossible de remplir mon projet, en les passant sous

ſilence; mais je n'ai mis aucune perſonnalité: je proteſte même n'avoir qui que ce ſoit en vue, dans les réformes que j'ai propoſées.

III. Il s'y trouve beaucoup d'innovations: il en eſt qui ſont abſolument néceſſaires, d'autres qui ſeroient plus utiles; peut-être il n'en eſt aucune qui ne ſouffre quelque difficulté; mais je n'ai pu répondre aux objections que je n'ai pas prévues: d'ailleurs chacune de ces innovations, pour être miſe dans tout ſon jour, demanderoit un volume entier. Si je me ſuis trompé, c'eſt de la meilleure foi du monde. Si l'on a quelques moyens meilleurs que les miens, je ſuis prêt d'y ſouſcrire. Je déſire une critique ſévere: c'eſt peut-être le plus grand avantage qu'on puiſſe eſpérer, pour connoître la vérité. Une matiere débattue ſe développe enfin.

IV. Je n'ai pas ſtrictement décrit toutes les poſitions des Militaires, parce qu'il ſuffit de les avoir généralement indiquées. Un Lecteur ſenſé applique facilement aux ſituations particulieres, ce qui lui a été préſenté généralement. J'ai pu m'écarter quelquefois du langage militaire ; mais il ſuffit que je puiſſe être entendu.

V. Je n'ai point détaillé tous les uſages des Hôpitaux, non plus que tous leurs réglemens; les uns & les autres ſont imprimés, & je n'avois pas beſoin de les tranſcrire, pour augmenter mon Ouvrage.

Au reſte, j'ai quelquefois ajouté au texte de l'Ordonnance, parce que j'ai cru qu'il étoit néceſſaire d'en interpréter le ſens.

VI. J'ai peu cité, parce que ce que j'ai dit eſt le fruit de mon expérience & de mes obſervations. Je

ne connois pas d'Auteurs qui aient embraſſé dans le même Ouvrage les différens objets que j'ai traités.

VII. S'il y paroît quelque contradiction, je ſupplie le Lecteur de faire attention que parmi les différens moyens que je propoſe, il en eſt pluſieurs qui n'ont aucune liaiſon entr'eux; parce que les uns ſont des projets qui renverſeroient entiérement l'ordre de la forme actuelle, tandis que les autres ne ſont que le plan de la réforme de celle-ci.

VIII. Je m'attends à éprouver des contradictions de la part ſurtout des gens qui ne verront ici qu'une ſubverſion générale de tous les uſages, & qui regardant mes projets comme nuiſibles à leur intérêt, les décrieront, ſous le prétexte qu'ils ſont impoſſibles à exécuter. Mais j'aurai en cela le ſort

de tous les Réformateurs ; les gens éclairés & impartiaux approuveront du moins mon zèle : & ſi aucun de ces projets n'a, pour le moment, ſon exécution, un jour quelqu'homme en crédit ſe les appropriera, ou du moins en fera faire l'épreuve. En cela j'aurai ſatisfaction, comme je jouis d'avance du plaiſir d'avoir mis au jour des moyens utiles à mes concitoyens & à l'Etat.

IX. J'ai traité en abrégé la régie & l'entrepriſe des Hôpitaux, parce que jamais il ne ſera poſſible à un homme qui n'a été ni dans l'une ni dans l'autre adminiſtration, d'en pénétrer tous les myſteres. Au reſte, ce que j'en ai dit, eſt préciſément ce que j'en ai vu. Si j'ai mal vu, je ſupplie ceux qui en ſavent davantage, de le dire. J'ai avancé que l'Hôpital ambulant étoit toujours en ré-

gie; je me ſuis trompé, à ce qu'on m'a dit; mais il devroit toujours y être.

X. J'ai beaucoup parlé des Officiers de Santé, parce que cet objet eſt plus de ma compétence. Je doute qu'en général ils trouvent à redire à mon ſyſtême; il leur eſt trop avantageux, en même temps qu'il l'eſt à l'humanité & aux progrès de l'art.

XI. Ceux qui ſont actuellement en place ſont les ſeuls qui pourront décrier cet Ouvrage; mais pluſieurs d'entr'eux gagneroient beaucoup, ſi l'on ſuivoit mon plan de réforme.

XII. J'ai évité de fixer les appointemens de chacun d'eux, parce que je ſais que l'Etat les récompenſe très-bien; & ſuivant mon projet, ils pourroient l'être mieux encore, en épargnant même les intérêts du Roi.

XIII. J'ai beaucoup inſiſté ſur

un projet d'Hôpital par Régiment, parce que j'en ai fait l'épreuve, & que je suis sûr de son effet.

XIV. J'ose avancer que mes réformes & les établissemens que j'ai proposés, pourroient, en moins d'une année, avoir une entiere exécution, pourvu que le Gouvernement voulût les honorer de sa protection, & donner de l'autorité à ceux qui seroient chargés de ce travail.

XV. Il ne seroit pas question de déplacer qui que ce fût, mais il faudroit changer l'ordre. On pourroit être mécontent la premiere année; mais dans les suivantes, ceux qui auroient blâmé le changement, se roient les premiers à y applaudir.

XVI. Quoi qu'il en soit, mon Ouvrage aura cette utilité, que tous les gens qui se destinent au Service militaire, pour y exercer les fonctions

de l'Art de guérir, y trouveront les détails de la vie, de la diſcipline & des travaux militaires, décrits d'après le tableau vivant; que les maladies qu'ils auront à combatre y ſont développées, de maniere qu'en entrant dans cette carriere, elle ne leur ſera pas étrangere.

XVII. Les Officiers Généraux & Particuliers y trouveront une régle pour leur conduite, & pour celle des Militaires qui ſeront ſous leur commandement : elle les mettra à l'abri de beaucoup d'accidens.

XVIII. J'ai omis un Article qui ne m'a pas paru très-néceſſaire à décrire, quoiqu'il ſoit très-important; celui des dangers auxquels les Officiers de Santé & les divers Employés des Hôpitaux ſont expoſés; mais j'ai cru que les Médecins & Chirurgiens ſavoient auſſi-bien que

moi, quelle eſt la meilleure maniere de s'en préſerver, & j'ai voulu éviter qu'ils me reprochaſſent que je ne leur apprenois rien de nouveau.

XIX. Ce Code bien développé deviendra un jour le Livre de la Médecine Militaire ; mais pour cela, il faudra en retrancher beaucoup de choſes, & l'enrichir de nouvelles découvertes : peut-être n'eſt-il que le plan d'un autre Ouvrage qui ſera mieux fait par d'autres; il ne manque pas d'habiles gens pour y réuſſir mieux que moi.

XX. Après dix ans de travaux, pour achever cette foible eſquiſſe, je crois être parvenu au moment le plus favorable pour la mettre au jour. Nous vivons ſous un Gouvernement ami de la vérité, & qui s'occupe de la conſervation des Sujets du Roi. L'eſprit philoſophique qui éclaire au-

jourd'hui une grande partie de l'Univers, fait qu'on ne regarde plus comme un ſacrilége celui qui cherche à réformer & à innover, lorſque le bien eſt le but de l'une & l'autre entrepriſe. Il y a cent ans qu'on reſpectoit encore les erreurs les plus groſſieres; que l'autorité des grands hommes de l'antiquité faiſoit loi. Maintenant la raiſon eſt la baſe de toutes les actions; on peut hardiment s'en prévaloir.



ARTICLE II.

Détails ſur les différens objets traités dans les deux Parties précédentes.

ON ne ſera pas fâché de trouver à la fin de cette Partie quelques Notes inſtructives que je n'ai pu renfermer dans le corps de l'Ouvrage, parce qu'elles auroient interrompu le Lecteur, & rompu l'enchaînement des matieres.

Ces Notes concernent divers objets, dont il eſt queſtion dans les deux premieres Parties, mais ſurtout dans celle-ci ; ſavoir, ce que c'eſt que portion d'aliment, fourniture d'Hôpital, tablettes de bouillons, &c. Je vais les traiter dans les Paragraphes ſuivans,

§. Ier.

Portion d'aliment.

UNE livre de viande, poids de marc, dont deux tiers de viande de bœuf, & l'autre tiers de veau ou de mouton, compoſe la portion de viande, qui, lorſqu'elle eſt cuite, ſe réduit au poids de dix onces.

La portion de pain eſt de vingt-quatre onces de pain entre le bis & le blanc, fait avec le pur froment; & de vingt onces, lorſqu'il eſt tout-à-fait blanc.

La chopine, meſure de Paris, eſt la portion de vin blanc ou rouge qu'on donne aux malades. On diviſe & ſubdiviſe ces portions en trois quarts, en demie, en quart & en demi-quart.

§. II.

Fournitures d'Hôpital.

On les diſtingue en complettes, & en demi-fournitures.

La fourniture complette conſiſte, en un matelas, un traverſin, une paillaſſe, trois paires de draps & une couverture.

La demi-fourniture, en une paillaſſe, un ſac à paille pour oreiller, trois draps, une couverture. C'eſt à la Guerre qu'on donne la demi-fourniture. Elle eſt plus ſaine que l'autre; mais on a vu au premier Chapitre de ce volume, article de la Salubrité des Hôpitaux, que les couvertures de laine ſont nuiſibles, & qu'il faut leur en ſubſtituer d'autres moins ſuſceptibles de conſerver les miaſmes putrides.

§. III.

Tablettes de bouillon.

PRENEZ un tiers de bœuf, un veau entier; après avoir lavé & échaudé ces viandes, coupez-les par tranches, & mettez-les dans une marmite; ajoutez-y aussi-tôt la décoction de vingt livres de rapure de corne de cerf, & quatre sceaux d'eau commune; couvrez la marmite, & lutez-la; faites bouillir le tout à un feu doux, jusqu'à ce que les viandes se détachent des os; alors retirez ces viandes & les plus gros os; hachez les chairs, & mettez-les sous une presse garnie de plaques de fer chaudes; faites agir la presse; mettez dans la marmite le jus exprimé, & passez le tout par des tamis de crin, après

en avoir ôté la graiſſe qui ſurnage. Ajoutez au bouillon dégraiſſé ſuffiſante quantité de ſel & de poivre; enſuite faites bouillir, & remuez, juſqu'à ce que le bouillon verſé ſur une aſſiette, & refroidi, prenne la conſiſtance d'une gelée ferme, épaiſſe & brune. Retirez la marmite du feu, & quand la matiere ſera à moitié refroidie, verſez-la dans des vaiſſeaux qui aient beaucoup de ſurface, & au plus trois ou quatre pouces de profondeur.

Cette gelée étant refroidie, mettez-la ſécher ou dans un four modérément chaud, ou à l'étuve; quand elle ſera devenue auſſi dure que la colle-forte, & friable, faites-en des tablettes d'une once, & de deux onces.

Il faut les conſerver dans des barils bien fermés.

Les tablettes d'une once ſerviront ou à l'Hôpital ambulant, ou dans ceux des Villes aſſiégées : on fait un bouillon léger avec une tablette.

Celles de deux onces ſerviront pour les Soldats ſains, dans les marches forcées, dans les ſiéges, en un mot dans tous les cas où ils ne peuvent avoir la commodité de faire la ſoupe à l'ordinaire. Une tablette ſuffit pour la ſoupe d'un Soldat, à chaque repas.

On fait diſſoudre ces tablettes dans l'eau chaude ; & quand on veut y joindre des légumes, il faut les faire cuire auparavant dans l'eau.



§. IV.

Tisannes des Anciens *.

LES Anciens employoient plusieurs espéces de tisannes, qui toutes avoient l'orge pour base. Parmi les Grecs, il y en avoit de deux sortes, l'une simple, & l'autre composée.

Pour la simple, ils choisissoient le meilleur orge, & celui qui, pendant la cuisson se gonfloit le plus. Ils faisoient macérer ce grain cru dans la meilleure eau; ensuite ils le broyoient avec les mains, pour en ôter l'écorce extérieure. Après cette opération, ils pétrissoient l'orge plus

* *Galenus, lib. 1, de ptisana, c. 4, & l. 1, de alimentorum facultatibus, c. 9.*

fortement, jusqu'à ce qu'ils eussent enlevé tout ce qui étoit hétérogene. (A moins qu'ils ne voulussent faire un remede détersif, & alors ils faisoient cuire le grain entier avec son écorce). D'abord ils faisoient bouillir très-fort leur décoction, ensuite ils la mettoient à un feu très-doux, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en crême.

Pour faire la tisanne composée, ils mettoient une partie d'orge mondé dans douze ou quinze parties d'eau. Ils faisoient d'abord gonfler leur grain le plus qu'ils pouvoient; ensuite ils ajoutoient à la décoction un tant soit peu de vinaigre, puis un soupçon d'huile; & quand la décoction étoit achevée, ils y mettoient un peu de sel.

On voit, par ces descriptions, combien cette tisanne doit être

nourrissante, & qu'elle peut suppléer au bouillon de viande. J'ai prouvé ailleurs qu'elle a beaucoup moins d'inconvéniens que lui dans les maladies.

Il faut cependant observer ici, qu'indépendamment de ces deux espéces de tisanne d'orge, ils donnoient, dans les maladies les plus aiguës, une simple décoction de ce grain, pour boisson ordinaire.

---

§. V.

Observations sur une Poudre nourrissante à une très-petite dose.

J'ai fait mention de cette poudre dans la premiere Partie de cet Ouvrage; & j'ai dit en peu de mots qu'on devoit y avoir peu de confiance. Je la crois même dangereuse, sur-tout si elle soutient autant les forces, qu'on le prétend,

M. *le Begue de Presle*, mon Confrere, en parle dans sa Traduction de *Monro*, & enseigne la maniere dont on doit en faire usage. Nous lui aurions eu plus d'obligation, s'il avoit bien voulu nous dire sa composition.

Je sais qu'il y a une poudre de l'invention d'un Chirurgien-Major d'un Régiment Suisse, dont j'ignore le nom, & qu'on fit l'épreuve de cette poudre il y a quelques années, sur plusieurs Soldats d'un Régiment qui étoit en garnison à *Lille en Flandres*. Si le succès en eût été bien marqué, nous aurions le secret, qui seroit la plus belle découverte, & en même temps la plus utile à l'humanité, sur-tout si elle nourrissoit véritablement. Mais comment allier avec les régles de l'économie animale l'action d'une

petite portion de poudre qui nourrit & ſoutient, de maniere à ſuffire, même ſans danger, à des gens qui font des exercices pénibles?

---

§. VI.

Pâte, Sirop & tablettes d'orge, utiles pour les Armées & les Hôpitaux.

JE ne tomberai pas dans l'inconvénient, dont il eſt queſtion au Paragraphe précédent, en parlant de ces ſubſtances, dont la préparation m'eſt inconnue. Leur Auteur * eſt recommandable par ſon zèle patriotique; & je ne doute pas qu'elles ſoient auſſi utiles qu'il le promet, parce que je vois d'une part, qu'elles ſont approuvées par deux Corps très-

* M. de Chamouſſet.

éclairés, (la Faculté de Médecine, & l'Académie Royale des Sciences de Paris); & de l'autre, qu'elles ſont connues d'un homme* également célebre dans la Pratique de Médecine, & dans la République des Lettres.

Il ſeroit à déſirer que ces remedes alimenteux fuſſent rendus publics. Quoi qu'il en ſoit, je peux prononcer d'avance qu'un extrait d'orge préparé de maniere à faire promptement & facilement de la biere, &c. eſt un moyen très-utile pour les Armées & les Hôpitaux, où l'on a ſouvent beaucoup de peine pour ſe procurer des boiſſons ſaines, &c. Voyez une petite brochure intitulée : *Lettres ſur l'uſage d'une découverte de pâtes, de ſyrops & de tablettes*

---

* M. Lorry, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

d'orge, par M. *de Chamousset*. A Paris, chez Barbou, 1772.

---

§. VII.

Maniere de faire le pain de munition, le pain biscuité & le biscuit.

On doit à M. *de Montpensier*, qui en 1574 commandoit les Troupes du Roi devant *Lusignan*, l'établissement d'une entreprise des Vivres; & c'est un nommé *Amory*, Particulier de la Ville de *Niort*, qui fut le premier Entrepreneur.

Depuis cette époque, la maniere de faire subsister le Soldat a changé. On lui donne le pain, dit de *munition*, dans les cas ordinaires, & un autre qu'on nomme *biscuit*, dans les cas urgens.

Deux tiers de froment & un tiers

de ſeigle, y compris le ſon, de l'eau & de la levure, ſont les ingrédiens qui compoſent le pain de munition.

Pratique. Prenez deux cents livres de farine, dont deux tiers de froment & un tiers de ſeigle, y compris le ſon, cent quinze livres d'eau, après avoir pétri convenablement le tout, ajoutez-y ſuffiſante quantité de levain pour faire revenir la pâte; après qu'elle ſera bien faite, on la peſera également en pains de deux rations.

Cette maſſe, avant d'être cuite, produit trois cents quinze livres de pâte, dont on forme quatre-vingt-dix pains, de cinquante-ſix onces chacun, ce qui produit les deux rations ci-deſſus. Chaque ration eſt alors compoſée de vingt-huit onces; mais lorſque le pain eſt cuit,

il ſe réduit à quarante-huit onces, ou trois livres; en ſorte que par la cuiſſon, il s'évapore quarante-cinq livres d'eau de la maſſe totale. Quand les bleds ont été germés, il faut ajouter un peu moins d'eau; & quand la récolte a été extrêmement ſéche, il faut en mettre un peu plus que ci-deſſus *.

Je ſuppoſe ici le pain de trois

---

* En 1726, on fit par ordre de M. *Leblanc*, Miniſtre de la Guerre, une expérience ſur la fabrication d'un pain de munition qui pût ſe conſerver frais pendant quinze jours. Un nommé *Martin*, ancien Boulanger de l'Armée, qui l'avoit propoſée y réuſſit parfaitement. Il paroît que le ſuccès dépendit uniquement du temps qu'il employa à pétrir ſon pain; car la compoſition étoit la même que celle de l'autre: & le pétriſſage exigea le double du temps qu'on emploie à celui-ci.

livres ; mais la dose de la ration varie souvent, comme je l'ai dit dans le premier Volume : elle dépend de la volonté du Ministre.

Pratique du pain biscuité. On le fait avec la même farine que le pain de munition, mais on y met moins d'eau, & on fait la pâte plus forte. On en pese trente-deux onces pour chaque pain ; on l'applatit, & on y fait des trous avec une petite fourche de fer à trois ou quatre petites branches. Les trente-deux onces doivent être réduites à vingt-quatre : il faut que le pain reste au moins deux heures au four. Quand il est bien cuit, il se conserve pendant un mois, & plus.

On voit assez de quelle utilité est ce pain.

Quant au *biscuit*, qui est beaucoup plus ancien que le pain de

munition *, il eſt compoſé de pure farine. Les Généraux d'Armée le font ordinairement fabriquer au commencement de la Campagne, & on le tient prêt au premier ordre. Je ne me ſuis pas expliqué aſſez clairement dans la premiere Partie, en comparant le poids du biſcuit avec celui du pain de munition. Il eſt très-vrai qu'une ration de celui-ci embarraſſe autant le Soldat que quatre rations de celui-là ; mais de fait, le poids réel du biſcuit eſt comme trois à quatre avec celui du pain de munition, dont trois rations peſent autant que quatre de l'autre.

* On l'employoit du temps de *Julien* l'Empereur ; mais étoit-ce la même eſpéce de biſcuit ? Il y a tout lieu de croire qu'il en différoit à pluſieurs égards.

Ce biſcuit eſt composé de pur froment, dont on ôte tout le ſon & le gruau; en ſorte que d'un ſac de deux cents livres, on n'en retire que cent ſoixante livres de farine.

A ces cent ſoixante livres de farine, on joint quarante livres d'eau. Le mêlange produit deux cents livres de pâte, dont on forme cent trente-trois rations & quelques onces, chaque ration étant de vingt-quatre onces.

Après la cuiſſon, cette ration ſera réduite à dix-huit onces, parce que les quarante livres d'eau s'évaporent, ainſi que la portion d'humidité naturelle de la farine, qui eſt eſtimée neuf à dix livres; de ſorte qu'il ne reſte qu'environ cent cinquante livres de biſcuit.

Il peut ſe conſerver, dans un lieu ſec, pendant une année, ſans ſe cor-

rompre ; on le fait ſuivre l'Armée, afin de le diſtribuer dans les cas urgens, & on l'enferme dans des caiſſes ou dans des tonneaux.

Ce biſcuit eſt principalement celui qu'on prépare pour les Gens de mer, parce qu'on a beſoin de le conſerver plus long-temps; car, quant à celui qu'on fait pour les Troupes de rerre, on le cuit un peu moins; en ſorte qu'on peut en tirer deux cents livres de pâte, & cent quarante-deux rations du poids de dix-huit onces chacune.

Pour bien faire ce pain, il eſt néceſſaire de recuire les fours, afin qu'ils ſoient ſecs & en bon état: ils ſeront plus chauds que ceux qu'on prépare pour le pain de munition. Il faut une heure de plus par fournée, que pour celui-ci, (c'eſt-à-dire qu'il doit y reſter deux

heures ou environ), tant pour la façon, que pour la cuiſſon: c'eſt pourquoi on dit qu'il eſt cuit deux fois.

Il faut que l'eau ſoit un peu plus chaude, que pour l'autre pain.

Quand la pâte eſt faite, on la coupe en portions de vingt-quatre onces, & on juge que le pain eſt à ſa juſte cuiſſon, quand il ne peſe plus que dix-huit onces *.

La pâte du biſcuit doit être miſe ſur des tablettes, auſſi-tôt qu'elle eſt

---

* Une autre façon de reconnoître s'il eſt bien cuit, c'eſt d'en ſortir un du four, & d'en frapper le tranchant ſur la pelle. Cette ſecouſſe le fait ſéparer en deux croutes égales, qui ſont auſſi ſéches & auſſi reſſuyées en dedans, qu'en dehors: tant que cette ſéparation ne ſe fait pas aiſément, le pain n'eſt pas aſſez cuit. (*Chennevieres*).

pétrie, pesée & tournée, pour y attendre son apprêt; au lieu que pour celui de la pâte du pain de munition on doit la mettre sur couches, & sur des sacs vuides étendus sur le plancher de la Boulangerie.

Il faut encore observer qu'il est nécessaire que le levain soit au moins fait six heures avant de l'employer pour le biscuit; sans cela, ce pain n'aura pas les qualités convenables.

La pâte du biscuit étant pétrie très-dure *, il faut la biller. On lui donne environ neuf pouces de diamètre, & quinze à seize lignes d'épaisseur.

* Le premier pétrissage se nomme *frazer*, & se fait avec les bras; le second se fait avec les pieds d'un homme qui monte dans le pétrain.

Elle

Elle doit être piquée un demi-quart d'heure avant d'être mise au four, pour empêcher que le biscuit ne devienne boursoufflé.

Voyez le Traité des Subsistances militaires, par M. *Dupré d'Aunai.* Paris, 1744, in-4°.

J'ai beaucoup parlé des qualités du pain de munition, dans la premiere Partie de cet Ouvrage, & j'ai conseillé le biscuit pour les convalescens dans les Hôpitaux, quoique j'aie condamné l'avis de ceux qui vouloient qu'on le donnât pour nourriture aux Soldats, pendant la Campagne.

Il paroît assez simple que j'aie insisté sur l'utilité d'un pain très-léger pour nourrir des convalescens, & que je l'aie refusé à des gens dont l'estomac est accoutumé à des alimens grossiers. Ainsi je crois que

je ne ſuis point à cet égard en contradiction avec moi-même.

Il eſt eſſentiel que ces détails ſur la nature & ſur la compoſition du pain ſoient connus, tant des Médecins, que des Officiers. Les premiers jugeront de ſes effets par ſes qualités; les autres ſeront à même de voir ſi l'on procede comme il convient.

---

§. VIII.

Remarques ſur la pratique de donner du grain cru au Soldat, conſeillée par le Maréchal de Saxe, & miſe en uſage par le Roi de Pruſſe.

MR. le Comte de Saxe vouloit qu'on donnât aux Soldats du grain cru pour le broyer, & le réduire en pâte avec de l'eau, & enſuite en faire

des petits gâteaux, en l'expoſant au feu ſur des palettes de fer. Par ce moyen, on pourroit, dit ce Général, faire ſubſiſter une Armée, dans des cas épineux. Le Roi de Pruſſe le met en uſage, & il fait donner à ſes Soldats des moulins à bras, pour broyer ce grain.

Je ne diſconviens pas que cette maniere de nourrir les Soldats ne ſoit utile dans quelques cas; mais il faut au moins convenir qu'elle n'eſt pas très-ſaine, ni très-facile, quoiqu'elle ſoit très-ancienne, comme le dit M. *Le Begue de Preſle.*

1°. Elle eſt nuiſible, en ce que les bouillies & les pâtes ſont très-peſantes & venteuſes; 2°. parce que la fermentation du pain lui donne une ſaveur & un goût qui excitent à le manger. Si le Soldat n'avoit que du grain, il ne mange-

roit que par l'excès de la faim; ce qui feroit très-mal-fain. 3°. Parce que le bifcuit qui fupplée au pain de munition, étant toujours au moins auffi facile à diftribuer aux Troupes, que l'eft le grain, il s'enfuit qu'on doit donner la préférence à celui-là, puifqu'il eft plus fain. 4°. Parce que le poids du grain néceffaire pour nourrir un Soldat, eft très-confidérable. 5°. Enfin, parce qu'en fuppofant qu'on voulût infinuer que ce Soldat en trouveroit toujours dans le pays qu'il parcourt, on fait une fuppofition gratuite: dans le cas même où cela feroit vrai, il eft douteux que l'on pût éviter les inconvéniens fans nombre auxquels cette nourriture l'expoferoit.

L'exemple du Roi de Pruffe ne peut d'ailleurs faire loi à cet égard,

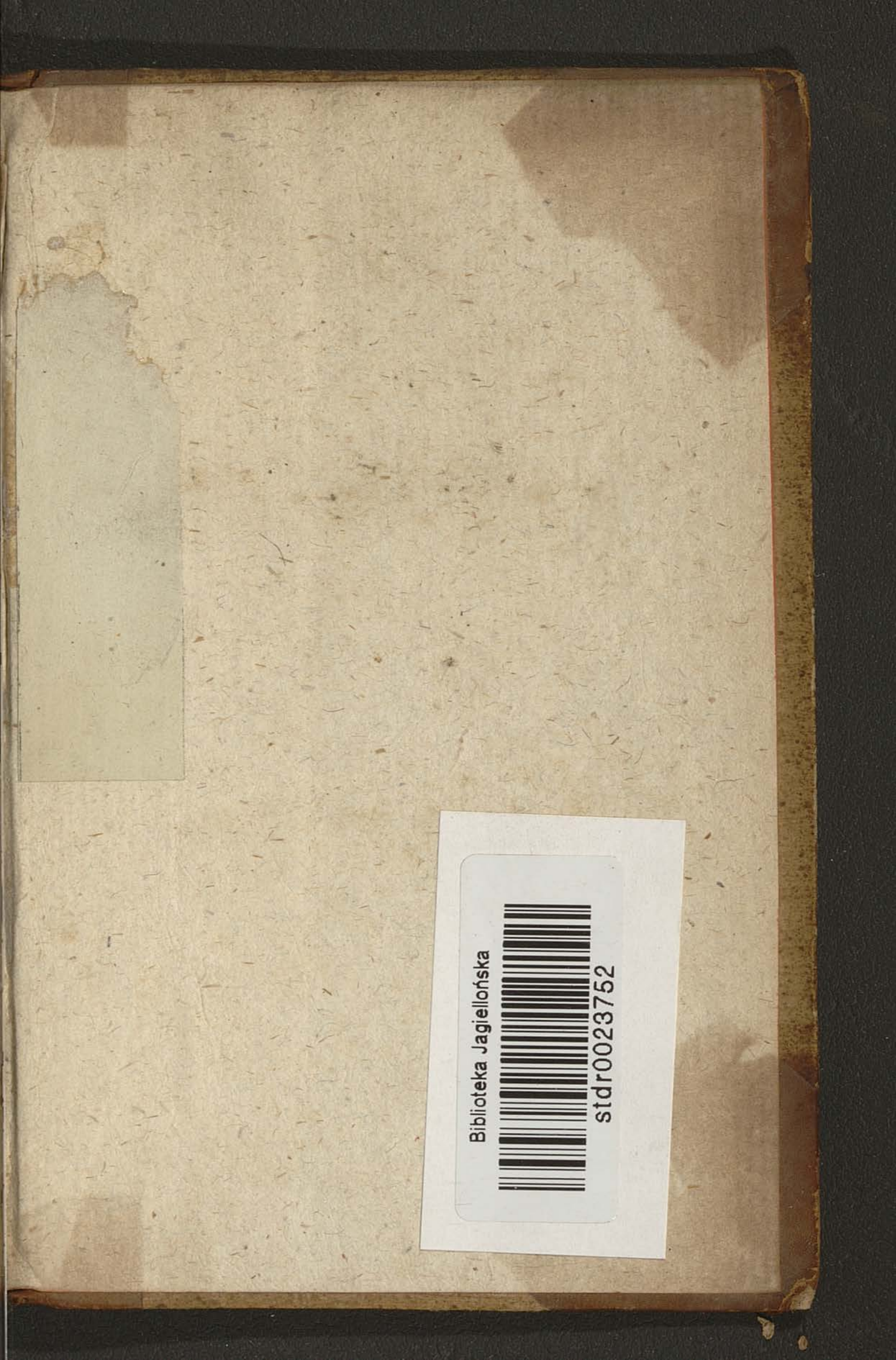
parce que ſes Troupes font la guerre d'une maniere bien différente de la nôtre. Au reſte, le Soldat Pruſſien met-il ſon grain à profit? J'en doute. On ſait qu'il a le ſecret de ſe faire nourrir par-tout aux dépens des habitans,

Fin de la deuxiéme Partie.

ERRATA.

PAGE 36, lig. 3, effacez &.
Pag. 41, lig. 7, effacez d'*ailleurs*.
Pag. 62, lig. 10, au lieu de *Lisle*, lis. *Lille*.
Pag. 69, lig. 7 & 8, au lieu d'*observations*, lisez *informations*.
Pag. 82, lig. 17, au lieu de *remplacés*, lisez *replacés*.
Pag. 118, lig. 20 & 21, au lieu de *il chercheroit à aviser*, lisez *il aviseroit*.
Pag. 122, lig. 7, au lieu de &, lisez *mais*.
Pag. 173, lig. 21, au lieu de *sécurité*, lisez *sûreté*.
Pag. 177, lig. 8, avant *Entrepreneurs*, lisez *les*.
Pag. 183, lig. 13, au lieu de *mauvaises*, lisez *hazardées*.
Pag. 189, lig. 15, point d'*alinéa*.
Pag. 200, lig. 4, effacez *parmi*.
Pag. 202, lig. derniere, après *état*, ajoutez de *servir*.
Pag. 209, lig. 2, au lieu de *être*, lisez *erre*.
Pag. 219, lig. 13, effacez *sous*.
Pag. 229, lig. 20, au lieu de *pis*, lisez *pires*.
P. 230, l. 16, au lieu de *qu'eux*, lis. *que lui*.
P. 282, l. 13, au lieu de *pussent*, lis. *puissent*.
P. 294, l. 16, au lieu de *Camp*, lis. *Régiment*.
P. 304. l. 17, au lieu de *soutenir*, lis. *accepter*.
P. 306, l. 21, au lieu de *quoique*, lis. *bien que*.
Pag. 309, lig. 14, au lieu de *plusieurs*, lisez *un grand nombre*.

BIBLIOT... VNIV. IAGELL. CRACOVIENSIS


Biblioteka Jagiellońska
stdr0023752

